

Définir le Caractère d'un territoire

Une démarche opérationnelle

Droit et police de la nature

Accès libre à l'**information
environnementale**

Appliquer la convention d'Aarhus
et la directive Inspire

Initiatives et partenaires

Goûtez les paysages

Sites remarquables du goût

Espaces NATURELS

sommaire

juillet 2009 • n° 27

Photo de couverture : Parc national de la Guadeloupe
© Patrick Desgrupes

- 3** ÉDITO Opter pour l'intelligence de l'espace.
- 4** L'ACTU
- 10** DES MOTS POUR LE DIRE
Bon état écologique.

DOSSIER

Définir le caractère d'un territoire

Une démarche opérationnelle

- 11** Esprit es-tu là ?
- 12** Vingt ans après, Beauport fidèle à lui-même.
- 13** Connais-toi toi-même.
- 14** Explorer l'imaginaire pour orienter le développement.
- 16** Parc national de La Réunion.
Encadrer la gestion par un texte fondateur.
- 17** Parc national de la Vanoise.
Les stations de ski, élément du caractère ?
- 18** Devant les tribunaux. Agir pour protéger un territoire en s'appuyant sur son caractère.
- 19** Sites classés.
- 20** Au cœur d'une question juridico-politique.
- 21** Convenons de matérialiser l'immatériel.

ÉTUDES • RECHERCHES

- 22** Surveiller les limicoles pour comprendre le littoral.

GESTION PATRIMONIALE

- 24** La fin programmée de l'ibis sacré en France. « Les télévisions voulaient filmer les tirs. »

MÉTHODES • TECHNIQUES

- 25** Le bon chemin pour restaurer les sentiers.

11

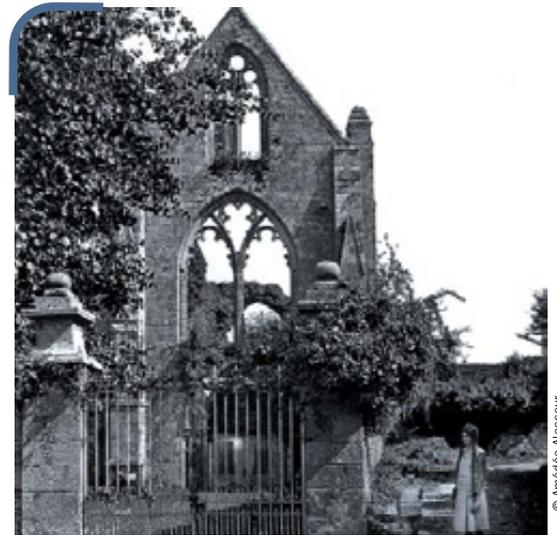
Dossier

Définir le caractère d'un territoire



36

Sites remarquables du goût
Goûtez les paysages



Les propositions de sujets d'articles à traiter dans la revue sont à adresser à :
comite.editorial@espaces-naturels.fr

ACCUEIL • FRÉQUENTATION

- 28** L'observatoire Bountiles prône le sur-mesure.

DROIT • POLICE DE LA NATURE

- 30** Accès libre à l'information environnementale.

MANAGEMENT • MÉTIERS

- 32** La mission culture au cœur d'un parc.
- 34** Des compétences pour faire face au changement.

INITIATIVES • PARTENAIRES

- 35** Patrimoine géologique atout du développement.
- 36** Goûtez les paysages.

PÉDAGOGIE • ANIMATION

- 37** Communiquer sur la biodiversité.

AILLEURS

- 38** Mauritanie. Dix ans de surveillance participative.
- 40** LECTEUR PENSEUR
- 42** PARUTIONS
- 43** L'AGENDA



35

Le patrimoine géologique atout du développement



GÉRARD VOISIN

**PRÉSIDENT DU RÉSEAU
DES GRANDS SITES
DE FRANCE,
DÉPUTÉ DE SAÛNE
ET LOIRE**

L'ATELIER
technique des espaces naturels

**DIRECTEUR
DE LA PUBLICATION**

Yves Vêrilhac

COMITÉ ÉDITORIAL

Coordination : Michelle Sabatier

• Secrétariat : Gwénaëlle Arons

• Rubriques : *Actualités* Marc

Mauzy • *Études, Recherches*

John Thompson • *Gestion*

patrimoniale Anne Douard,

Hélène Michaud, Nathalie

Berger • *Accueil, Fréquentation*

Anne Vourc'h, Armelle Hérou

• *Pédagogie, Animation* Nicolas

Gérardin • *Management,*

Métiers André Léchiguero •

Droit, Police de la nature Louis-

Gérard d'Escrienne, Hélène

Tripette • *Méthodes,*

Techniques Bernard

Commandré, Véronique Vinot •

Initiatives, Partenaires Cécile

Birard, Bruno Mounier, Thierry

Mougey • *Aménagement,*

Développement, Territoire

Arnaud Callec, Annick Faucon •

Ailleurs Christian Perennou.

RÉDACTION

Directrice de la rédaction :

Michelle Sabatier

Rédactrice en chef : Mounè Poli

Maquette : Vanina Bellini •

Camille Prosper • *Rédaction :*

Mounè Poli • Joël Demasson •

Correctrice : Magali Flori

Mediaterra Route Royale

20600 Bastia

Mél : espaces-naturels

@mediaterra.fr

Tél. : 04 95 31 12 21

**ADMINISTRATION,
ABONNEMENTS**

Mediaterra Laetizia Giampietri

Route Royale - 20600 Bastia

Tél. : 04 95 31 12 21

ÉDITEUR Aten

Atelier technique

des espaces naturels

Ensam - 2 place Viala

34060 Montpellier cedex 2

Tél. : 04 67 04 30 30

IMPRESSION

Imprimerie Chirat

744, rue de Sainte-Colombe

42540 Saint-Just-la-Pendue

1. Le 17 mars 2006, la France reconnaissait le paysage comme une valeur essentielle du cadre de vie et un enjeu économique majeur et s'engageait à mieux le protéger, gérer et aménager, qu'il soit rural ou urbain, remarquable ou ordinaire.

**POINTE DE LA
PARATA, ÎLES
SANGUINAIRES
(AJACCIO),
DERNIERS
TERRITOIRES À
VOIR REJOINT LE
RÉSEAU DES
GRANDS SITES DE
FRANCE.**

>>> **Mél :**

gvoisin@assemblee-nationale.fr

Opter pour l'intelligence de l'espace

Cent ans séparent la ratification par la France de la Convention européenne du paysage¹ de la première loi sur la protection des sites, intervenue en 1906 (suivie par la loi du 2 mai 1930). Depuis cette date, 2 700 sites ont été classés et 4 800 sites ont été inscrits pour leur valeur paysagère. Ils couvrent aujourd'hui au total plus de 4 % du territoire. Une grande partie d'entre eux est intégrée dans le réseau Natura 2000, comme ils le seront dans la trame verte et bleue, mettant ainsi en exergue le lien entre diversité paysagère et biodiversité.

Ce bilan, nous le devons à des générations d'inspecteurs des sites qui identifient les sites remarquables, en explicitent les valeurs, conduisent les procédures d'inscription et de classement, gèrent les autorisations de travaux, réfléchissent en partenariat avec les élus et les acteurs locaux aux modes appropriés de gestion.

À l'aune de l'expérience des grands sites dont l'attractivité touristique est particulièrement forte, quelques enseignements peuvent être tirés et nous aider à mieux gérer l'ensemble des territoires.

On retiendra d'abord que la protection d'un site n'interdit pas son développement ou son évolution. Le classement ne signifie ni immobilisme, ni interdiction de tout aménagement ou construction. Simplement, pour être autorisées, les interventions doivent être pensées, argumentées, réalisées en lien direct avec les valeurs du site et les caractéristiques paysagères qui ont motivé son classement, et dans le cadre d'un projet global, créatif et sensible.

On constatera ensuite que les démarches paysagères, parce qu'elles reposent sur une compréhension fine des caractéristiques historiques, géographiques, écologiques et fonctionnelles, sont à même d'enrichir considérablement l'approche des outils de planification du territoire (Scot, Plu) et les décisions d'aménagement à plus petite échelle.

La question n'est pas celle du montant de ces démarches. Il est dérisoire comparé au coût économique, social et écologique lié au gaspillage des terres, à l'étalement urbain ou encore au désastre des entrées de ville, pour ne prendre que ces exemples.

Les méthodes existent, les savoir-faire des professionnels du paysage aussi.

À nous tous, élus, État, décideurs, de faire le choix d'une « réelle intelligence de l'espace ». ■



© Jean-Pol Grandmont - Wikipedia

RÉSERVES NATURELLES NATIONALES Quatre nouvelles réserves

naturelles nationales ont vu le jour. Étang de Saint-Paul (Réunion), décret n°2008-4 du 2 janvier 2008, 166^e réserve naturelle nationale, 447 ha • Grotte et pelouses d'Acquin-Westbécourt et des côteaux de Wavrans-sur-l'Aa (Pas-de-Calais), décret n°2008-219 du 5 mars 2008, 167^e réserve naturelle nationale, 54 ha • Étangs du Romelaëre (Nord - Pas-de-Calais), décret n°2008-220 du 5 mars 2008, 168^e réserve naturelle nationale, 104 ha • Astroblème de Rochechouart-Chassenon (Haute-Vienne et Charentes), décret n°2008-977 du 5 mars 2008, 169^e réserve naturelle nationale, 50 ha.

>>> www.ecologie.gouv.fr



Un fruticicola fruticum.

SCIENCES Premier observatoire des escargots.

En mars dernier, le Muséum national d'histoire naturelle et l'association Noé Conservation lançaient le premier Observatoire des escargots et limaces. Cette nouvelle initiative fait suite à l'Observatoire des papillons de jardins qui, depuis quatre ans maintenant, épouse avec succès et pertinence la même philosophie de participation du grand public à la science. Les deux observatoires visent la mise en place d'un réseau de surveillance nationale des espèces communes de papillons de jour, d'escargots et de limaces dans les jardins au service de la biodiversité.

>>> www.noeconservation.org

COMMUNICATION Expo durable dans le métro

La station de métro parisien Sèvres-Babylone de la ligne 10 accueille depuis avril et pour une durée d'un an l'exposition « Passez au durable, ça marche ! ». À travers huit vitrines, les thématiques de la consommation durable sont interprétées de manière artistique. De part et d'autre de chaque vitrine, des panneaux fournissent aux voyageurs des informations sur les éco-gestes à adopter au quotidien. Pour la métamorphose de la station de métro, le ministère en charge de l'Écologie a choisi Bellinda, une jeune artiste montpelliéraine active dans la culture graphique et le pop art. L'artiste revisite les thèmes de la consommation durable : l'habitat, l'énergie, les achats quotidiens, la biodiversité, le transport, les loisirs, l'eau, les déchets... ■

>>> www.developpement-durable.gouv.fr/article.php?id_article=4730&var_recherche=metro



© G. Crossay - Meeddat

Question à



MARCEL-PIERRE CLÉACH

Sénateur, il vient de publier un rapport "Marée amère. Pour une gestion durable de la pêche".

« La ressource halieutique est en danger »

Dans votre rapport, vous proposez de rétablir le dialogue entre pêcheurs, scientifiques et décideurs et, pour cela, d'user de fortes incitations administratives et financières. Cette proposition résoudrait-elle la question de la ressource halieutique ?

Contrairement à plusieurs grands pays comme le Canada, les États-Unis ou l'Afrique du Sud, en France chercheurs et pêcheurs ne se parlent pas assez. Ils ne se comprennent pas et entrent en conflit. Pourtant, aucune gestion durable des pêches n'est possible si pêcheurs et scientifiques ne partagent pas une certaine communauté de vue. Il est donc absolument nécessaire qu'ils soient incités à se retrouver sur des projets communs. Cela peut passer par des incitations financières tels les contrats bleus ou, pour les chercheurs, par le fait de reconnaître dans leur notation ce type d'activités en partenariat.

Parmi les outils imaginables, un existe déjà : les aires marines protégées (AMP). Si leur gestion est bien conduite, elles seront un point de rencontre et un lieu de réalisation d'initiatives. En effet, pour bien pêcher, il faut du poisson en abondance et donc un environnement sain et préservé. Cet objectif est intimement lié à une connaissance plus poussée des milieux : l'halieutique doit être une priorité de la recherche. En effet, la mer fournit environ 20% des protéines animales ; l'humanité est dépendante de cette ressource. L'aquaculture ne peut la remplacer.

Mes propositions n'ont pas unanimement été bien reçues par les intéressés. Cependant, l'essentiel est que l'analyse soit partagée et que les questions soient posées. En effet, la pêche connaît une crise grave et prolongée. Celle-ci est particulièrement complexe et possède des dimensions multiples : scientifiques, économiques, administratives, politiques... Le dernier rapport de l'organisation de l'Onu pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) vient de souligner que, au niveau mondial, l'activité de pêche, hors amont et aval, coûte plus cher en subventions et pertes de revenus qu'elle ne rapporte par la valeur des produits débarqués. Mais si on ne fait rien, l'issue est malheureusement connue : la fin de la pêche. La prise de conscience de la gravité de la situation est donc primordiale pour susciter une action collective appropriée. L'objectif est que la pêche reste une activité rentable qui permette de nourrir les populations dans la durée. Il faut donc que les stocks halieutiques soient bien connus, bien gérés et maintenus à un niveau suffisant. ■

>>> **Mél :** mp.cleach@senat.fr



POLITIQUES PUBLIQUES Les ateliers «Grenelle» désormais en œuvre dans les territoires

« Le territoire est le laboratoire du Grenelle. » C'est fort de cette conviction qu'Hubert Falco, secrétaire d'État chargé de l'aménagement du territoire, a donné le coup d'envoi des Ateliers territoriaux du Grenelle. Dix territoires volontaires, tant urbains que ruraux, ont été retenus pour accueillir ces ateliers et faire travailler ensemble de jeunes professionnels achevant leur formation dans des écoles d'urbanisme, d'architecture et de paysage. Dans chaque territoire, une équipe associant un certain nombre de jeunes talents, aura à construire un projet novateur et durable, apportant des réponses concrètes aux enjeux du Grenelle. Ces différents projets, ayant vocation à servir d'exemples, devront traiter de l'un au moins des thèmes suivants : étalement urbain, rénovation urbaine dans les secteurs anciens, paysages où s'inscrivent des activités de production d'énergies renouvelables ou de production pour circuits courts, trame verte et bleue.

Cinq thématiques et dix territoires sont sélectionnés :

- L'étalement urbain : région urbaine grenobloise, Marne, Brosse et Gondoire, Parc naturel régional Scarpe-Escaut, Pays de la Provence verte.
- La rénovation urbaine et les secteurs anciens : Pays des Cévennes, Parc naturel régional de la Brenne.
- Les paysages de l'énergie : Parc naturel régional du Lubéron, Parc naturel régional du Haut-Languedoc, Parc naturel régional de la Brenne.
- Les paysages de la proximité : Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.
- La trame verte et bleue : Parc naturel régional Normandie-Maine.

Le site internet du ministère décline l'ensemble des projets en indiquant leurs enjeux, objectifs, calendrier ainsi que le travail attendu. ■

>>> www.developpement-durable.gouv.fr/article.php3?id_article=4689

Le Parc naturel régional Scarpe-Escaut travaille sur la notion d'étalement urbain. Une thématique forte. Chaque année, 60 000 hectares de surfaces agricoles disparaissent. Un bétonnage trois fois plus important en France qu'en Allemagne.



© Pierre Cheuva/ENRX

Un Parc national méditerranéen, en projet sur le site emblématique des Calanques de Marseille et de Cassis devrait voir le jour fin 2010 selon le ministre en charge de l'Écologie. ■ **Préparez un plan d'administration exemplaire** visant à prendre en compte les objectifs d'un développement durable dans le fonctionnement des services de l'État. C'est ce qu'a demandé François Fillon à chacun de ses ministres dans une circulaire du 3/12/08. ■ **Le comité pour la biodiversité**, qui vise à mettre en œuvre la Stratégie nationale pour la biodiversité, est composé de quatre collègues : parlementaires et élus, associations de protection de l'environnement, syndicats employeurs et salariés, chercheurs et scientifiques. ■

CONSERVATION Internet pour recenser la restauration écologique des cours d'eau.

Une nouvelle plate-forme internet permet de recenser les opérations de restauration écologique des cours d'eau en France. Il s'agit d'un premier recensement national. Ce projet, universitaire, s'inscrit dans le cadre de la participation française à un programme européen - IWRM-Net/Forecaster.

>>> www.restoration.georiv.fr

Le chiffre

129 agendas 21 ont été examinés à la loupe par Entreprises, territoires et développement afin de mettre en lumière les domaines d'intervention les plus mobilisés par les collectivités. 16 domaines sont issus du cadre de référence du ministère de l'Écologie en matière de développement durable. Arrivent en tête :

conservation de la biodiversité et préservation des ressources naturelles • gestion responsable et services au public • énergie • urbanisme, aménagement, logement • déplacement, transport, infrastructure. Moins souvent cités : accès à la connaissance, solidarité et coopération décentralisée, développement économique, tourisme, sécurité, prévention des incivilités, sports et loisir, culture, santé. ■ *La lettre du développement local*, hors-série « Développement durable », n° 3 - 2009.

CONSERVATION Stratégie nationale pour le grand tétras.

Le ministère de l'Écologie lance une stratégie nationale de conservation du grand tétras, espèce actuellement en déclin au niveau national. Le groupement chargé de son élaboration est constitué de la Ligue pour la protection des oiseaux, l'ONF et Réserves naturelles de France. Les chasseurs et des représentants de la forêt privée sont également associés. Cette stratégie sera finalisée fin 2009.

>>> www.developpement-durable.gouv.fr



Grand tétras.

© R. Bartz - wikipedia

POLITIQUE PUBLIQUE

La Convention alpine contre le changement climatique.

La 10^e conférence de la Convention alpine (1991) a réuni, à Évian les 11 et 12 mars dernier, les huit États parties prenantes (Allemagne, Autriche, France, Italie, Lichtenstein, Monaco, Slovénie, Suisse). Un plan d'action pour la lutte contre le changement climatique a été adopté (le massif alpin est trois fois plus exposé que la moyenne). Les ministres des États alpins ont notamment décidé de travailler à la régulation du transit des marchandises, de valoriser les opérateurs touristiques proposant des séjours « économes en carbone », de réaliser une trame verte transalpine, de mettre en place une approche commune du suivi des forêts de montagnes.

>>> www.developpement-durable.gouv.fr



Le site d'Arc-en-Barrois.

POLITIQUE PUBLIQUE Le Parc national de forêt feuillue de plaine cherche son site.

Prévu par le « Grenelle de l'environnement », le Parc national de forêt feuillue de plaine en France métropolitaine verra-t-il le jour sur le site de Bitche (Moselle), de Châtillon, Chateaufvillain et Arc-en-Barrois (entre Côte-d'Or et Haute-Marne) ou de Verdun (Meuse) ? La consultation a été officiellement lancée en mars dernier sous l'égide des préfets. Les copies ont été rendues en juin en vue du choix par le gouvernement de la zone finalement retenue. Un GIP de préfiguration devrait être mis en place dès la fin de l'année.

>>> www.developpement-durable.gouv.fr/article.php3?id_article=4461

CONSERVATION Une espèce de mammifère sur dix menacée en France métropolitaine



Le minioptère de Schreibers, menacé d'extinction.

Le nouveau chapitre de la liste rouge des espèces menacées révèle : 11 espèces de mammifères sur 119 sont menacées de disparition du territoire métropolitain (10 espèces continentales et 1 marine). 119 espèces de mammifères (99 continentales et 20 marines) ont été passées au crible.

Sur les 33 espèces de chauve-souris évaluées, 7 figurent dans la catégorie « quasi-menacée »,

notamment en raison du déclin de leur population, et 4 autres sont menacées d'extinction. C'est le cas du minioptère de Schreibers, classé « vulnérable », et du rhinolophe de Méhely, « en danger critique ». La situation actuelle de ces espèces est la conséquence de nombreuses menaces : dérangement dû à une fréquentation accrue des principaux gîtes, dégradation de leurs habitats causée par l'urbanisation et raréfaction des proies due à l'utilisation intensive de pesticides.

Concernant les cétacés, la moitié des espèces a dû être placée dans la catégorie « données insuffisantes », en raison du manque de données disponibles. Pourtant, certains de ces mammifères marins pourraient bien être menacés en France, car ils sont affectés par de multiples pressions incluant la pollution sonore due au trafic maritime et aux sonars militaires, les pollutions chimiques, les captures accidentelles liées à l'utilisation de filets maillants et la surpêche affaiblissant leurs ressources alimentaires.

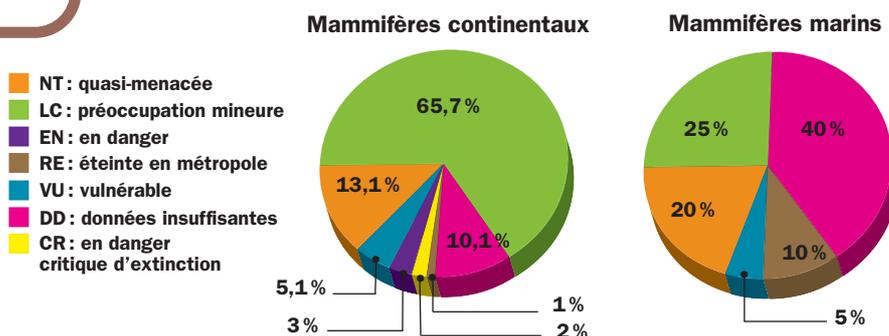
Enfin, d'autres espèces, autrefois présentes sur le territoire métropolitain, en ont aujourd'hui totalement disparu. C'est le cas du bouquetin des Pyrénées, de la baleine des Basques, et du phoque moine, disparu des côtes provençales dans les années 30 et de Corse à la fin des années 70.

Pour répondre à certaines situations alarmantes, des plans de restauration sont mis en œuvre en faveur de différentes espèces, comme le vison d'Europe et le grand hamster, tous deux « en danger » en France. À cet égard, la loutre d'Europe et le bouquetin des Alpes sont de bons exemples de réels progrès obtenus grâce à une action des pouvoirs publics et des associations de protection de la nature. En situation précaire il y a encore quelques décennies, la loutre, aujourd'hui classée en « préoccupation mineure », recolonise progressivement différents secteurs du territoire. Et après avoir quasiment disparu de l'arc alpin français, le bouquetin des Alpes a désormais repeuplé plusieurs départements.

Après les reptiles, les amphibiens, les oiseaux nicheurs et les mammifères de métropole, les prochains chapitres de la liste rouge porteront sur les poissons d'eau douce, les crustacés et les orchidées de métropole, ainsi que sur l'outre-mer. ■

>>> <http://www.uicn.fr>

Répartition des mammifères en fonction des catégories de la liste rouge





CONSERVATION Quel bilan pour les oiseaux?

La directive Oiseaux du 2 avril 1979 fête son 30^e anniversaire. Le statut de protection de nombreuses espèces prioritaires s'améliore en France. Sur les 88 espèces de l'annexe 1 qui nichent en France, 37 % sont en augmentation, grâce à des mesures de protection ciblées sur des espèces spécifiques (vautour moine, cigogne, grue cendrée) mais aussi du fait de la création d'espaces protégés. Néanmoins, 17 % de ces 88 espèces sont en déclin, et deux d'entre elles, le traquet rieur et le pluvier guignard, ont disparu de France.

Dans le même temps, la situation se dégrade pour les oiseaux communs, notamment ceux présents dans les milieux agricoles (alouette des champs, bruant jaune, perdrix grise, caille des blés...). ■ Source LPO.

Tendances d'évolution des populations d'oiseaux nicheurs de France



© A. Treptic, www.photonaature.de - wikipedia

Bruant jaune.

Tendance des populations	Toutes espèces (287)	Espèces en Annexe 1 dir. Oiseaux (88)
Déclin	33 %	17 %
Augmentation	28 %	37 %
Stable - fluctuant	17 %	25 %
Inconnu	20 %	21 %

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Dysfonctionnements hydrologiques et tourisme

Une forte pression touristique peut amener des dysfonctionnements hydrologiques et une dégradation de l'état des milieux. Avec 561 lits/km², la région Languedoc-Roussillon (Petite Camargue, étangs de Thau, de l'Or, de Canet, du Narbonnais)... est la première concernée. Les risques sont indirects : pollution par les eaux usées, disparition de milieux connexes en raison d'aménagement. Après le Languedoc-Roussillon viennent la Bretagne (156 lits/km²), le Poitou-Charentes (128 lits/km²), les Pays de la Loire (122 lits/km²) ; des zones qui abritent d'importantes surfaces de sites classés Natura 2000 (78 % de leur superficie sur le littoral atlantique, 85 % sur la Méditerranée) avec des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, rares, menacés ou en danger d'extinction. D'une manière générale, 20 % de la capacité d'hébergement en France concerne les zones humides (4 millions de lits) essentiellement dans les communes du littoral : la moitié pour la Manche et la mer du Nord, le quart pour la Méditerranée (avec une densité huit fois supérieure à la moyenne nationale). ■ Source Ifen - Observatoire national des zones humides - Fiche indicateur, janvier 2009.

DROIT Responsabilité environnementale :

le décret publié. Le décret relatif à la prévention et à la réparation de certains dommages causés à l'environnement, qui rend applicable la loi sur la responsabilité environnementale du 1^{er} août 2008, a été publié au JO. Constituent des dommages causés à l'environnement : les détériorations mesurables de l'environnement qui créent un risque d'atteinte grave à la santé humaine du fait de la contamination des sols, qui affectent gravement l'état écologique des eaux, ou le maintien ou le rétablissement des espèces ou de leurs habitats dans un état de conservation favorable. La responsabilité est reconnue, y compris en l'absence de faute ou de négligence, pour une série d'activités professionnelles dont la liste est fixée par le décret. >>> www.legifrance.gouv.fr Décret n°2009-468 23 avril 2009

En vue

Métiers & concours

Un recrutement d'agents techniques de l'environnement (144 postes prévus) et de techniciens de l'environnement

(73 postes prévus) est en cours. Le concours devrait avoir lieu à l'automne 2009, et en 2010.

Les postes à pourvoir sont prévus à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, l'Office national de

l'eau et des milieux aquatiques et

les parcs nationaux. ■ Bernard Commandré - Aten

>>> <http://www2.equipement.gouv.fr/recrutement/home.htm>



© L. Mignaux - Meeo-dat

Gemina est en ligne. Cette base de données référence les documents traitant de la gestion des milieux naturels de

Rhône-Alpes et de Suisse. >>> www.gemina.fr/Alexph ■ **Le Parc naturel régional des Pyrénées**

ariégeoises a été créée le 28 mai dernier. C'est le 46^e PNR de France. ■ **Pollution lumineuse.** Création, le 11 juin dernier, d'une réserve du ciel étoilé au pic du Midi (Hautes-Pyrénées). >>> 01 43 38 92 22 ■ **La chaudière biomasse**

de Cransac (Midi-Pyrénées) est alimentée par des noyaux de fruits. Inauguré en avril, le réseau de chaleur consomme 300 tonnes de noyaux et produit 709 MWh par an. >>> melanie.blond@eurorscg.fr ■ **L'État vient de créer un fonds dédié à**

la recherche scientifique et à la sensibilisation au sein des réserves naturelles, doté en 2009 de 300 000 €.



RHÔNE-ALPES Valoriser l'adhésion à Natura 2000.

Une gamme de panneaux d'information est proposée aux bénéficiaires de contrats Natura 2000, ainsi qu'aux communes, afin de promouvoir leur engagement. La démarche est expérimentale, elle vise à sensibiliser le grand public à l'intérêt de productions respectueuses des milieux. Une évaluation sur les sites participant au test sera bientôt réalisée. Une expérience similaire est en cours en Franche-Comté. >>> Audrey Orcel, David Marailhac - Diren Rhône-Alpes

LOT Natura 2000 enfants.

Le bulletin d'actualité Natura 2000 des Causses du Quercy n'oublie pas les plus jeunes. Sous forme de jeu, une rubrique entière leur est consacrée (relie les points, labyrinthe...). Ils sont également invités à choisir leur mascotte. Une illustratrice a dessiné cinq des espèces d'intérêt communautaire présentes sur les sites du territoire. Les petits lecteurs doivent voter pour leur animal préféré. >>> Amandine Bonnelles. Parc naturel régional des Causses du Quercy.



© Laure Gomez

CONSERVATION Un atlas des actions en faveur de la biodiversité. Le réseau des centres permanents d'initiatives pour l'environnement met en ligne une base de données gratuite de ses actions contribuant à améliorer la biodiversité. Ce site web permet d'identifier des savoir-faire, expériences et compétences mobilisables dans les territoires. >>> www.atlas-biodiversite-cpie.fr

ALPES Une analyse démographique rassurante pour l'avenir du gypaète barbu



© Raphaël Arlettaz

Gypaète barbu.

La réintroduction du gypaète barbu est un succès. Exterminés il y a un peu plus d'un siècle, réintroduits à grands frais dès 1986, à raison de 2 à 10 oiseaux lâchés par année, ils sont aujourd'hui une dizaine de couples territoriaux dans les Alpes. Des chercheurs de l'université de Berne et de la station ornithologique suisse vien-

ent de publier les résultats d'une modélisation démographique qui évalue les chances de survie du gypaète barbu dans les Alpes. Les perspectives semblent excellentes, pour autant, toutefois, que la mortalité des oiseaux n'augmente pas dans le futur. Parmi les menaces potentielles, il y a l'utilisation illégale du poison qui tend à se répandre dans la lutte clandestine contre le retour du loup : des appâts empoisonnés déposés dans la nature risquent aussi d'intoxiquer les charognards, dont le gypaète. ■ Raphaël Arlettaz
Professeur de biologie de la conservation. Université de Berne (Suisse). >>> Mél : raphael.arlettaz@iee.unibe.ch

LARZAC Le projet de volerie des aigles au cirque de Navacelles met les rapaces locaux en danger

D'après la LPO, un récent projet d'installation sur le site du cirque de Navacelles d'une entreprise touristique de démonstrations de rapaces captifs en vol (à destination du grand public) menace la survie du couple d'aigles royaux installé sur place, ainsi que les circaètes, grands-ducs d'Europe et vautours fréquentant le secteur. Ces espèces sont menacées en France, ce qui justifie d'ailleurs le classement de ce territoire remarquable en site Natura 2000. Le vol de rapaces exotiques, au cœur du site de reproduction des aigles royaux, là où le vautour percnoptère semble préparer son retour, là où le circaète Jean-le-Blanc et les craves à bec rouge s'alimentent, perturberait ces espèces locales (notamment lors de leur période de nidification), entraînant leur disparition du site à court terme. ■

Bertrand Eliotout - LPO Grands Causses. >>> Tél. : 05 65 62 61 40

ISÈRE Petite université du piaf

Comme chaque année au printemps, la Ligue pour la protection des oiseaux de l'Isère a proposé la « Petite université du piaf » aux apprentis ornithologues. Cette formation à la découverte des chants d'oiseaux a rassemblé une quarantaine de débutants : quatre séances en salle, deux ou trois sorties de terrain, un programme de reconnaissance de plusieurs dizaines d'espèces communes de l'Isère. De longues séances d'écoute en milieu naturel ont permis à chacun de trouver son rythme de progression. Ambiance décontractée et souriante, voire contemplative... ■ Gérard Goujon >>> <http://www.isere.lpo.fr>

Mésange bleue.



© Raphaël Bussière - LPO



BOUCHES-DU-RHÔNE Les anciens marais des Baux de Provence réhabilités

La concertation autour des anciens marais des Baux de Provence ouvre une nouvelle phase d'intervention. Elle vise à co-construire des plans de gestion intégrés sur quatre propriétés privées pilotes. Le document d'objectifs Natura 2000 et les mécanismes de compensation écologique offrent ainsi des opportunités nouvelles pour la restauration de ces anciens marais, avec un soutien renouvelé de l'Agence de l'eau, de la Région et la DIREN Paca.

Le travail a été initié en décembre 2003 pendant les fortes inondations d'Arles. 2 700 ha des anciens marais des Baux étaient sous les eaux. L'association environnementale A Rocha France avait alors réalisé un travail de cartographie des inondations, d'estimation des volumes d'eau stockés et de son impact sur la biodiversité. Elle s'est vue ensuite confier une mission de concertation locale afin d'envisager l'avenir. Dans le même temps, le Parc naturel des Alpilles a initié une étude hydraulique. Celle-ci devrait prochainement aboutir à un schéma intégré de gestion des eaux.

Cette concertation a permis de confronter les points de vue en s'appuyant sur un programme d'éducation à l'environnement et six études d'approfondissement (moustiques, agriculture, tourisme, biodiversité, histoire, perceptions et attitudes). Aujourd'hui, la peur du moustique, de l'inondation généralisée et même de « l'écolo » s'est dissipée. Elle fait place à une meilleure compréhension des fonctions des zones humides et de la réhabilitation des anciens paluds.

L'opération a permis l'implication nouvelle d'un sagneur (coupeur) de roseaux, de deux éleveurs et d'un pêcheur. ■ François Tron >>> f.tron@conservation.org <http://www.marais-des-baux.fr>



© Musée savoisien

© J. Jourden - PN Vanoise

VANOISE Le public invité aux Saisons du paysage

L'Observatoire photographique du Parc national de la Vanoise est conçu pour reconduire des prises de vue à périodes régulières, à partir du même point de vue. Un volet rétrospectif offre une série de 230 images anciennes, reconduites avec le même cadrage par les gardes-moniteurs du parc national. La comparaison permet de mesurer les transformations. Par ailleurs, 121 photographies réalisées entre 2006 et 2008 par l'artiste Beatrix von Conta visent à témoigner de l'état des paysages et à anticiper leurs évolutions. Le public pourra prendre connaissance de cette richesse photographique à l'occasion des Saisons du paysage 2009 (printemps, été). Expositions, soirées et randonnées seront animées en juillet et août par ceux qui tissent un lien particulier avec les paysages : les gardes-moniteurs du parc national.

Un séminaire sur le paysage aura lieu à l'automne. ■ Programme sur : www.parcnational-vanoise.com



NIÈVRE Chantiers nature pour les jeunes.

Les jeunes Nivernais peuvent désormais, durant une période de vacances scolaires, participer à des chantiers nature. Le résultat doit être visible et pérenne. Le conseil général lance cette expérience dans le cadre de sa politique Espaces naturels sensibles.



© J. Carlin

Sonneur à ventre jaune.

Le premier chantier qui s'est déroulé en février 2009 sur le site du Coteau de Chaumois (commune de Parigny-les-Vaux) a permis de créer plusieurs petites mares de substitution pour la reproduction du sonneur à ventre jaune.

>>> stephane.lebreton@cg58.fr

Initiative

© JF Noblet



Passerelle pour écureuils

À Voiron (39), une vingtaine de volontaires de l'association Pic Vert ont tressé de vieilles cordes de spéléologie et d'escalade périmées. Cette passerelle pour écureuils, disposée à 7 m de hauteur entre deux grands arbres, permet à ces animaux de traverser la route de l'Agnelas sans risque. ■ >>> www.lepicvert.asso.fr

BRETAGNE Le « Grenelle » par la formation.

L'institut régional du patrimoine de Bretagne a conçu un programme de formation à l'intention des acteurs (décideurs, professionnels, citoyens...) en vue de contribuer à la traduction, sur le terrain, des orientations du « Grenelle de l'environnement ». Le programme est pensé pour concevoir l'urbanisme de façon globale, lutter contre l'étalement urbain, préserver la biodiversité et retrouver une bonne qualité de l'eau. Les formations visent une qualité scientifique reconnue et des approches méthodologiques éprouvées. Un partenariat est engagé avec l'université de Bretagne occidentale.

>>> www.irpa-bretagne.org

Les gens



Gilles Bœuf a été nommé président du Muséum national d'histoire naturelle en février, succédant à André Menez. Depuis dix ans, il enseigne la physiologie environnementale, la biodiversité et les ressources vivantes de l'océan à l'université de Paris VI. Ancien président du conseil scientifique du Muséum, il est aujourd'hui membre du conseil scientifique du patrimoine naturel et de la biodiversité auprès du Meeddat et président de la Réserve naturelle de la Massane (Pyrénées orientales). >>> bourdais@mnhn.fr



Audrey Tapiero a rejoint la Fédération des conservatoires d'espaces naturels en mars 2009. Basée à la maison de l'environnement de Franche-Comté, elle est chargée de mission « plan national de restauration des chiroptères », plan validé pour 2008-2012. Auparavant, Audrey Tapiero a été chargée de mission « tortues marines » au sein de la délégation outre-mer de l'ONCFS, en Guyane, durant deux ans. >>> audrey.tapiero@enf-conservatoires.org



Roger Genet. Le Cemagref a un nouveau directeur général. Nommé par décret présidentiel, il succède à Pascal Viné. Chercheur engagé dans les politiques publiques de recherche et d'innovation, Roger Genet était auparavant directeur adjoint des sciences du vivant au Commissariat à l'énergie atomique et directeur du Centre de recherche de Fontenay-aux-Roses, en charge de l'assainissement du site et de sa reconversion vers les technologies de santé. >>> directeur-general@cemagref.fr



Lucile Rambaud est désormais chef de bureau du réseau Natura 2000 (Meeddat). Depuis janvier, elle remplace Isabelle Couprie. Auparavant, Lucile Rambaud travaillait au ministère de l'Agriculture, sous-direction de la recherche et de l'innovation de la direction générale de l'Enseignement et de la recherche. >>> lucile.rambaud@developpement-durable.gouv.fr

Dernière heure

Biodiversité, la Commission européenne plaide l'urgence

La conférence sur la biodiversité organisée à Athènes en avril par la Commission a débouché sur un message concernant la future politique de l'Union européenne dans le domaine de la biodiversité. « Il est important de privilégier la protection des écosystèmes plutôt que celle des espèces. Il faut veiller à ce que les fonds disponibles servent effectivement à financer des projets de protection de la nature. » La Commission s'est dotée d'un plan en huit points. « Si un effort n'est pas consenti, l'engagement d'enrayer la diminution de la biodiversité dans l'Union européenne à l'horizon 2010 ne sera pas atteint. » >>> <http://europa.eu>

**Christian Levêque***

Directeur de recherches émérite IRD

Bon état écologique

Terme issu des politiques publiques, le « bon état écologique » est trop souvent présenté comme un terme scientifique. Or le concept ne relève pas de la science.

L'expression « bon état écologique » a été popularisée par la directive cadre sur l'eau¹. Elle est trop souvent présentée comme un terme normatif : l'état de référence « pristine² », qui précéderait toute intervention humaine. Cependant, comme cet état n'existe plus, on se réfère aux milieux qui sont supposés les moins perturbés, mesurés par leur « gradient de naturalité³ ».

En réalité, le « bon état écologique » est une construction sociale qui évolue sans cesse. Ce n'est pas l'état figé d'un écosystème, c'est au contraire un

état dynamique qui préserve des fonctions clés de l'écosystème. Il devrait donc reposer à la fois :

- sur des principes écologiques, liés à l'hétérogénéité et la variabilité dans le temps et dans l'espace : ce sont là en effet les conditions d'expression de la diversité biologique³ ;
- sur des choix sociaux : les fonctions clés de l'écosystème que nous souhaitons préserver pour remplir une fonction ou pratiquer une activité. Ce n'est pas seulement une donnée (référence rétrospective), mais une construction (référence prospective) à partir d'attentes et de revendications.

Le « bon état » ne doit pas être un objectif nostalgique mais renvoyer aux fonctions exercées par les écosystèmes. Dispose-t-on des systèmes d'auto-épuration, de production biologique, de récréation, de paysages ? Le « bon état » n'a pas de caractère immuable. La nature que nous désirons aujourd'hui détermine notre perception actuelle du « bon état » mais elle n'est pas forcément la nature que nous voudrions demain.

Or l'écosystème est le plus souvent approché par sa structure, supposée stable. Il faut la mesurer, quantifier, normaliser, ce qui conduit irrémédiablement à la figer. Des indicateurs biotiques sont utilisés, censés rendre compte de la diversité biologique, mais ces indicateurs globalisent, figent la perception de la nature, et en masquent le caractère dynamique. Le « bon état » écologique, terme issu des politiques publiques, trop souvent présenté comme un concept scientifique, ne relève donc effectivement pas de la science. C'est à la société de s'en saisir collectivement et d'y donner sens en respectant les contraintes d'expression des dynamiques naturelles. ■

1. Du 8 mars 2004. Actualisée le 22 février 2007.

2. Terme anglais renvoyant à l'idée d'un état vierge, antérieur à toute altération d'origine humaine.

3. L'article 2 de la Convention sur la diversité biologique, 1992 définit ainsi la diversité biologique (ou biodiversité) : « La variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes. »

>>> Mél : leveque@mnhn.fr

* Cette chronique a été réalisée par Christian Levêque, directeur de recherches émérite IRD, Xavier Lafon, chargé de mission Eau et milieux aquatiques, au service de la recherche du ministère en charge du Développement durable, et Olivier Sirost, anthropologue à l'université de Méditerranée.

Définir le caractère d'un territoire

Une démarche opérationnelle

Dossier préparé par
Michelle Sabatier, Anne Vourc'h,
Jean-Marie Petit



© Imberdis Ludovic - PN Vanoise

Esprit es-tu là ?

Les lois, celle de 1930 sur la protection des sites mais aussi plus récemment celle de 2006 concernant les parcs nationaux, font appel à la notion de « caractère » pour justifier leur protection. À l'image des inspecteurs des sites, les gestionnaires ont dû argumenter pour objectiver cette notion avec les acteurs locaux en envisageant, en dernier recours, l'éventualité d'une décision de justice.

Les gestionnaires d'espaces naturels veulent défendre le caractère d'un territoire pour le transmettre et le révéler en même temps. Or leur réussite dépendra de leur capacité d'entraînement et de conviction ainsi que de la légitimité dont ils sauront enrichir leur démarche. Car, effectivement, les pièges sont nombreux. Il en est ainsi du « fétichisme patrimonial » qui voudrait que rien de bon ne soit à attendre du présent ou encore de l'ignorance des états antérieurs : le territoire a évolué, il évolue et il évoluera. Alors quelle est l'époque « juste » de référence ? Ne se situe-t-elle pas dans l'avenir ?

De même, pour transmettre le caractère d'un territoire, on est souvent tenté de faire référence au « cliché », à la carte postale la plus convenue.

La question fondamentale est de savoir sur quoi repose

véritablement ce caractère et de concevoir que l'esprit d'un lieu résulte d'une composition complexe articulée autour d'un cadre physique, de représentations et de valeurs sociales. Les parcs nationaux¹ le résument ainsi : « Intérêt spécial que présentent le milieu naturel (la faune, la flore, le sol, le sous-sol, l'atmosphère, les eaux), les paysages, le patrimoine culturel, matériel ou immatériel, dans leur diversité, leur composition, leur aspect et leur évolution, en prenant en compte la pluralité de perceptions et de valeurs qui leur sont rattachées. »

Mais pour transmettre cet esprit des lieux et dépasser les difficultés, il faut conduire une démarche collective destinée à enrichir la notion : ce n'est pas la froide description qui l'exprime, mais essentiellement l'émotion surgie de la rencontre d'un lieu et d'une sensibilité. La création qu'il a suscitée sous des aspects multiples : artistique, artisanale, paysagère, culinaire, légendaire... Sans oublier l'empreinte qu'en portent en eux ceux qui l'habitent ou le fréquentent : car le territoire façonne l'homme aussi, il pose sa marque. ■

MICHELLE SABATIER

ATELIER TECHNIQUE DES ESPACES NATURELS

LEVER DE LUNE SUR TRIÈVES, VANOISE.

1. Lydia Beuneiche, « Le caractère d'un parc national : recherche de définitions autour de la notion de caractère », Parcs nationaux de France, 07 décembre 2007.

>>> Mèl :
michelle.sabatier@espaces-naturels.fr



Vingt ans après, Beauport fidèle à lui-même

La définition de l'esprit des lieux sert de fil rouge à un projet vivant

Entre terre et mer... Depuis longtemps abandonné par la vie monastique, l'abbaye prémontrée de Beauport est acquise en 1993 par le Conservatoire du littoral qui envisage immédiatement sa restauration: le lieu est « complexe et fascinant », il convient de garder sa spécificité. Cependant, au-delà de cette appréciation globale, la définition reste floue: que faut-il respecter sans concession aucune? Comment décliner l'esprit de lieux dans la pratique d'un projet de restauration? Avec l'appui du cabinet Urbanis, les élus, la population locale, des touristes sont interrogés afin de cerner les éléments caractéristiques du domaine de Beauport et de retenir un scénario de réhabilitation architecturale et paysagère. Que veut-on faire de ce site dans quinze, vingt ans? Que doit-on éviter? En 1995, après deux ans de travail, Beauport se définit comme une ruine romantique intimiste, un paysage ouvert, un lieu symbolique lié au repliement monacal... Trois concepts contradictoires. Ont-ils évolué, se sont-ils figés? « Ils constituent toujours aujourd'hui le référent pour la gestion du site naturel et architectural

mais également pour le choix des activités humaines et culturelles qui habitent le lieu, livre Laurence Meiffret, la conservatrice du site. C'est à travers ce prisme que nous nous posons des questions sur les choix de gestion, d'aménagement, d'activités. Cette définition initiale sert de fil rouge et nous oblige à des discussions régulières.

Il m'arrive de reprendre mes écrits de l'époque et, dans cette finesse d'analyse, je cherche à voir si l'on n'est pas en train de dérapier. Telle activité, tel aménagement a-t-il sa place ou trahit-il quelque chose de fondamental? »

Ainsi, la notion de ruine romantique oblige à conserver les ambiances intimistes de fouillis végétal, du cœur desquelles sortent un mur ou un bas-relief médiéval. On aurait vite fait de trop tondre, de faire trop propre.

Ici, il faut mettre la barre de coupe un peu plus haut; même s'il faut « repasser » dans huit jours; même si certains prétendent que c'est mal entretenu, à commencer par les jardiniers qui sortent des écoles. « Nous avons opté pour une cristallisation de la ruine tout en

1. LA CARTE DES PAYSAGES INSCRIT LES LIEUX DANS LEUR CONTEXTE ET PERMET D'EN COMPRENDRE L'ESPRIT. ELLE DÉTERMINE LA STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT MAIS AUSSI LE DÉTAIL DE PETITES INTERVENTIONS PROPRES À CONFORTER L'ESPRIT DES LIEUX.
2. LES DIFFÉRENTS TRAVAUX DU DOMAINE MONASTIQUE ÉTAIENT JUSQU'AU 14^e SIÈCLE, EFFECTUÉS PAR DES FRÈRES CONVERS.



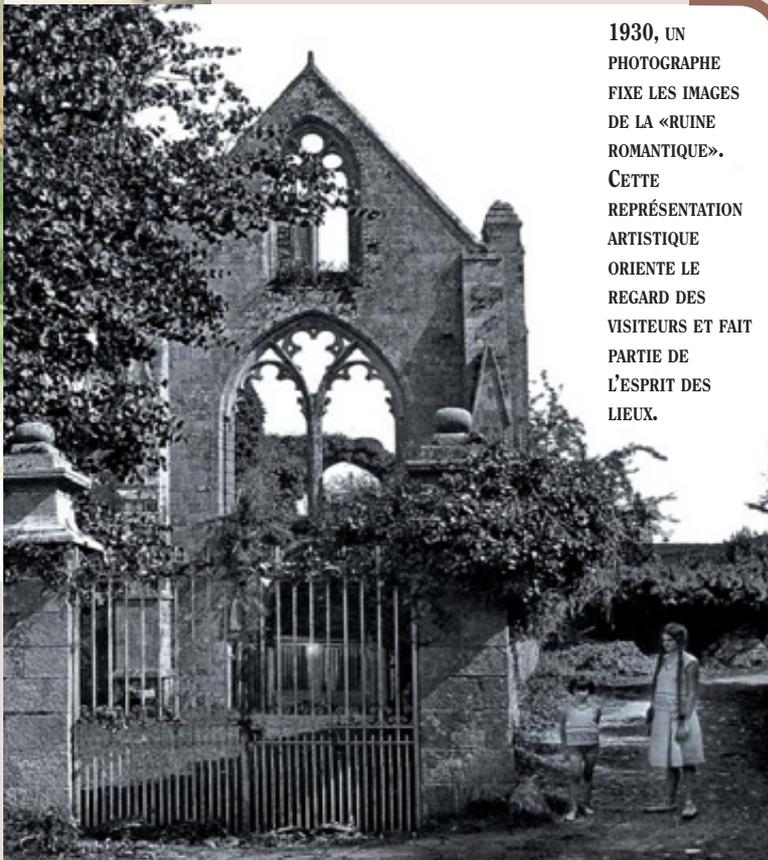
© Alain Freytet



rendant plus lisible la géographie dans laquelle s'inscrivent le monument et le jardin.» Adossée à la forêt de Beauport, l'abbaye possédait son port, aujourd'hui envasé. La colonisation végétale a bouché la vue vers la mer et ne permet plus au visiteur de comprendre la relation du monument avec l'eau. Faut-il débroussailler la digue ou garder le hallier littoral pour ne pas déranger les couples de tadornes qui nichent dans le marais? Rien n'est tranché. Les discussions se poursuivent, arbre par arbre, branche par branche. Révéler une caractéristique majeure des lieux peut donc entrer en contradiction avec de strictes données ornithologiques. Et, puisque Beauport est un espace symbolique lié au repliement monacal et porté par le motif du moine au travail, le lieu doit garder sa vocation d'apprentissage et d'initiation. Aujourd'hui sous la forme de chantier d'insertion de détenus et de nombreuses activités pédagogiques. De même, un verger conservatoire permet de produire du cidre et un grand jardin mêle plantes potagères et ornementales. Par la force de son esprit respecté, Beauport n'est pas devenu un monument-musée. ■

À PARTIR DES PROPOS DE LAURENCE MEIFFRET CONSERVATRICE ET D'ALAIN FREYTET PAYSAGISTE DPLG

>>> Méls : abbaye.de.beauport@wanadoo.fr
alain.freytet@libertysurf.fr



1930, UN PHOTOGRAPHE FIXE LES IMAGES DE LA «RUINE ROMANTIQUE». CETTE REPRÉSENTATION ARTISTIQUE ORIENTE LE REGARD DES VISITEURS ET FAIT PARTIE DE L'ESPRIT DES LIEUX.

© Amédée Alasseur



© CRT Picardie/baieattitude.com

L'ESPACE ET L'IMMENSITÉ INTÈGRENT L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE PICARD. SUR LE SITE INTERNET DE LA RÉGION PICARDIE, LE CHOIX DES IMAGES FAIT ÉCHO À CES VALEURS PAYSAGÈRES. VUE DE ST-VALÉRY.

Connais-toi toi-même

Le portrait identitaire d'un territoire oriente son développement

Lorsque le cabinet CoManaging réalise le Portrait identitaire d'un territoire, il le conçoit comme une rencontre destinée à révéler son ADN et sa personnalité à un moment déterminé de son histoire. Quelle que soit son échelle (région, pays, ville, quartier, site...), des composantes très diverses s'entremêlent dans le creuset identitaire.

Si la réalité factuelle, qui concerne le climat, la topographie, le patrimoine, la démographie, l'histoire... peut s'appréhender pour une part par des données objectives, chiffrées, datées, quantifiables, la nature de l'esprit des lieux est autrement plus complexe. En effet, c'est un mélange de réalité vécue et ressentie subjectivement par chaque individu (néanmoins évaluable par des enquêtes), d'atmosphère, d'imaginaire, de dimensions symbolique et artistique.

À cette profusion de matière, s'ajoute encore la confusion entre identité et image, à démêler elle aussi; l'image étant généralement simplificatrice, réductrice, voire fautive, avec sa tendance à «cartepostaliser».

Dans le Portrait identitaire, ce sont ainsi plus de trente-cinq thèmes qui sont explorés. Couleurs, lumière, qualité environnementale, architecture, accessibilité, savoir-faire, mais aussi appartenance, questions d'ego, rapport à l'histoire, art de vivre, affinités artistiques ou encore noms et emblèmes sont analysés, comparés, synthétisés. Ils aboutissent à proposer des outils opérationnels qui constituent un socle identitaire de traits saillants, de transversalités, de spécificités et d'éléments clés (valeurs, mots, visuels, symboles et concepts clés), points névralgiques et opportunités. Cette vision complète et holistique de son identité irrigue tous les projets et le «faire-savoir» du territoire. Elle enrichit son diagnostic et lui permet de mieux piloter son développement en se démarquant des concurrents par des stratégies «sur mesure» élaborées en fonction de sa singularité. C'est ainsi par exemple que le comité régional du tourisme de Picardie a su utiliser les conclusions du Portrait identitaire et les recommandations marketing qui en ont découlé. Les valeurs humaines de simplicité et d'ac-

cueil des Picards ont donné lieu à une «stratégie d'ambassadeurs» mettant les habitants au centre de tous les dispositifs et invitant au partage de «leur» Picardie. *Picardie corps et âme*, un livre, a été édité. *Esprit de Picardie*, un site et un magazine participatifs ont été mis en place. Ils comptent déjà plus de 100 000 lecteurs dont 47% de Picards! Quant à des valeurs comme l'espace et l'immensité, elles se donnent à voir sur le nouveau site internet!

Autre exemple, dans le Valais. La réflexion identitaire a inspiré une politique de développement durable, avec une stratégie de «marque partagée de territoire». Elle s'est notamment concrétisée dans le «guide de marque» et le label «Valais excellence», lesquels permettent de distinguer les entreprises les plus performantes et les plus citoyennes².

Les applications et les effets du Portrait identitaire sont multiples: création de consensus entre acteurs, renforcement de l'attractivité et de la fierté d'appartenance des habitants au territoire, définition d'un positionnement ou d'une plate-forme de marque, amélioration de la communication... Concrètement, il devient possible de *briefer* un photographe ou de définir un code de marque capable de traduire les valeurs du territoire en logo, identité graphique, site web, produits.

Outre les outils et résultats pragmatiques, le fait de s'engager dans une réflexion sur son identité constitue une manière de progresser collectivement, par une méthodologie participative et un meilleur partage des valeurs par ceux qui sont impliqués sur le territoire.

Dans le prolongement de l'exigence «Connais-toi toi-même» des philosophes antiques, cette approche élève le degré de connaissance et de conscience de ceux qui y œuvrent, donne plus de sens à leur action, l'inscrivant à la fois dans une démarche durable et une philosophie profondément humaniste. ■

SOPHIE DE PAILLETTE - CoMANAGING

>>> Mél: sdp@comanaging.net

Ne pas confondre l'identité et l'image. Cette seconde, simplificatrice, s'apparente à la carte postale.

En savoir plus

<http://www.comanaging.net>
Dossier «Le nouveau marketing touristique», réalisé en partenariat avec CoManaging par la revue *Espaces* n° 262, septembre 2008.

1. <http://picardietourisme.com>
<http://www.espritdepicardie.com>
2. <http://www.marquevalais.org>



Explorer l'imaginaire pour orienter le développement

Le chemin de Compostelle à la recherche de son identité

Plus on va loin dans la connaissance de l'identité du territoire, plus on possède une compréhension fine de son potentiel et mieux on est à même de gérer son apparence et d'élaborer une stratégie de développement sur le long terme.

Le chemin de Compostelle! Classé itinéraire culturel européen par le Conseil de l'Europe en 1987, puis inscrit au patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco en 1988, son devenir est un enjeu important pour les régions qu'il traverse. Aussi, en 2003, une étude se penche sur les publics qui l'empruntent dans le but d'aboutir à un projet de développement ainsi qu'à des préconisations d'aménagement du chemin: un des enjeux majeurs étant la sauvegarde de son identité profonde. En effet, pour un territoire comme pour un individu, la meilleure façon d'exister et de s'épanouir réside dans sa capacité à être en phase avec cette identité.

Analyse identitaire? L'analyse identitaire du territoire ne relève donc, ni de la seule observation des pratiques, ni d'une étude d'image classique, elle s'appuie sur la perception de l'imaginaire collectif, l'analyse des mythes fondateurs, la connaissance des valeurs identitaires...

En effet, autour d'un « objet » matériel, culturel ou social, chaque groupe humain construit un imaginaire au travers de récits mythiques ou simplement métaphoriques. Mis en situation, chacun va spontanément proposer une interprétation cohérente de son réel et dessiner les contenus identitaires enracinés dans la conscience collective. Il en est ainsi pour le chemin de Compostelle dont la réalité tangible n'est pas une vérité univoque et stable. Elle existe surtout à travers « la reconstruction » imaginaire de ceux qui l'appréhendent.

C'est ce principe qui a guidé l'exploration auprès des divers types de cheminants ayant volontiers accepté de s'exprimer. Il a été, alors, possible de dessiner les contenus identitaires enfouis et d'en révéler le sens.

Qu'a-t-on découvert? L'imaginaire lié au chemin de Compostelle est balisé par quatre points cardinaux (voir schéma). Son identité se base sur deux piliers fondamentaux de la construction de la mémoire collective de l'humanité: le mythe (ou l'histoire) et la spiritualité (ou la religion). Ces valeurs fondatrices constituent le noyau symbolique de ce chemin. Elles en assurent la pérennité, elles en constituent l'essence et le sens. Au demeurant, il est intéressant de noter que

Si elle ne se démarque pas par le sens, son sens, son essence, la stratégie de développement risque d'échouer.

cet imaginaire exceptionnel est conforté par l'expérience tangible des cheminants. Autrement dit, la réalité vécue du chemin (l'expérience que l'on vit lorsqu'on le parcourt) reflète le chemin imaginaire ou vice versa. Il en ressort avec certitude que tout aménagement, tout projet de développement doit préserver cet équilibre, et venir conforter l'imaginaire, sous peine de perte d'identité.

Comprendre quelles sont les représentations qui, pour le cheminant, confèrent une existence au chemin, par quels processus il s'identifie à lui, permet de déceler la valeur symbolique d'une pratique apparemment similaire (marcher, d'une halte à l'autre, sur le chemin de Compostelle, avec chaussures de marche et sac à dos...) et qui en fait dissimule des représentations et des enjeux bien différents.

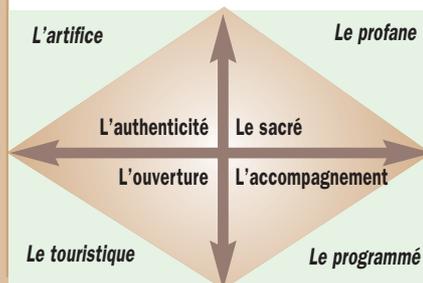
Comme cette valeur symbolique (inconsciente) ne peut être atteinte au travers du discours social, intrinsèquement rationalisé, il faut donc analyser le « langage imaginaire » qui s'exprime principalement au travers de signifiants (images et métaphores).

De l'analyse à l'opérationnalité. Les valeurs portées par son territoire imaginaire et les attentes qu'il convoque: dépouillement, simplicité, convivialité, liberté, universalité... indiquent les actions à mener en termes d'aménagement, d'hébergement, d'accueil. Elles permettent la définition d'un cadre de développement coordonné:

- autour des valeurs fondatrices qu'il va s'agir de préserver et pérenniser en tant que valeurs patrimoniales de l'humanité (Unesco);
- autour de la symbolique de lien et d'échange qui appelle le développement et la valorisation des territoires traversés grâce à des échanges tant humains qu'économiques par opposition à une exploitation purement mercantile...

L'étude permet aussi d'aboutir à la formulation de préconisations concrètes en matière de service, d'équipements, de communication, d'information, de promotion et d'organisation. Dans ce cas-là, il s'agit de privilégier un aménagement à minima: se contenter d'aménagements basiques et fonctionnels tels le développement de points d'eau potable, la sécurisation des passages sur les routes, le balisage directionnel dans les villes. Et spécifiquement pour répondre aux attentes de certains types de cheminants (cf. typologie), on signalera des sites dignes d'intérêt et on développera quelques services « facilitants », tels des points d'information dans les haltes ou des parkings dans les principales villes départs.

Un territoire imaginaire fort et ses contraires



Le chemin de Compostelle est balisé par quatre points cardinaux, chacun limité par sa dérive potentielle.

Authenticité: confidentialité, notion d'effort, obtention de quelque chose que l'on gagne, versus consommation, facilitation.

Sacré: signes et patrimoine religieux, respect du tracé officiel contemporain.

Ouverture: échange avec le tissu local, coexistence harmonieuse des publics, identité et altérité.

Accompagnement: liberté des cheminants, signalétique du chemin (chemin guidé), répartition des hébergements, informations.

Christian Laprèbende

RESPONSABLE DU SERVICE DES ROUTES AU CONSEIL GÉNÉRAL DU GERS

« Penser l'aménagement pour les randonneurs »



Récemment, nous avons aménagé le sentier de Compostelle sur 35 km. Notre intention était de sécuriser le cheminement qui empruntait souvent les routes départementales. Le conseil général a acheté des bandes de terre en parallèle de la route afin que la randonnée ne se fasse plus sur le bitume. Ensuite, pour isoler les marcheurs sur cette bande, nous avons implanté des haies d'un côté et un alignement d'arbres de l'autre. De temps en temps, des fenêtres permettent de voir les côteaux. Tous les kilomètres nous avons planté un cyprès. Pourquoi un cyprès ? Pourquoi pas. C'est une jolie borne pour ponctuer l'itinéraire. À chaque changement de direction, nous avons mis trois charmes pyramidaux. Ces repères sont répertoriés sur un panneau d'information qui explique ce code du département. À certains endroits, nous avons planté des arbres fruitiers : cerisier, pommier... des arbres échelonnés dans la saison. Nous avons également travaillé sur les ombres afin de donner du confort au marcheur. Et puis nous avons aussi construit des passerelles au-dessus des ruisseaux. Nous avons conçu cet aménagement en pensant aux randonneurs, à leur confort, leur besoin d'ombre, d'aire de repos, de repères kilométriques. Tout cela n'est pas en lien direct avec l'histoire mais, globalement, si j'y réfléchis, cela respecte assez l'esprit d'authenticité. ■

>>> Mèl: claprebende@cg32.fr

Thierry Blanchard

RESPONSABLE DE SERVICE DEVELOPPEMENT AU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME DU GERS

« Pouvoir cerner le type d'offres »



Avec cette étude nous disposons de données pour mieux cerner la demande de la clientèle jacquaire. Ainsi, par exemple, la détermination des typologies de cheminants nous fait comprendre qu'ils constituent plusieurs clientèles, chacune d'elles étant prédisposée pour un type d'hébergement : l'une va préférer un gîte d'étape, la seconde une chambre d'hôte... La conclusion qui s'impose : attention à ne pas mettre en place un mono-produit d'hébergement le long des chemins. Il y aurait un problème de viabilité économique à le faire. Les données portent également sur le type d'accueil et d'information qui doivent être délivrés. Aujourd'hui, nous sommes en mesure de préconiser la mise en place de services : alimentation, pharmacie, prestation de transport... Nous conseillons aux hébergeurs d'avoir une connaissance du chemin afin de pouvoir dialoguer avec leur clientèle. Globalement, nous sommes plus armés. ■

>>> Mèl: developpement@tourisme-gers.com



1

2

3

Par ailleurs, le chemin sera matérialisé par une signalétique complémentaire permettant de l'associer au patrimoine jacquaire en suivant la charte graphique du Conseil de l'Europe.

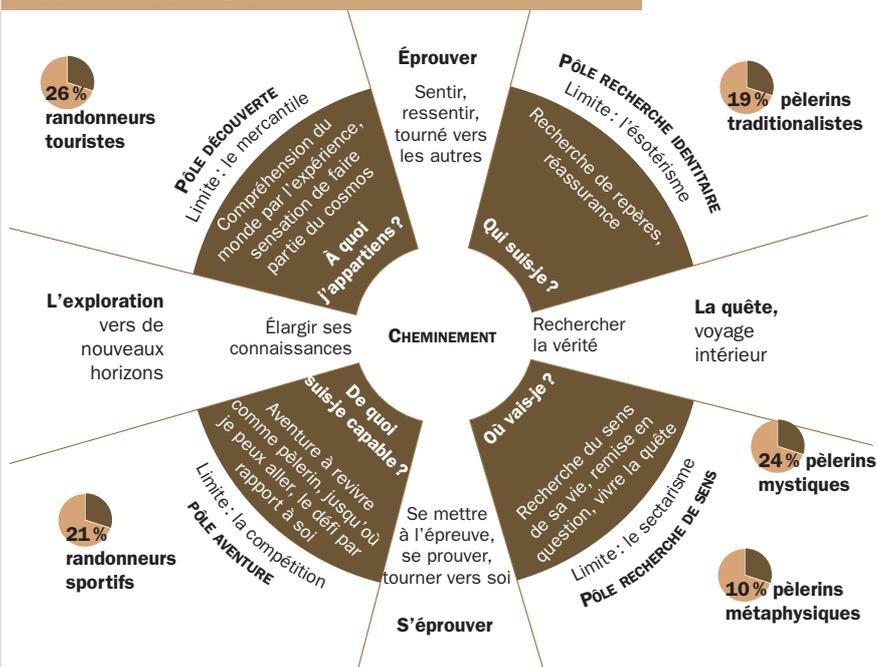
Au cours de la dernière décennie, la fréquentation des chemins de Compostelle s'est fortement amplifiée. ■

SYLVIE REBILLARD - SÉMIOLOGUE QASSIOPÉ RECHERCHE
SÉMIOTIQUE ET SOCIOLOGIQUE APPLIQUÉ AU MARKETING

>>> Mèl: sylvie.rebillard@wanadoo.fr

1. « PANNEAU COMMENTAIRE » RÉALISÉ EN 2004 PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU GERS, INSTALLÉ AUX PRINCIPALES ENTRÉES DU CHEMIN.
2. RANDONNEUR SUR LE CHEMIN DE SAINT-JACQUES.
3. UN « CYPRÈS KILOMÈTRE ».

Approche typologique des cheminants et buts visés



Pôle découverte

Les randonneurs touristes affichent une préoccupation patrimoniale et touristique. Ils ont à la fois une approche cognitive et émotionnelle. Ils désirent voir les lieux, connaître l'architecture et la gastronomie. Ce sont les seuls à s'écarter du chemin.

Pôle recherche de sens

Pèlerins mystiques, leur quête spirituelle s'appuie sur les contenus symboliques du chemin. Ils cherchent à

revivre l'histoire et l'expérience des pèlerins d'antan.

Pèlerins métaphysiques. Ils souhaitent se retrouver seuls et se mettre à l'épreuve. Leur recherche spirituelle repose sur le détachement de l'aspect matériel de l'existence.

Les pèlerins mystiques et les pèlerins métaphysiques sont tous les deux en quête d'un chemin peu fréquenté et peu aménagé, balisé de signes et symboles compostellans.

Pôle aventure

Randonneurs sportifs, leur motivation principale est de se mettre à l'épreuve. Le chemin est considéré pour son envergure sportive mais c'est également un chemin épique.

Pôle recherche identitaire

Pèlerins traditionalistes, le chemin est pour eux une quête religieuse mais aussi une occasion de rencontres sociales.



>>> Parc national de La Réunion

Encadrer la gestion par un texte fondateur

Faire du « caractère » un texte juridiquement opposable

Donner du sens au territoire, asseoir les décisions du parc sur le caractère des lieux, afin qu'elles soient juridiquement inattaquables et opposables, telle était l'ambition portée par les initiateurs du Parc national de La Réunion.

Le 6 mars 2007, le Parc national de La Réunion est créé et, avant cette date, toutes les étapes ont été facilitées par la conviction d'être réunis autour d'un élément fédérateur : un patrimoine exceptionnel, dont certaines facettes restent à révéler. Même les rares opposants au projet ont exprimé leur attachement à ce patrimoine.

C'est dans ce contexte que la tentative de définition officielle du caractère du cœur du parc national a été élaborée et proposée afin d'être intégrée dans le décret de classement. Quelques phrases et quatre items devenaient un socle fondateur, pour une île en quête d'identité.

**VUE SUR CILAO
DEPUIS LA ROCHE
MERVEILLEUSE.**



© Faizner - Wikipédia

Le texte décrivant le caractère du site devait appartenir au décret de création. Cette insertion, qui n'est pas sans incidence, a été discutée jusqu'au dernier moment.

Ainsi on peut lire « Le cœur du Parc national de La Réunion présente les caractères principaux suivants : 1° Un ensemble exceptionnel, étagé en altitude, d'écosystèmes non perturbés, notamment forestiers, représentatifs des Mascareignes, marqué par sa dimension, une grande diversité des habitats et des espèces, ainsi qu'un fort taux d'endémisme.

2° Des paysages naturels grandioses, façonnés par une activité volcanique et par des processus érosifs vigoureux.

3° Un paysage culturel, comprenant dans les cirques des îlets isolés et sans desserte routière, façonnés et occupés par l'homme.

4° Une surface représentant une proportion très importante de l'île, supposant le recours possible aux dispositions du I de l'article L. 331-15 du code de l'environnement. » Cette rédaction a finalement été retirée du décret de création. Sur recommandation du Conseil d'État, le gouvernement ne l'a pas retenue comme fondement pérenne. Cet article a été renvoyé à la charte qui traduit, elle, le projet périodique de l'établissement public (dix ans pour l'outre-mer).

La définition du caractère dans les textes officiels avait cependant une visée précise : donner du poids à ce texte. S'entendre sur un socle hiérarchisé de valeurs communes, pour inspirer les futures décisions de gestion dans la protection (avis, autorisations, subventions). L'affichage de ce socle rendant plus lisible, plus prévisible, plus compréhensible la politique du parc national. Aujourd'hui, le chantier d'élaboration de la charte est officiellement ouvert depuis mai 2008. Il s'appuie sur cette définition : un texte concis déjà validé (à travers le dossier d'enquête publique ayant précédé la création du parc). Il inspire un projet de territoire global reliant cœur et aire d'adhésion.

Explication de texte. À l'heure où la communauté scientifique internationale mais aussi les acteurs du Grenelle de l'Environnement ont fait émerger le problème des espèces exotiques envahissantes comme une préoccupation majeure, la mention dans le premier alinéa « d'écosystèmes non perturbés » comme élément du caractère est fondamentale. Les autorisations que délivrera ou refusera le parc pour toute intervention dans le cœur devront être motivées et viser les éventuels risques de perturbation de l'écosystème en cause, s'appuyant sur un point zéro, établi par les scientifiques. En effet, dans le cœur du parc, les cibles patrimoniales naturelles ayant justifié le classement du territoire ont été identifiées. Leur description fine, leur localisation précise, préalables à la définition d'objectifs de gestion et des modalités d'application de la réglementation, puis d'outils de suivi et d'évaluation de la charte, ne feront que compléter et illustrer la définition de base.

Le second alinéa parle, lui, de paysages naturels grandioses. Or, si certains descripteurs sont mesurables (diversité, nombre d'espèces endémiques, surfaces occupées par les habitats, nombre d'occupants des îlets...) ou indiscutables (gradient altitudinal, sans desserte routière...), d'autres, tel le caractère grandiose d'un paysage, sont au contraire sujets à interprétation. La charte pourra donc puiser dans le riche dossier de candidature présenté par La Réunion pour le classement de ses pitons, cirques et remparts au patrimoine mondial pour affiner cette notion subjective, voire la faire évoluer vers une description plus objective (dénivelés, présence d'une chaîne de pitons...). L'alinéa trois évoque les îlets isolés. Il est alors évident que leur classement lié à l'absence de route interdit toute possibilité future d'équipement de ce type dans le cirque de Mafate.

Cœur du parc et aire d'adhésion. Cette définition s'applique au cœur du parc ; elle ne peut suffire pour l'aire

d'adhésion. Cette île, soumise à une forte pression démographique, traduite par des besoins croissants en espace, présente des visages très hétérogènes. La mission de création du parc national avait proposé de « limiter l'aire d'adhésion aux [...] territoires constitués des paysages naturels et ruraux des Hauts présentant un lien de solidarité écologique et sociale avec le cœur ». Or, la limite retenue englobe des zones à caractère quasi urbain. À l'occasion de l'élaboration de la charte, le débat a donc été réouvert et le recours à une carte de vocation des

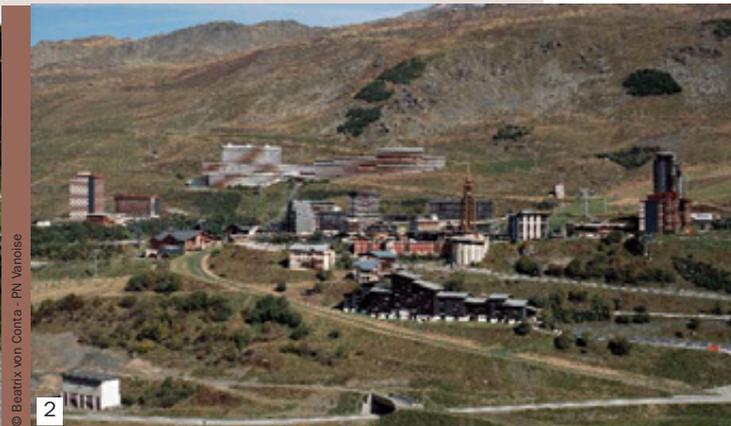
sols devrait permettre de cerner les territoires agricoles et les secteurs d'habitat rural.

La définition du modèle de ruralité réunionnaise est un nouveau chantier. Il devra laisser la place aux facultés d'adaptation et d'évolution que la société des Hauts a toujours su développer. ■

MARYLÈNE HOARAU

DIRECTRICE ADJOINTE DU PARC NATIONAL DE LA RÉUNION

>>> Mél: marylene.hoarau@reunion-parcnational.fr



1. VANOISE ÉTERNELLE. COL DE LA VANOISE (PRALOGNAN-LA-VANOISE)
2. LA STATION DE SKI DES MENUIRES FAIT PARTIE D'UN DES PLUS GRANDS DOMAINES SKIABLES D'EUROPE (SAINT-MARTIN DE BELLEVILLE).

>>> Parc national de la Vanoise

Les stations de ski, élément du caractère ?

Pour définir son caractère, le Parc national de la Vanoise a pris une option: ne pas se limiter au cœur du parc mais traiter l'ensemble du territoire. Un tel choix n'est pas sans conséquence. En effet, les plus grands domaines skiabiles d'Europe font partie de l'aire d'adhésion. Doit-on alors considérer qu'ils font partie du caractère du parc et qu'il faut les préserver de toute altération? Probablement, non. La question cependant s'est vite avérée délicate.

En effet, dès les premiers exercices de caractérisation spontanée, le contraste entre « protection » et « aménagement » s'est révélé être un élément structurant les perceptions du territoire et cristallisant de fortes oppositions. L'occulter, c'était prendre le risque de passer à côté d'une caractéristique essentielle et déterminante pour la charte. S'en saisir, c'était s'exposer à affronter des points de vue très divergents, au risque de compromettre les chances d'aboutir à une large adhésion. C'est la démarche adoptée pour définir le caractère du parc qui a permis de résoudre ce problème. La question liminaire étant liée à la légitimité de ceux et celles qui prétendent définir le caractère.

La constitution d'un comité de pilotage, regroupant des membres désignés par le conseil d'administration et le conseil scientifique, des personnalités qualifiées et des agents du parc, a permis d'apporter la réponse. Présent à toutes les étapes du processus, du choix de la méthode, jusqu'à la validation finale, le groupe de travail a fourni le cadre du débat nécessaire et la caution des instances officielles du parc. Ceci étant, il a tout de même fallu préciser le statut qu'il convenait d'accorder à cette caractéristique particulière (contraste entre protection et aménagement).

La structure du texte lui a permis de trouver toute sa place en la

situant cependant sur un plan différent des autres dimensions du caractère. En effet, dans une première partie, la définition du caractère dresse le portrait de la « Vanoise éternelle ». On y trouve les éléments à l'origine de la création du parc et qu'il importe de préserver. Une deuxième partie aborde le contraste entre secteurs protégés et aménagés. Elle rappelle la genèse des deux projets: de protection d'un patrimoine exceptionnel et de développement du tourisme hivernal. Elle évoque également les conséquences de ce contraste sur la perception des lieux. Une troisième partie traite de la contribution du parc national au caractère du territoire. Elle permet d'évoquer la charte dont un des gros enjeux sera de réconcilier les deux projets de territoire.

La structure du texte étant adoptée, restait alors à trouver le bon équilibre et le juste ton pour exprimer des points de vue très tranchés sur ce sujet contesté. En effet, l'enquête sociologique réalisée en 2007 avait identifié les postures des différents acteurs et repéré les valeurs mises en jeu. Elle révélait l'ambivalence de ce territoire tiraillé entre deux logiques également légitimes qui, perçues au départ comme complémentaires, ont engendré deux projets concurrents.

Pour rendre recevable aux yeux de tous la définition proposée, une première version du texte fut soumise à une large consultation. Ce « texte martyr » suscita des réactions qui permirent de procéder à des ajustements. Le but étant de « garder un texte fort » mais non partisan et de revoir certaines formulations perçues comme des jugements de valeur. Grâce à cette élaboration progressive et collective, la définition a été validée par le comité de pilotage. ■

VÉRONIQUE PLAIGE - PARC NATIONAL DE LA VANOISE

>>> Mél: veronique.plaige@vanoise.com

Repères

Pour une démarche de définition du caractère du parc.

Durée

mai 2007 à mai 2009

Comité de pilotage

24 membres
8 réunions

Texte résultant

texte de référence: 10 pages
version courte: 1 page



Devant les tribunaux

Agir pour protéger un territoire en s'appuyant sur son caractère

Au-delà des sites classés par la loi de 1930, le juge appréciera les menaces qui affecteraient le caractère d'un espace naturel ou culturel en fonction des impacts et non pas seulement sur le fait d'avoir été créé par un acte réglementaire objectivant la qualité intrinsèque du site.

Admettre qu'un lieu a du caractère peut permettre d'y appliquer des mesures réglementaires de protection; l'objectif étant de préserver son intégrité contre d'éventuels projets de constructions ou contre diverses nuisances et pollutions. Les mesures de protection réglementaires sont nombreuses et variées¹. En pratique, la question se pose de savoir comment convaincre l'administration (et en cas de contentieux, le juge) qu'un territoire possède un caractère remarquable et qu'à ce titre, il mérite d'être protégé.

Pas de définition concrète. La législation française utilise fréquemment le terme site «caractéristique» sans en donner de définition concrète. Il ne faut pas croire pour autant qu'il s'agit d'un oubli ou d'une négligence de la part du législateur. L'absence de définition n'est pas anodine: elle permet à l'administration d'apprécier, au cas par cas, si un espace est caractéristique ou non (on considère que l'administration se trouve en situation de pouvoir discrétionnaire). Dès lors, tout le travail d'une personne qui entend faire reconnaître un site comme caractéristique consiste à convaincre l'administration du bien-fondé de sa démarche préventive ou contentieuse.

La difficulté. Elle réside dans le processus d'objectivation permettant de démontrer la notion de caractère. Nous sommes à mi-chemin entre le subjectif et l'objectif. Jacques Lacan, médecin et psychanalyste, n'affirmerait-il pas que «ce qui est important ce n'est pas la chose que l'on regarde, mais la façon dont on la regarde». S'agissant des sites caractéristiques, cette formule trouve à s'appliquer. La personne qui entend faire reconnaître un site comme caractéristique doit démontrer en quoi cet espace naturel lui paraît remarquable. Or, pour convaincre l'administration (dont l'action doit toujours être justifiée par des éléments objectifs tendant à la satisfaction de l'intérêt général), il faut établir en quoi le site est remarquable d'un point de vue objectif, autrement dit, en quoi sa protection relève d'un intérêt général pour la collectivité ou la nation.

Concrètement, les caractéristiques objectives d'un lieu sont de deux types: naturel et culturel.

Du point de vue écologique. Un site est objectivement remarquable si, du point de vue écologique, il représente un intérêt spécial. Cet intérêt spécial peut être la protection d'une espèce animale ou végétale

rare et fragile, la préservation d'un lieu de passage d'une espèce migratoire, etc.

La démonstration de l'intérêt écologique sera d'autant plus facile si le territoire est déjà inscrit parmi les zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique (Znieff), s'il a fait l'objet d'un arrêté de protection de biotope, s'il est inscrit dans le réseau Natura 2000, s'il se situe dans un parc national, une réserve naturelle, un parc naturel régional ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP).

L'intérêt général se retrouve ici dans la protection de la nature et la préservation de la biodiversité, intérêt reconnu explicitement par la Constitution de 1958 et sa charte de l'environnement².

Du point de vue culturel. La question se pose de savoir si la beauté d'un paysage est un élément objectif justifiant la protection. Il s'agit d'un point très délicat qui renvoie à la notion de site pittoresque³.

Dans une décision rendue en 1975 et relative à la protection d'un site pittoresque sur le territoire des communes de Narbonne, Vinassan et autres, la 2^e section du contentieux du Conseil d'État s'est rendue sur place, afin d'en vérifier la beauté effective et son caractère pittoresque⁴.

Le juge n'a pas hésité à se déplacer. En l'espèce, cela signifie que le caractère d'un site se définit très mal sur le papier, et qu'un constat visuel est parfois indispensable. Néanmoins, ces transports sur les lieux ne sont obligatoires qu'en matière d'expropriation, et sont peu fréquents lorsque le code ne le prévoit pas.

Par ailleurs, un paysage est objectivement remarquable si, d'un point de vue culturel, il s'inscrit dans un contexte historique particulier. Ce peut être un événement avéré (lieu d'une bataille célèbre, lieu de naissance d'une personnalité politique ou artistique...), comme ce peuvent être des faits légendaires (les romans de la Table ronde, la forêt de Brocéliande...).

Dans tous les cas, il faut établir en quoi la préservation des lieux a un intérêt pour la mémoire collective. L'intérêt général se retrouve ici dans le devoir de mémoire: il s'agit d'un intérêt culturel, dont la protection est garantie notamment par la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et la loi du 2 mai 1930 relative à la réorganisation de la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque (cf. page 19).

Démontrer l'intérêt général. À charge donc, pour celui qui entend protéger un site, de démontrer qu'il est «caractéristique», c'est-à-dire qu'il présente un intérêt général pour la collectivité à la fois sur les plans écologique et culturel (un des deux éléments pouvant être suffisant dans certains cas).

Des exemples jurisprudentiels montrent que le juge

Il convient d'établir en quoi la préservation du site a un intérêt pour la mémoire collective.

1. Issues des lois du 31 décembre 1913, du 2 mai 1930, du 8 janvier 1993, etc.

2. Voir les lois de 1985 et 1986 relatives à la protection de la montagne et du littoral, les articles L.146-6 et L.145-3 du code de l'urbanisme, ainsi que la loi du 8 janvier 1993 relative aux paysages.

3. Intégrée au préambule par la loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1^{er} mars 2005.

4. CE, 2 mai 1975, Union syndicale de défense des propriétaires du massif de la Clape, req. n° 91192

5. Cf. loi du 2 mai 1930.

6. CE, 30 avril 1997, syndicat intercommunal du port d'Albert, req. n° 158945.



Sites classés

La loi du 2 mai 1930 a introduit la notion de protection de sites remarquables. Elle reconnaît près de 2 700 sites classés et 4 800 sites inscrits (voir encart) en France qu'elle qualifie « de caractère ».

Caractère. Cette notion, récurrente en droit français, n'est pas toujours définie. Le meilleur exemple en est la loi du 2 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Ici, le législateur a utilisé le mot caractère dans le titre de la loi. Mais ce mot n'apparaît pas dans le corps du texte où une autre formulation a été adoptée. Ainsi peut-on lire¹: « Il est établi dans chaque département une liste des monuments naturels et des sites dont la conservation ou la pré-

servation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général [...] »

Une circulaire DNP/SP n° 2000-1 du 30 octobre 2000 relative aux orientations pour la politique des sites vient préciser chacun de ces caractères dans son point 2-1 « Champ d'application et critères des mesures de protection »: « La législation sur les sites est utilisée pour protéger des espaces remarquables de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, éventuellement cumulés, chacun devant être précisément défini et justifié dans tous les documents éclairant la motivation de l'inscription ou du classement. »

On retiendra alors ces quelques repères:

Caractère artistique. Le lieu est associé à la vie et à l'œuvre d'un artiste (peintre, architecte, écrivain...). Quelques exemples: Giverny (Claude Monet), la montagne Sainte-Victoire (Paul Cézanne), le domaine de Malagar (François Mauriac).

Caractère historique. Le lieu est associé à un événement marquant de l'histoire (bataille, personnalité exceptionnelle, fête mémorable...). Tels la pointe du Hoc, la carrière des Fusillés de Châteaubriant, Colombey-les-deux-églises, et plusieurs dizaines d'arbres de la Liberté. Il peut aussi porter la marque d'activités socio-économiques anciennes ou encore existantes, ayant contribué à la création de paysages remarquables représentatifs de l'histoire ou de l'image d'une région: ainsi des marais salants de Guérande.

Caractère scientifique. Le lieu, l'élément naturel, la création dont l'intérêt scientifique égale ou dépasse la valeur esthétique peuvent relever de l'application de la législation sur les sites (espaces riches en faune et flore rares, grottes à concrétions, ouvrages d'art...). Ainsi ont été récemment classés, entre autres, l'ascenseur à bateaux des Fontinettes, le canal du Midi.

Caractère légendaire. Le lieu est associé à une légende locale ou nationale. Ce thème a été peu mobilisé à ce jour. Exemple: l'ensemble des sites dits « des romans de la Table ronde ».

Caractère pittoresque. Généralement, voire systématiquement évoqué pour justifier l'inscription ou le classement d'un site, le caractère pittoresque des monuments naturels et des sites rattache clairement la législation sur les sites aux législations de protection patrimoniale d'ordre culturel et esthétique, en tant que pittoresque signifie « qui frappe l'attention par sa beauté, son agrément » (Larousse), « qui est digne d'être peint, attire l'attention, charme ou amuse par un aspect original » (Robert). S'imposera là, le plus souvent, la notion de paysage remarquable, relayée fréquemment par celle de paysage culturel mise en avant depuis quelques années par le Comité du patrimoine mondial de l'Unesco. ■ **LYDIA BEUNEICHE** - PARCS NATIONAUX DE FRANCE

>>> Mél: lydia.beuneiche@parcnational.fr

LE CARACTÈRE SE DÉFINIT COMME UN SIGNE DISTINCTIF, UNE MARQUE PARTICULIÈRE QUI SIGNALE UNE CHOSE OU UNE PERSONNE À L'ATTENTION. LE CARACTÈRE PEUT AUSSI SIGNIFIER L'EXISTENCE D'UNE SPÉCIFICITÉ. ICI UN PAYSAGE « DE CARACTÈRE » DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES.

administratif à l'instar du législateur est enclin à protéger les sites remarquables ainsi que leurs environs proches. Ainsi, l'article L.146-6 du code de l'urbanisme dispose que les communes littorales sont contraintes de préserver les sites ou paysages remarquables présents sur leur territoire.

En 1997, le Conseil d'État a déduit de cette obligation générale qu'un établissement public de coopération intercommunale ne pouvait pas prévoir la création d'une zone d'aménagement concertée (ZAC) proche d'une zone humide abritant une avifaune caractéristique, car « l'extension du golf sur les rives de l'étang de Pinsolle et la création d'une zone urbaine à proximité immédiate d'une partie du courant de Soustons sont de nature à préjudicier à la préservation de leur équilibre écologique naturel »⁵.

En l'espèce, le Conseil d'État reproche à la commune d'avoir prévu des constructions et aménagements inadéquats en ce sens qu'ils étaient projetés dans un périmètre proche de certains sites remarquables, ce qui risquait de nuire à leur équilibre écologique.

Différents exemples jurisprudentiels montrent que le juge procède à une étude au cas par cas pour déterminer si le projet de construction doit être empêché ou pas. Cette approche casuistique, faite par le juge administratif, empêche de tirer des conclusions générales sur cette question, d'autant qu'au regard de la formulation des arrêts du Conseil d'État, il est quasiment impossible de connaître les motifs factuels qui ont fait pencher la balance dans un sens ou dans un autre. ■

CHANTAL GIL FOURNIER - AVOCATE

>>> Mél: giljuris@wanadoo.fr

1. Article 5 de la loi codifiée à l'article L.341-1 du code de l'environnement.

La loi sur la protection des sites prévoit deux niveaux de protection: l'inscription et le classement qui peuvent, le cas échéant, être complémentaires. Ces protections n'entraînent pas d'expropriation mais instituent une servitude sur le bien protégé. En site classé, tous les travaux susceptibles de modifier l'état ou l'aspect du site ne peuvent être réalisés qu'après autorisation spéciale de l'État. Le site inscrit fait l'objet d'une surveillance plus légère, sous forme d'avis de l'architecte des Bâtiments de France sur les travaux qui y sont entrepris.

Cf. *Lieux de beauté, lieux de mémoires, les sites classés en France* (Meeddat). ■

Tribune **André Etchelecou**

PRÉSIDENT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES. COORDINATEUR DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DE CONSEILS SCIENTIFIQUES DES PARCS NATIONAUX (2007-2008).

**Au cœur d'une question
juridico-politique**

L'arrêté du 23 février 2007 sur les principes fondamentaux applicables à tous les parcs nationaux stipule la nécessité d'identifier les principaux éléments constitutifs du caractère du parc national, même pour les parcs nationaux déjà créés.

Cette exigence de définition *a minima* peut surprendre. Elle repose en fait sur une dimension tactique qui permettra au contrôle de légalité de s'exercer en se référant à ces « principaux éléments constitutifs du caractère ». C'est par la concertation autour de la charte que les acteurs du territoire feront émerger les quelques mots schématisant ce « caractère ». Des distinctions liées aux secteurs géographiques apparaîtront probablement mais une hiérarchisation des éléments énoncés s'imposera, pour ne retenir que les « principaux éléments constitutifs ». Comme pour la définition de l'esprit des lieux, des interprétations très différentes, voire opposées, vont logiquement apparaître. Elles dépendent des vision, culture, philosophie, religion et de manière plus générale des intérêts matériels et immatériels de chacun. Mais ici, l'enjeu, se fait autre : le caractère, qui conditionne l'esprit des lieux, porte une dimension juridique. C'est là que le bât blesse.

Jusqu'ici, la loi impose aux conseils scientifiques de délivrer un avis pour apprécier les incidences d'un projet sur le cœur du parc national. Lorsque les projets concernent l'aire d'adhésion, le principe de précaution est souvent appliqué en conditionnant l'avis favorable à l'absence d'incidences notables sur le cœur du parc. Les conseils scientifiques statuent au cas par cas, souvent après expertise de terrain et confrontation transdisciplinaire. Quarante ans de pratique démontrent que cette approche est efficace pour apprécier la compatibilité au caractère du parc national.

A contrario, une définition « squelettique » du caractère fait courir le risque de voir le pouvoir d'appréciation des conseils scientifiques limité. En effet, cette définition aura nécessairement pour incidence de cadrer les critères de compatibilité des autorisations, et donc de canaliser les avis des conseils scientifiques. Ceux-ci verront leurs analyses juridiquement contraintes par les éléments retenus dans la charte (ce ne serait pas pour déplaire à certains...). Par exemple, si on considérait que le pastoralisme était un élément principal constitutif du caractère d'un parc national, comment dès lors ne pas autoriser de piste nouvelle d'accès pour cette activité dans le cœur du parc ? Jusqu'à présent, l'avis du conseil scientifique était plutôt défavorable compte tenu des incidences sur le milieu naturel protégé.

Ainsi, les « principaux éléments constitutifs du caractère » réduiraient la large mission d'appréciation donnée aux conseils scientifiques. Un décret peut-il réduire la portée légale du caractère par quelques mots-clés (les principaux éléments), cela à la demande d'un arrêté ?

Les parcs nationaux sont soumis à de très forts enjeux territoriaux, lesquels n'ont souvent rien à voir avec la conservation du patrimoine. C'est pourquoi les conseils scientifiques doivent garder leur liberté d'appréciation. Car, aujourd'hui plus que jamais, un double enjeu attend les gestionnaires des parcs nationaux : la préservation d'un maximum d'espaces non aménagés dans les cœurs, avec un développement durable du territoire exemplaire dans les aires d'adhésion. ■

>>> **Mél : andre.etchelecou@univ-pau.fr**

Définir le caractère d'un territoire

Une démarche opérationnelle

**Le travail
de l'historien a,
lui aussi, permis
de cerner
l'esprit des lieux.**

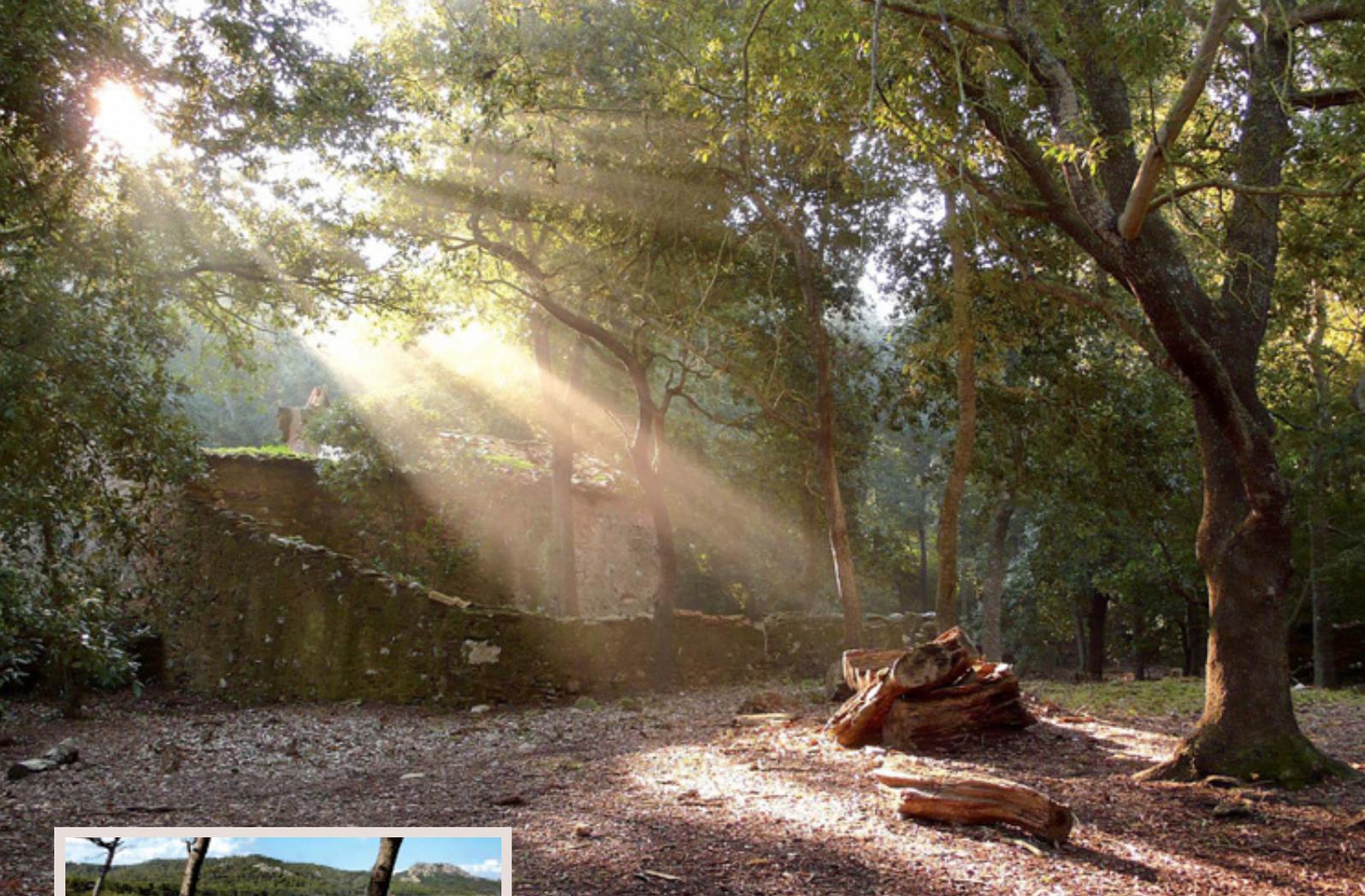
Sans doute fallait-il que l'expérience d'une rencontre avec l'île de Port-Cros fût forte pour susciter une tentative de définition de son caractère, au-delà de l'expression visible ou diffuse du paysage.

Le besoin de transcrire le caractère du lieu, d'en préciser les contours m'est ainsi apparu très vite et tout aussi vite s'est imposée la difficulté de saisir l'immatériel, de parler seul au nom de tous et pour des temps divers, voire de choisir la bonne échelle entre le caractère du lieu, le caractère des lieux, ou encore les caractères des lieux.

Si la réalité du caractère d'un site s'exprime d'abord dans l'immédiateté d'une séduction, d'une surprise, d'un vertige ou parfois d'une peur, définir son contenu appelle un processus, une maturation lente, une attention à la pluralité des regards. Aller à la recherche du caractère d'un lieu, c'est aller au cœur de sa personnalité, rechercher le sens profond des choses, le lien entre le présent et le passé. À certains égards, cette démarche s'apparente à une psychanalyse où sont décryptées les marques singulières laissées dans les replis d'un paysage par la mémoire de son histoire naturelle et humaine.

Dans cet entrecroisement de critères qui relèvent à la fois de la nature et de la culture, l'approche naturaliste est un premier révélateur. En décrivant l'évolution des formes géologiques et des formations végétales qui les couvrent, l'imbrication des communautés terrestres et marines et la diversité des habitats et des espèces (parfois endémiques), la connaissance scientifique a souligné l'originalité de Port-Cros. L'étude génétique expliquant la cohabitation, sur ce petit territoire, d'oliviers sauvages issus de populations de Méditerranée orientale avec des oliviers ensauvagés, cultivés dès l'époque romaine et retournés depuis à l'état sauvage, en a confirmé à elle seule toute la richesse et la complexité. Mais la reconnaissance du caractère unique de l'île ne se réduit pas pour autant à ces aspects « objectifs ». Le paysagiste s'est penché sur la mise en scène des composants naturels et bâtis dans le cours du temps passé et présent, dans l'étude des volumes, des couleurs, des lumières et des rythmes saisonniers. Ne nous a-t-il pas fait remarquer combien la densité végétale, sa couleur vert sombre, son foisonnement jusqu'au plus près de la

PORT-CROS.



© I. Masinski - PN Port-Cros

Percevoir le « caractère d'un lieu », c'est s'émouvoir un instant de ce qu'il révèle, vouloir le donner en partage (pour mieux le sauvegarder), c'est s'engager dans une longue recherche de ce qu'il cache.



© Laurent Mignaux - Meeddiat

PORQUEROLLES

Convenons de matérialiser l'immatériel

Complexe et subtile, l'expression du caractère de Port-Cros

mer s'apparentent aux îles tropicales et inspirent à celui qui les découvre, ce sentiment particulier d'outre-mer. Le travail de l'historien a lui aussi grandement servi le propos. Il a fait ressurgir la densité, la force des événements qui ont marqué le territoire jusqu'à se graver dans sa toponymie. Il a fait revivre dans les nuages du vent d'Est le monstre de l'Alycastre, il a mis comme des jalons dans le temps les felouques des barbaresques dans les criques, dans les creux des vallons les jardins clos des ménages et les charbonnières, sur les remparts du fort le tonnerre des canons et, dans la baie de Port-Man, les voix des ouvriers de l'usine de soude. N'a-t-il pas fait renaître sur les traces ostensibles ou discrètes que l'histoire nous laisse, notre capacité à rêver d'autres temps ? C'est aussi le travail de l'artiste, écrivain ou peintre, qui a « inventé », au sens premier du terme, « l'esprit des

Chercher à définir le caractère d'un lieu ? Cette démarche a quelque chose de psychanalytique. Néanmoins, alors que la dimension scientifique a été le premier révélateur d'une part fondamentale du caractère des îles d'Hyères, l'expression du caractère ne peut se suffire de cette approche.

lieux», comme Jean Aycard suggérant «...et tout autour, ce même air vibrant, subtil, alerte qu'il suffit de respirer, croirait-on, pour être gai de la gaieté légère des Grecs et des Provençaux». C'est enfin, en termes plus opérationnels, le travail de l'enquêteur qui, par sa lecture sensible de l'espace, en décrypte la partition pour dresser un schéma d'interprétation. Celui du gestionnaire qui, avec humilité mais sans pusillanimité (car l'histoire humaine comme l'histoire naturelle ne s'arrêtent pas), s'attache à respecter, tout en le renouvelant dans le langage de la modernité, le sens ou l'identité d'un territoire d'exception. ■

EMMANUEL LOPEZ - ANCIEN DIRECTEUR DU PARC NATIONAL DE PORT-CROS - DIRECTEUR DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL

>>> **Mél : e.lopez@conservatoire-du-littoral.fr**



© François Mordelet

Intéressons-nous aux espèces qui composent les communautés de limicoles côtiers¹ et nous serons capables, demain, de rendre compte des évolutions de nos écosystèmes littoraux.

Surveiller les limicoles pour comprendre le littoral

Situés au sommet de la chaîne alimentaire, les limicoles côtiers constituent de bons indicateurs des changements de notre environnement. Et s'ils présentent une capacité de déplacement importante, il est loisible de les suivre sur de larges échelles de temps et d'espace. On pourrait ainsi observer la diminution, voire la disparition de certaines espèces au profit (ou non) de l'arrivée de nouvelles, et apprécier comment se modifient les aires de distribution. De même, on noterait l'apparition de changements phénologiques : c'est-à-dire les modifications liées aux variations climatiques sur la succession des diverses phases du cycle vital des espèces. En lien avec les réseaux internationaux, ces éléments permettront d'évaluer les dispositifs de gestion et d'accompagner l'émergence de nouvelles stratégies de conservation, notamment dans le cadre des aires marines protégées, de Natura 2000 en mer, ou des parcs naturels marins... et la mise en place d'outils d'aide à la décision pour une gestion durable et anticipée de notre littoral.

L'Observatoire des limicoles côtiers. Divers réseaux, interconnectés, observent les populations de limicoles dont les trajets annuels s'opèrent sur l'ensemble de la voie de migration est-Atlantique². Ils collectent ainsi des données à des échelles géographiques emboîtées. Sur le territoire national, Réserves naturelles de France est à l'initiative de l'Observatoire des limicoles côtiers. Celui-ci vise à définir le statut des espèces tout au long du cycle annuel et organise la surveillance mensuelle des stationnements de ces oiseaux

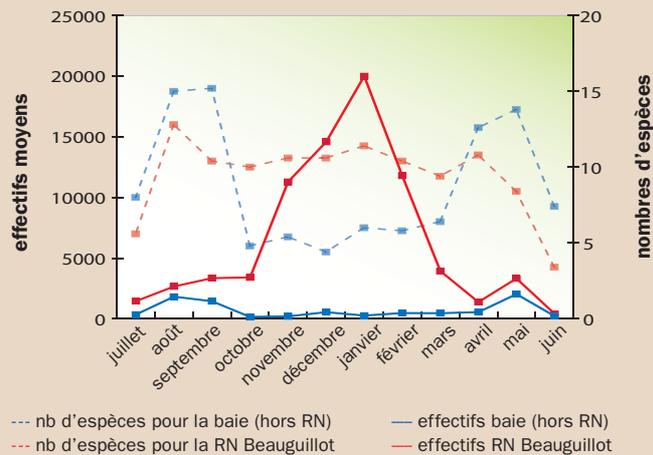
migrateurs. À l'échelle régionale, chaque équipe de gestion applique également un protocole de surveillance plus précis et adapté à sa localité : ces protocoles territoriaux visent à identifier les composantes fonctionnelles dont dépendent les oiseaux (zones alimentaires, reposoirs...). Le suivi de la baie des Veys et celui du littoral Est-Cotentin, par exemple, s'inscrivent dans cette démarche (cf. carte ci-dessous). Située entre terre et mer, la Réserve naturelle nationale du domaine de Beauguillot (505 ha) appartient pour partie au domaine public maritime, territoire de prédilection des limicoles côtiers. Lors des deux premiers plans de gestion, les suivis des limicoles étaient circonscrits au territoire classé. Cependant, l'évaluation du second plan de gestion a conclu qu'il s'avérait indispensable de dépasser les limites du site et de

conduire l'observation à l'échelle de l'unité fonctionnelle ; c'est-à-dire l'ensemble géographique fréquenté par la communauté d'oiseaux et notamment les reposoirs et zones d'alimentation. Aussi, en 1998, le gestionnaire de la réserve naturelle³ a lancé un programme de surveillance ambitieux. Il s'appuie pour cela sur des observateurs ornithologues bénévoles. Naturalistes, chasseurs, scientifiques... contribuent, ensemble, à la mise en place du réseau local « limicoles côtiers ». L'outil repose sur des comptages mensuels devenant décennaires en période de migration. Il s'applique sur près de soixante kilomètres de linéaire côtier. Les recensements conduits lors de la marée haute (concentrant les oiseaux) sont synchronisés sur l'ensemble du territoire et mobilisent une quinzaine d'observateurs. Les informations recensées constituent une base interrogeable à chaque instant. Six mois d'analyse (stage master 2) ont permis aux 6 000 données collectées depuis dix ans de nous livrer de précieuses informations.



Plusieurs niveaux de surveillance se complètent, ainsi *Wetlands International* mène une action intercontinentale et met en réseau l'ensemble des sites de la voie de migration est-Atlantique. Sa section française permet de rendre compte, au 15 janvier, de l'importance des effectifs français et de mettre à la disposition des gestionnaires des critères d'évaluation. Cette approche des stationnements permet également d'émettre des tendances d'évolution des populations tandis que l'Observatoire des limicoles côtiers travaille davantage sur les peuplements (assemblage d'espèces) et sur la phénologie.

Phénologie des peuplements en baie des Veys (dans et hors réserve naturelle). Moyenne 2000-2005.



LE RÔLE DE REFUGE DE LA RÉSERVE EST PARTICULIÈREMENT IMPORTANT EN HIVER, MAIS EN PÉRIODE DE MIGRATION, LE NOMBRE D'ESPÈCES OBSERVÉES EST PLUS IMPORTANT SUR LE RESTE DE LA BAIE.

Source: Bunel 2008

Refuges et peuplements. L'approche des peuplements a permis de mettre en avant des enjeux liés au rôle de la réserve. Celle-ci constitue un refuge au cours de l'hivernage tandis que les autres sites sont complémentaires lors des migrations, leur richesse en espèces dépasse alors celle de la réserve.

Deux méthodes statistiques¹ permettant d'étudier les correspondances entre différentes variables (méthodes multivariées) ont permis d'arriver à ces conclusions.

L'une a permis d'extraire les caractéristiques majeures des peuplements, l'autre de les regrouper selon leur degré de similarité. Elles ont contribué à l'analyse des variations intra-annuelles de la composition des peuplements ainsi qu'à la localisation des réservoirs principaux.

On constate ainsi que les effectifs les plus élevés sont observés de décembre à février et que la richesse spécifique atteint son maximum en période de migration. Le peuplement de la baie des Veys se caractérise par l'huîtrier pie et le courlis cendré, espèces estuariennes, alors que, sur le littoral Est-Cotentin, sont largement représentés le bécasseau sanderling et le tournepierre à collier, typiques des côtes ouvertes.

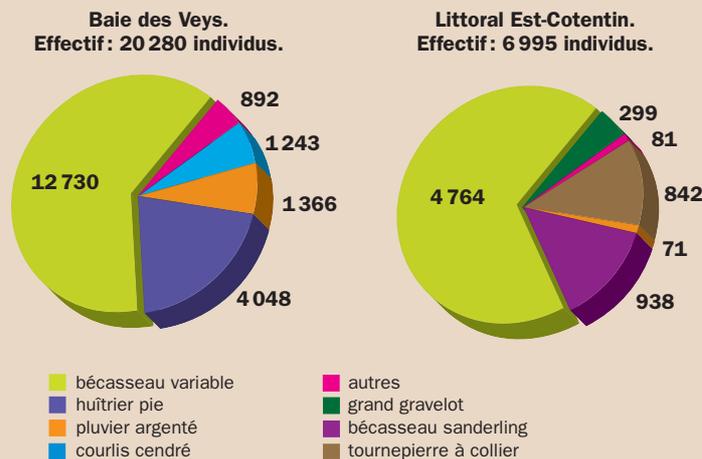
Autre conclusion : en baie des Veys, la réserve naturelle, protégeant les bancs sableux les plus accessibles durant les marées de vives eaux, joue un rôle de première importance pour l'accueil des limicoles. Selon la période du cycle annuel, de 60 à 98 % des effectifs totaux s'y remettent. Cela représente jusqu'à 20 000 limicoles, appartenant à vingt-deux espèces. Ce rôle de refuge est accentué lorsque le reste de la baie est soumis à la chasse. Mais il faut également souligner que d'autres secteurs clés, non protégés, nécessitent une attention toute particulière.

La surveillance au futur. De ces résultats découle un volet opérationnel. En partenariat avec le Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin, une sensibilisation des usagers et des acteurs locaux est prévue. Elle sera ciblée sur les secteurs à enjeux, non soumis à une réglementation particulière.

Par ailleurs, une information destinée aux riverains devrait leur permettre de comprendre le décret de classement et renforcer la quiétude des réservoirs de la réserve naturelle. Enfin, pour compléter ce dispositif, de nouvelles investigations sont envisagées, notamment en matière de surveillance de la macrofaune benthique², principale ressource alimentaire des limicoles.

Le suivi des limicoles côtiers conduit aussi

Composition des peuplements hivernaux en baie des Veys et pour le littoral Est-Cotentin. Moyenne janvier 2000-2005.



LE BÉCASSEAU VARIABLE DOMINE SUR LES DEUX SECTEURS MAIS IL S'ACCOMPAGNE D'AUTRES ESPÈCES, TYPIQUEMENT ESTUARIENNES EN BAIE DES VEYS, ET INFÉODÉES AUX CÔTES OUVERTES POUR LE LITTORAL EST-COTENTIN.

En savoir plus

Peuplements de limicoles côtiers de la baie des Veys et de la côte Est-Cotentin : étude des réservoirs de haute-mer, Marie Bunel, Rapport de stage master 2, Université de Rennes 1 - RNN du Domaine de Beauguillot, 2008.

à s'interroger sur des actions plus globales, liées notamment à l'intégration des effets de l'évolution du climat. Même si, localement, la réserve naturelle offre une garantie fonctionnelle de première importance, qu'en sera-t-il demain face aux effets du changement climatique ?

L'élévation annoncée du niveau moyen des mers et ses conséquences (éventuelles modifications du trait de côte et réductions des surfaces intertidales...) rendront-elles nos dispositifs de protection inopérants ? Toutes ces considérations renforcent l'intérêt de nos efforts de surveillance et doivent nous inciter à imaginer de nouveaux dispositifs conservatoires, capables d'accompagner une nature en perpétuelle évolution. ■

MARIE BUNEL - UNIVERSITÉ DE RENNES 1.

EMMANUEL CAILLOT - RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DU DOMAINE DE BEAUGUILLOT ANIMATEUR DE LA THÉMATIQUE LITTORALE RNF

>>> Mèl: rnbeauguillot@wanadoo.fr

1. Le terme limicole regroupe les petits échassiers fréquentant les zones humides. On qualifie de côtiers les limicoles fréquentant le littoral maritime pendant la migration et l'hivernage.

2. Entre zones de nidification du nord-est canadien, du Groënland à la Sibérie centrale et zones d'hivernage comprises entre les îles britanniques et l'Afrique du Sud.

3. Soutenu financièrement par le PNR Marais du Cotentin et du Bessin.

4. • L'analyse factorielle des correspondances permet de décrire des jeux de données complexes. Elle définit ici les associations d'espèces caractérisant chacun des relevés.

• Classification ascendante hiérarchique : classification des relevés en fonction de leur similarité, elle permet de dégager des groupes de relevés proches au niveau de leur peuplement (assemblage d'espèces).

5. La macrofaune benthique, consommée par les limicoles côtiers, appartient essentiellement aux trois groupes zoologiques suivants : polychètes, crustacés et mollusques.



© archives PNM

OBJETS CULTURELS, ARCHITECTURAUX ET ÉCOLOGIQUES, LES SENTIERS DOIVENT ÊTRE PROTÉGÉS ET GÉRÉS À LA HAUTEUR DE CE QU'ILS REFLÈTENT.

Italiens et Français éditent un manuel pédagogique et technique

Le bon chemin pour restaurer les sentiers

Les sentiers méritent toute notre attention. Afin de gérer ce patrimoine, un nouveau manuel technique et pédagogique sur la restauration des sentiers a été édité. Pourquoi un tel ouvrage ? Comment s'en servir ?

Un fin diagnostic est la clef de la réussite pour la restauration d'un sentier. Un manuel pédagogique et technique a donc été conçu en ce sens : former l'œil et l'esprit avant d'utiliser pics et pioches.

Le risque est grand, en effet, d'effacer les traces de notre mémoire collective par une restauration hâtive, non réfléchie, inadéquate... privant ainsi les générations à venir des racines de leur histoire. Nous privant alors, tous, de la compréhension des fondements de notre culture née des activités humaines : commerce, transhumance, pèlerinage...

Et puisqu'une immersion dans l'histoire des sentiers est nécessaire pour se rendre compte de leur intérêt patrimonial, alors, naturellement, le premier chapitre de l'ouvrage traite de l'histoire des sentiers et, ici plus particulièrement, de l'espace franco-italien Mercantour-Alpi Maritime.

On y apprend que certains sentiers furent créés il y a plus de 5 000 ans... mais qu'on ne s'y méprenne pas, il ne s'agit pas d'un cours d'histoire. Il s'agit plutôt, pour celui qui entame l'aventure de la restauration,

Comment ce sentier constitue-t-il un outil pour le développement durable ?

de se mettre en condition par l'adoption d'une posture mentale. À cette étape du guide, une sorte de rapport intime avec l'environnement se joue, où l'on réalise que restaurer c'est intervenir sur l'ouvrage mais également sur la transmission du savoir-faire traditionnel qui en est à l'origine : la plupart de ces sentiers ont été réalisés durant les siècles précédents avec des matériaux naturels locaux, en harmonie avec

les milieux, et en utilisant des techniques très précises qui malheureusement ont tendance à se perdre. En découvrant, par exemple, que le chemin du col de Tende est à jamais associé à l'histoire de la route du sel. « Au 17^e siècle, près de 6 000 tonnes de sel sur le dos de 30 000 mulets transitaient chaque année, au départ du cours Saleya à Nice et à destination du Piémont. Le voyage prenait plusieurs jours... on s'imprègne de l'essentiel, de l'esprit qu'il convient de sauvegarder lors de la restauration à venir.

On peut alors, plus prosaïquement, répondre à cette question, essentielle pour le gestionnaire : comment ce sentier constitue-t-

il aujourd'hui un outil pour le développement durable ?

Photos et anecdotes égrainent ce chapitre premier long de vingt pages.

Connaître le sentier. L'aspirant restaurateur poursuit ensuite son parcours initiatique à travers un deuxième chapitre, plus technique : « Connaître le sentier et ses problématiques. » L'ouvrage propose de répondre à tout un lot de questionnements et offre, pour ce faire, plusieurs fiches techniques d'analyse à remplir. Celles-ci visent à l'observation du sentier afin d'y rechercher les caractéristiques physiques, patrimoniales, d'usages et de gestion. Voici les questions fondamentales à se poser afin de réaliser un diagnostic fin pour votre projet : quelle fréquentation, quelle histoire, quelles caractéristiques physiques, quel statut foncier, quelles dégradations ?

Cette étape est indispensable pour établir la stratégie d'approche et la méthode d'aménagement du sentier. Les bonnes décisions passent par la réponse à ces interrogations. Bien sûr, les fiches d'analyse proposées ne sont que des exemples, elles donnent au

Le bon chemin pour restaurer les sentiers

gestionnaire le cadre de ce que doit contenir une étude complète des sentiers. Pour bien comprendre l'intérêt de ces grilles d'analyse, on se reportera à la fiche concernant les caractéristiques techniques reproduites (voir schéma 1). Le chapitre s'attarde sur le diagnostic de dégradation. Il propose au lecteur, après qu'il a séquencé l'itinéraire, c'est-à-dire qu'il a décomposé le sentier en sections, de remplir une grille (tableau 3) lui permettant d'affiner son diagnostic de dégradation et l'autorisant à définir sa stratégie d'intervention. Une boîte à outils: ouvrages possibles à réaliser en vue d'une réhabilitation adéquate en fonction des dégradations, est également proposée.

S'agit-il d'une dégradation liée à la mauvaise qualité de l'assiette, à l'eau, à la pente? Les versants sont-ils instables? Ou bien faut-il intervenir du fait de l'insécurité (chute de pierres possibles...) ou d'atteintes paysagères et environnementales (raccourcis indésirables, zone écologiquement sensible...)? Des solutions indicatives sont alors décrites dans un chapitre trois.

Le lecteur l'aura compris, ce troisième chapitre est très technique. Soit dit en passant, il ne manquera pas d'être utile pour constituer les cahiers des charges d'appels d'offres. Emportées sur le terrain, ces fiches techniques permettront également d'adapter les solutions proposées à la réalité des lieux.

Aménagements de l'assiette du sentier, ouvrages de gestion des eaux, revêtements de sols, ouvrages de franchissement de dénivellation, d'élévation et soutènement, de stabilité de versant, dispositifs de lisibilité du tracé... les ouvrages classés par famille donnent lieu à des schémas expliquant les principes de mise en œuvre, les domaines d'utili-

sation de chaque ouvrage, les matériaux à utiliser mais aussi les conditions de pérennité.

C'est ainsi que l'on apprend que, concernant les murs de soutènement et murets maçonnés à la chaux: «Si les principes constructifs (y compris le drainage) ont été correctement respectés, la durée de vie de ce type d'ouvrage est d'une trentaine d'années minimum hors désordre géotechnique exceptionnel.»

Un exemple repris dans ces deux pages illustre, mieux qu'un long discours, l'utilité de ce volume dont la clarté, la précision et la simplicité sont à mettre en exergue.

Afin de ne pas laisser le lecteur seul face à ces choix, un quatrième chapitre présente des chantiers déjà réalisés. On y puise des éléments pour évaluer vos besoins humains, matériels... et bien sûr le temps et le coût de réalisation. Il s'agit d'un résumé de chaque chantier qui présente les choix stratégiques des gestionnaires. ■

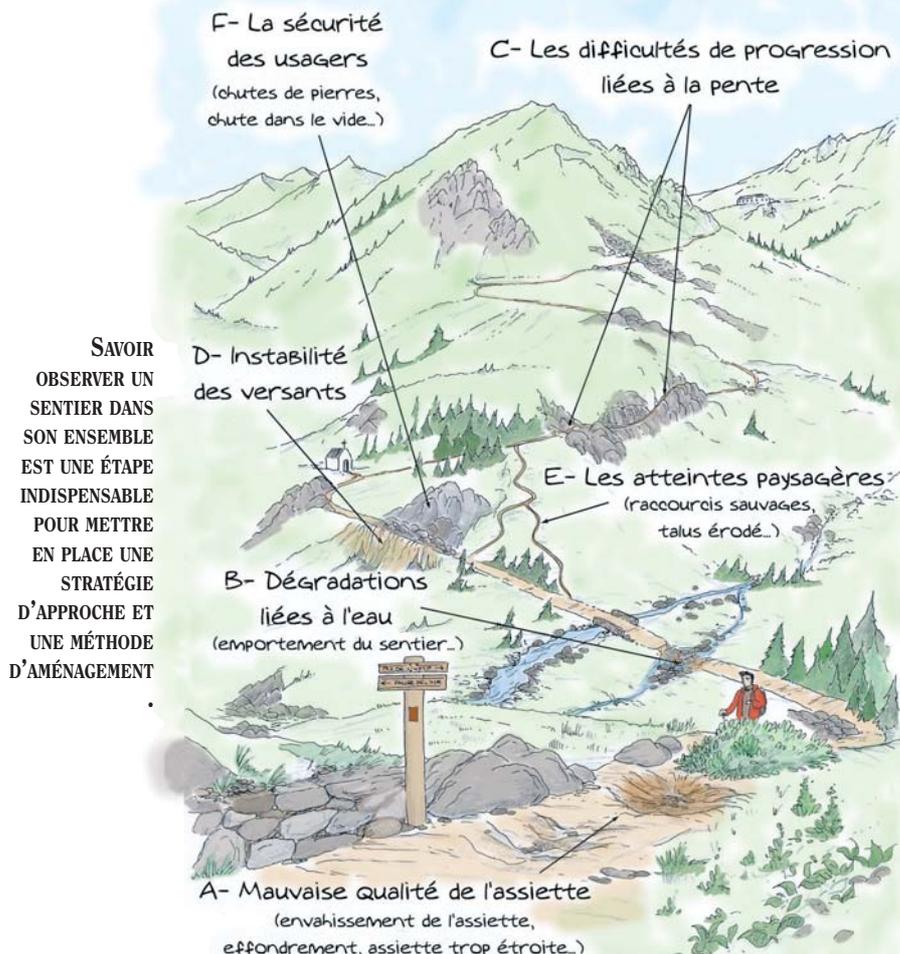
EMMANUEL GASTAUD - CHARGÉ DE COMMUNICATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE - PARC NATIONAL DU MERCANTOUR

>>> **Mél:** emmanuel.gastaud@espaces-naturels.fr

1. Fiche de caractéristiques

CARACTÉRISTIQUES	OBSERVATIONS	REMARQUES
Largeur de l'assiette • < 40 cm • 40 à 80 cm • 80 à 120 cm • 120 à 220 cm • > 220 cm
Structuration • Sans • Revêtement meuble • Revêtement pierre et assise • Autre
Nature du sol • Rocheux • Sableux • Argileux
Milieu naturel traversé • Abords construits • Alpines • Forestiers • Minéral • Ravines • Éboulis
Intensité de la pente • Très fortes • Fortes • Moyennes • Faibles
Matériaux disponibles • Bois • Pierres pour ouvrages • Granulats et fines • Pierres tout venantes

2. Observation du sentier



À télécharger gratuitement

Le guide technique et pédagogique pour la restauration des sentiers peut être téléchargé gratuitement sur le site internet du Parc national du Mercantour. Édité par le Parc national du Mercantour et le Parco naturale Alpi Marittime (avec l'aide du Parc national des Écrins) et du conseil général des Alpes-Maritimes), l'ouvrage est amené à évoluer: ajout de fiches techniques, amélioration des méthodes de diagnostics et de construction d'ouvrages, compléments d'informations. ■

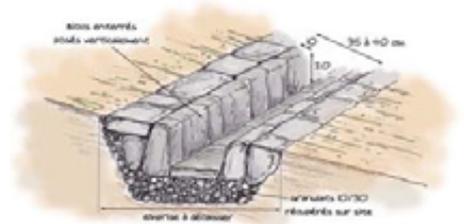
>>> www.mercantour.eu
(rubrique téléchargement)

3. Fiche de diagnostic par section

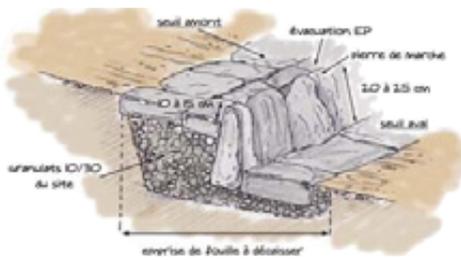
DÉGRADATIONS OBSERVÉES	QUANTITÉ	ÉTAT	CONSTAT
A. Mauvaise qualité de l'assiette, trous, creusement à traiter <ul style="list-style-type: none"> • Zone boueuse • Reprise du profil en travers • Dégradation du revêtement • Reprise du profil en long • Rétrécissement de passage • Pierres roulantes à enlever • Pierres proéminentes • Envahissement par la végétation
B. Dégradations liées à l'eau <ul style="list-style-type: none"> • Érosion du sol due aux ruissellements • Écoulement dans l'assiette • Eau stagnante • Gué infranchissable • Dégradation d'ouvrages de franchissement (pont)
C. Difficultés dues à la pente <ul style="list-style-type: none"> • Absence d'aménagement par rapport à l'angle de pente • Aménagement dégradé à restaurer (marche) • Aménagement non adapté
D. Instabilité des versants <ul style="list-style-type: none"> • Dégradation des murs de soutènement aval ou amont • Instabilité des versants aval ou amont • Effondrement importants des versants
E. Atteintes paysagères et environnementales <ul style="list-style-type: none"> • Raccourcis indésirables • Sentiers avec traces diffuses • Zone écologiquement sensible • Mauvaise lisibilité du tracé
F. Insécurité <ul style="list-style-type: none"> • Zone glissante (passage rocheux, dalles inclinées) • Zone instable amont ou aval pierres tout venantes

UTILISER UNE FICHE DE DIAGNOSTIC POUR CHAQUE SECTION IDENTIFIÉE PERMET D'ÊTRE COMPLET ET DE NE RIEN OUBLIER. AU PRÉALABLE, CHAQUE SECTION DOIT ÊTRE NUMÉROTÉE ET CARACTÉRISÉE PAR SES PARAMÈTRES PRINCIPAUX. À PARTIR DE CES FICHES D'ANALYSE, ON DÉTERMINE LES INTERVENTIONS PAR SECTION POUR UN SENTIER.

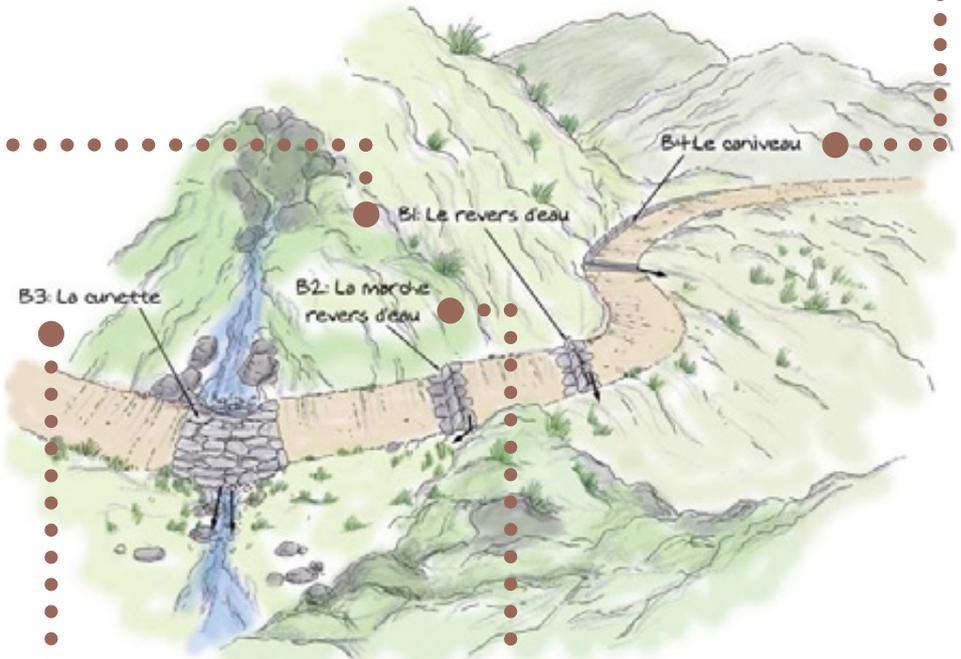
LE CANIVEAU OU RIGOLE : dispositif de recueillement des eaux de ruissellement ouvragé et enterré qui peut être disposé transversalement ou longitudinalement. Il peut être constitué en pierres ou simplement en terre.



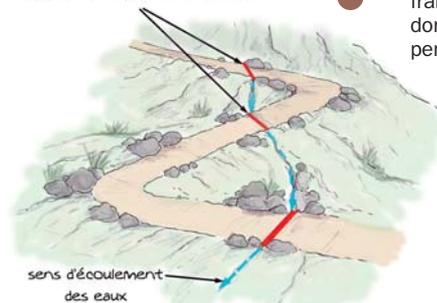
4. Restauration et entretien : exemple des ouvrages de gestion des eaux



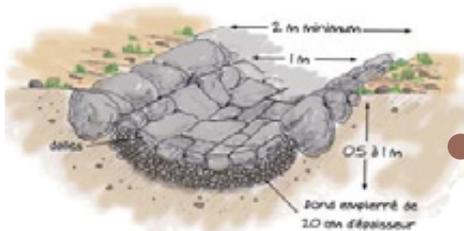
LE REVERS D'EAU : dispositif ouvragé et proéminent, disposé en travers du sentier, sur lequel viennent buter les eaux de ruissellement pour être évacuées vers l'aval du sentier.



marches revers d'eau successives



LA MARCHÉ/REVERS D'EAU : même dispositif que le revers d'eau, il permet, en plus, de franchir une dénivellation. On le trouvera donc dans les secteurs du sentier où la pente est assez soutenue.



LA CUNETTE : passage incurvé, ouvragé, traversant le sentier et permettant un écoulement d'eau important. Ses objectifs sont autant l'évacuation des eaux que la consolidation de la structure d'assise du sentier.

En savoir plus

« Nos sentiers face à l'usure du temps », *Espaces naturels* n° 8, octobre 2004, p.26-27.

Mettre en place un observatoire de la fréquentation

L'observatoire Bountîles prône le sur-mesure

Les premiers observatoires de la fréquentation Bountîles¹ ont vu le jour sur les îles de Port-Cros et Porquerolles. Une démarche de long cours dont les travaux sont basés sur des protocoles méthodologiques rarement standardisés.

Connaître les usagers des espaces protégés, comprendre leurs attentes et analyser les modalités de fréquentation, sont quelques-unes des motivations à l'origine des premiers observatoires réalisés sur les îles de Port-Cros et Porquerolles. Pour Céline Maurer, directrice adjointe du Parc national de Port-Cros, « mieux connaître cette fréquentation était un préalable à la mise en œuvre d'une politique de gestion ». En l'absence de méthode standardisée, scientifiques, gestionnaires, usagers et professionnels se sont investis depuis 2001. La démarche vise à élaborer un outil d'aide à la gestion de la fréquentation des deux îles. Ainsi est née Bountîles, une base d'observation des usages nautiques et terrestres. La construction de ces observatoires relève d'un projet de recherche appliquée qui se poursuit toujours. L'observatoire présente un double intérêt, soutient Céline Maurer : « Il s'agit de développer une méthode de suivi novatrice et d'affiner les connaissances dans le domaine des sciences sociales, domaine plutôt délaissé jusqu'alors par nos services. L'observatoire, qui s'intéresse aussi bien à la fréquentation terrestre que maritime, fournit aussi une base de discussion avec les différents partenaires et acteurs locaux afin d'apprécier et d'avoir une vision commune. »

Mettre en œuvre un observatoire suppose, en premier lieu, de réaliser une étude de fréquentation (la plus précise possible !) susceptible de révéler certains impacts, physiques, environnementaux mais aussi sociaux. Basée sur des approches quantitative, qualitative

1. Base d'observation des usages nautiques et terrestres sur des îles et littoraux.

et comportementale, elle s'appuie sur la collecte de données de terrain originales dont la liste dépend de la spécificité de chacun des sites. Un peu comme une énigme policière, il s'agit, à ce stade, de rechercher des choses qui ne sont pas évidentes de prime abord. Un exemple ? Penser aux fréquentations de nuit ou aux catégories de visiteurs, plus marginaux, ceux qui viennent d'une façon différente ou qui ont une autre façon d'approcher l'espace.

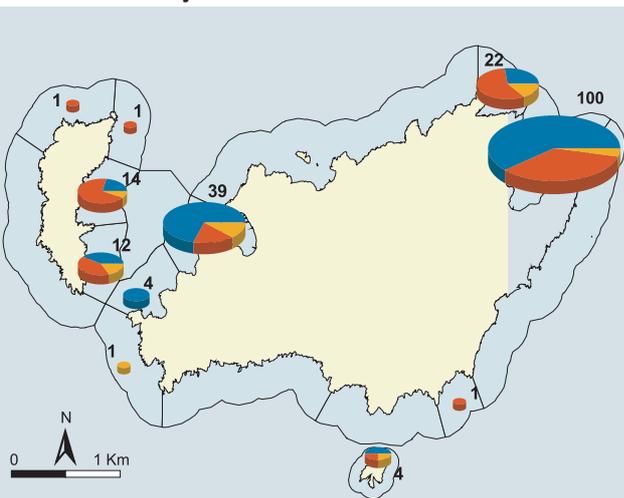
Les données quantitatives découlent essentiellement des comptages, qui peuvent se faire à partir de l'observation directe, avec l'utilisation d'écompteurs, ou bien de photographies obtenues à partir de moyens aéroportés. Les observations qualitatives

sont obtenues à partir de l'utilisation de questionnaires élaborés sur la base de séries d'interviews. Ces techniques d'entretien, de questionnaire ou de sondage permettent de comprendre une réalité sociale. Il convient également de mener des observations directes sur le terrain : l'observation comportementale présente l'intérêt de caractériser les attitudes des visiteurs dans leur espace et de les confronter avec les discours recueillis au cours des entretiens ou dans les questionnaires. En effet, au-delà de la caractérisation et de la mesure de la fréquentation, l'étude participe à la mise en œuvre d'un processus de concertation associant scientifiques, gestionnaires (direction, chefs de secteurs, gardes moniteurs) et usagers.

Les conclusions de l'étude et son appropriation par les gestionnaires conduisent ensuite à imaginer l'observatoire proprement dit dont le principe fondateur vise à disposer d'un outil simple, peu coûteux, opérationnel et évolutif. À Port-Cros et Porquerolles, deux années ont été nécessaires à la création de Bountîles. Ainsi, à partir des résultats de l'étude de fréquentation, les personnels du parc national, les scientifiques, certains usagers et professionnels, ont isolé des pistes de suivi prioritaires. Le travail de recherche a consisté à structurer et hiérarchiser ces pistes afin de définir des indicateurs de suivi cohérents, à tester ces indicateurs avec les gardes et les professionnels, puis à construire les outils opérationnels qui font vivre l'observatoire (base de données, recueil méthodologique, tableau de bord des stagiaires).

Pour ne pas aboutir à une somme d'indicateurs inapplicables, une répétition générale a eu lieu (en 2005) avec les gardes du parc national. Cette étape a matérialisé le passage de relais entre les tests scientifiques et l'application des indicateurs opérationnels sur le terrain.

Répartition des embarcations île de Port-Cros Jeudi 24 juillet 2008 entre 12 h et 14 h



Type de bateau

- voilier
- vedette à moteur
- canot pneumatique
- bateau de plongée
- paquebot croisière
- autre embarcation
- type indéterminé

- 50% de la fréquentation des mouillages est concentrée dans l'anse de Port-Man.
- La flotte hors port est composée de 39% de vedettes à moteur. 53% de voiliers. 8% de canots pneumatiques. En 2008, la proportion des voiliers était souvent la plus importante.
- Nombre moyen de personnes à bord : 4,97
- Nombre total de plaisanciers hors port : 969



Chaque été, les gardes du parc réalisent le comptage des embarcations mouillant autour de Port-Cros. Ces résultats, complétés par des enquêtes auprès des plaisanciers, leur permettent notamment d'organiser leur tour de surveillance en mer.



La mesure du ressenti des visiteurs renvoie à la connaissance des impacts sociaux.

Pour Céline Maurer, « la principale difficulté est de maintenir la récolte et la qualité des données d'une année sur l'autre même si les indicateurs retenus l'ont été sur des critères de facilité de mise en œuvre. D'ailleurs, le suivi de la fréquentation en "relatif" depuis maintenant 2003 nécessiterait un recalage avec une nouvelle étude exhaustive de la fréquentation ».

Toujours en évolution, l'observatoire s'adapte aux préoccupations du moment ou à l'émergence d'activités nouvelles.

L'accompagnement scientifique permet de garantir la cohérence. « L'avantage de Bountîles, c'est qu'il s'agit d'une boîte à outils à laquelle on peut rajouter de nouveaux modules en fonction de questions nouvelles, développe la directrice adjointe du parc. Ainsi, depuis 2003, un suivi de l'activité plongée a été initié à Port-Cros. En 2009, la réflexion porte aussi sur un nouvel indicateur visant le ressenti des habitants vis-à-vis de la fréquentation. Cette année, nous réfléchissons également à mettre en perspective le suivi de la fréquentation avec celui des impacts en termes d'érosion, d'usages (déchets, consommation d'eau, etc.)... Ces derniers aspects visent à approcher la notion de capacité de charge. Ils relèvent d'un nouveau champ de recherche et devraient permettre une aide à la prise de décision et à la définition d'une politique concertée de la fréquentation. »

Chaque année, les principaux résultats sont

résumés sur des fiches de synthèse (quatre par île). Ils sont présentés aux Port-Crosiens et aux Porquerollais lors de réunions publiques. Les questions sont nombreuses et les débats dépassent souvent la stricte thématique de la fréquentation pour s'engager sur la question du devenir global des îles. Cette appropriation de l'outil par les agents, les responsables du parc, et dans une certaine mesure, les usagers et les populations locales, est certainement un

des aspects les plus innovants du projet. C'est aussi l'assurance d'une certaine pérennité pour ces observatoires. ■

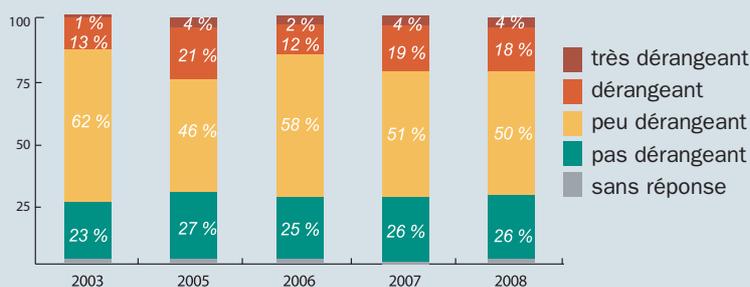
SOLENN LE BERRE, LOUIS BRIGAND

LABORATOIRE GÉOMER,
UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE

XAVIER LAFON - MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE

>>> Mèls : louis.brigand@univ-brest.fr
solenn.leberre@univ-brest.fr

Suivi du ressenti des visiteurs île de Port-Cros 2003 - 2008



La connaissance de la perception de la fréquentation par les visiteurs figure parmi les indicateurs fondamentaux de l'observatoire. En effet, en 2002, une étude de fréquentation a montré que les jours de forte affluence, plus de la moitié des visiteurs avaient éprouvé un sentiment de foule qui nuisait à la qualité de leur visite. Un tel degré d'insatisfaction avait alerté le parc national et justifié la recherche de mesure de régulation des pics de fréquentation ainsi que la mise en place d'indicateurs de suivi qualitatifs. Depuis 2003, les tendances sont stables. En été, un quart des visiteurs venus en navette à Port-Cros n'éprouvent aucun sentiment de foule, tandis que 75 % d'entre eux éprouvent une gêne au contact des autres visiteurs. Ces résultats ont justifié un approfondissement du suivi en 2009. Il s'agira d'affiner la connaissance des perceptions des visiteurs en différenciant les différents secteurs de l'île (le port, les plages, les sentiers, le village). ■

Bountîles fait école

Riches de l'expérience entamée à Port-Cros et Porquerolles en 2003, d'autres gestionnaires d'espaces protégés ont fait appel au laboratoire Géomer (CNRS) de l'université de Bretagne occidentale pour se doter d'outils similaires. C'est ainsi que le Conservatoire du littoral et le SyMEL (Syndicat mixte des espaces littoraux de la Manche) ont souhaité se doter d'un observatoire Bountîles pour l'archipel de Chausey. Sur les mêmes principes fondateurs, mais en tenant compte des spécificités locales, notamment les pratiques de pêche à pied, ce nouvel observatoire vise le suivi des usages récréatifs. En parallèle, des carnets de pêche permettent, en collaboration avec des pêcheurs volontaires, de mesurer l'évolution des prélèvements. L'intégration de données relatives aux populations de bivalves, en collaboration avec des biologistes, ouvre de nouvelles perspectives.

Le dernier observatoire en cours de réalisation concerne le Mont-Saint-Michel. En parallèle, une thèse sur la modélisation de la fréquentation est en cours. C'est une des spécificités des observatoires que de chercher à associer des développements méthodologiques à partir de travaux de jeunes chercheurs.

Autre originalité du projet Bountîles : créer un réseau de gestionnaires. Sa réalisation a été possible grâce au programme de recherche national Liteau. L'équipe Géomer a réussi à associer plusieurs organismes gestionnaires autour de réflexions sur des thèmes tels que la capacité de charge touristique, la gestion des flux, la question des mouillages... Ces ateliers réunissent durant deux jours, gestionnaires, scientifiques, usagers et élus. Le dernier atelier Liteau s'est tenu les 11 et 12 juin à Ouessant. ■



Les indicateurs de suivi des activités de plongée ne figuraient pas parmi les priorités de l'observatoire de 2003. Élaborés progressivement, ils sont opérationnels depuis 2006. Les plongeurs sont enquêtés par QCM à l'occasion de la signature de la charte de plongée du parc à la capitainerie.

Accès libre à l'information environnementale

Appliquer la convention d'Aarhus et la directive Inspire



La loi tente d'organiser le libre accès à l'information environnementale. Ainsi, par exemple, la directive Inspire trace le cadre d'une organisation nationale des données tandis que la convention d'Aarhus fait échec au droit d'auteur dans la mesure où l'information est détenue par une autorité publique.

Depuis 1990, de nombreux textes législatifs portent sur la mise à disposition des informations environnementales détenues par les autorités publiques. Ils visent à une plus grande accessibilité de ces informations, tant pour permettre au citoyen de s'informer et débattre, que pour faciliter le travail des services publics.

L'accès à l'information. La convention d'Aarhus, transposée en directives européennes en 2003, pose le principe que, en matière d'environnement, chacun a le droit d'être informé, de s'impliquer dans les décisions et d'exercer des recours. Elle prévoit en particulier que toute personne peut obtenir une copie d'information sur l'environnement auprès de toute autorité publique qui la détient, sous toute forme disponible, et ceci sans fournir de motivation particulière. Cet accès à l'information ne

peut cependant servir qu'à un usage interne, l'utilisation commerciale de cette information restant soumise à autorisation des auteurs.

La loi française a, de plus, limité strictement le prix de cette copie au seul coût du support, sans prise en compte du temps passé ni de la richesse du contenu, intégrant ainsi l'obligation d'accès dans les missions courantes des services publics.

C'est une avancée importante en matière de démocratie. Certes, ces droits créent des contraintes pour les services publics, mais ils sont indiscutablement bénéfiques pour les enjeux environnementaux.

Pour rendre plus facile ce droit d'accès, le Grenelle de l'environnement a abouti à la réalisation d'un portail¹ facilitant la recherche de cette information publique quand elle est disponible sur Internet.

Évolution : la directive Inspire. La directive Inspire, dernier texte en date (2007), prévoit de créer au niveau européen une infrastructure d'informations géographiques répondant aux besoins des politiques environnementales. Elle impose aux autorités publiques de diffuser sur Internet leurs données géographiques environnementales ainsi que les référentiels, le tout selon des modalités techniques assurant une réelle interopérabilité.

L'infrastructure se composera de métadonnées (données décrivant les données²), des données géographiques, de services internet permettant d'y accéder, mais aussi d'accords sur le partage, et de mécanismes de coordination entre acteurs. Aussi, même si la directive n'oblige pas à créer de nouvelles données, elle va nettement plus loin que le simple droit d'accès.

L'impact de cette directive est évidemment primordial pour les services travaillant dans l'environnement :

- Les utilisateurs verront l'usage opérationnel de ces données facilité par leur mise à disposition dans des modalités techniques interopérables standardisées : utilisation en ligne avec les outils SIG, webmapping s'appuyant sur les données mises à jour par les producteurs, développement de services spécifiques... Dans les années à venir, cela permettra l'apparition de sites facilitant le débat public, l'information du citoyen, mais aussi proposant des services plus ciblés.

- Les producteurs de l'information devront mettre en place une démarche d'administration de données (métadonnées, politique de diffusion, licences, standardisation des données...). Ils devront aussi se doter d'outils technologiques modernes, permettant de fournir les services internet demandés. C'est l'opportunité pour chacun d'ouvrir et de faire connaître son patrimoine de données montrant ainsi sa richesse et sa diversité. C'est également l'occasion de moderniser son système d'information.

Pour qu'Inspire soit pleinement efficace, encore faut-il que soit organisée une coordina-

tion nationale faisant une part équitable aux acteurs non étatiques, quel que soit le domaine concerné. L'enjeu est en effet d'assurer une pleine adhésion de chacun aux principes d'Inspire, pour obtenir son réel déploiement.

Propriété intellectuelle. Sauf loi contraire, celui qui détient la propriété intellectuelle sur une œuvre décide seul des modalités d'usage de cette œuvre, sans tenir compte de l'intérêt général. En tenant compte de ce principe, la propriété intellectuelle pourrait devenir un frein au souhait du législateur de faciliter la circulation de l'information environnementale.

Aussi, pour éviter cet écueil, la convention d'Aarhus précise que la propriété intellectuelle sur une information environnementale n'est pas un obstacle à son accès pour un usage interne, dès lors que cette information est détenue par une autorité publique. Ainsi, un document d'objectif Natura 2000, réalisé par un bureau d'étude ou une association (qui relève de son droit d'auteur) est librement accessible auprès de toute autorité publique qui en détient un exemplaire.

En revanche, la propriété intellectuelle d'un tiers limite la diffusion et la réutilisation des données publiques. Ainsi une donnée géographique constituée par une entreprise privée ne sera pas concernée par l'obligation

de la diffuser dans le cadre d'Inspire, sans l'accord de l'auteur.

La notion de propriété intellectuelle reste cependant délicate à appréhender³. Ainsi, une base de données sur la présence d'espèces relève de différentes propriétés : le droit d'auteur sur la structure de la base, le droit du producteur, pour les moyens investis dans sa réalisation, éventuellement le droit d'auteur sur les photos, les textes... En revanche, il n'existe pas de propriété intellectuelle sur la « découverte » de telle espèce à tel endroit, car tout autre scientifique suffisamment formé aurait pu trouver la même chose.

Ce cadre législatif, s'il est pleinement appliqué par les services publics, permettra que la connaissance de l'information environnementale devienne progressivement une réalité pour tous : la prise en compte de l'environnement dans notre vie s'en trouvera facilitée. ■

LAURENT COUDERCY - MEEDDAT

>>> **Mél : laurent.coudercy@developpement-durable.gouv.fr**

1. www.toutsurlenvironnement.fr
2. Elles se composent d'éléments relatifs à l'identification (l'auteur), la qualité, le contenu, les modalités d'accès et de diffusion...
3. Plus de renseignements : <http://www.naturefrance.fr/spip.php?rubrique16>

Édité par le groupement d'intérêt public Atelier technique des espaces naturels

Espaces NATURELS
www.espaces-naturels.fr

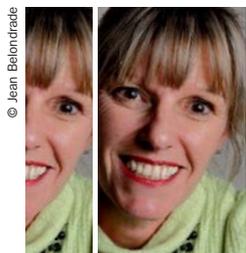
**1 an
4 numéros
33,50 €
seulement**

Espaces naturels est un support d'échanges professionnels pour tous les métiers de la sauvegarde des espaces et du patrimoine naturels, en poste ou en devenir. La revue s'adresse aux acteurs et relais de la gestion des territoires et des paysages. Les auteurs y présentent, évaluent et discutent les expériences et savoir-faire issus des territoires, et portent à la connaissance des intéressés les actualités, recherches, textes et initiatives dans ces domaines.

S'abonner ? Remplir le bulletin page 41 de ce magazine : Espaces naturels • Mediaterra • Route Royale • 20600 Bastia • 04 95 31 12 21 • espaces-naturels@mediaterra.fr



À la fin du siècle dernier, lorsque l'on diffusait des émissions dont le titre a laissé quelques traces dans les mémoires des plus anciens d'entre nous : « Le pays d'ici », « Le bon plaisir »... Marion Thiba était « documentariste radio » et productrice à France Culture. Depuis, elle a rejoint la Narbonnaise où elle est chargée de mission culturelle.



Rencontre avec

Marion Thiba

Chargée de mission culturelle du Parc naturel régional de la Narbonnaise autour du « Territoire réel, imaginaire, rêvé ».

La mission culture au cœur d'un parc

Comment devient-on productrice à France Culture ?

Une semaine d'émission en doublure et puis le grand bain : il faut se jeter à l'eau pour 50 minutes en direct. Un cauchemar ! Heureusement, les équipes chargées de la réalisation sont très solides et m'ont beaucoup épaulée. Au début, je comprenais 10 % de ce que me disaient mes invités... Cinq ans après, j'étais passée à 90 %. Il avait fallu tout ce temps. C'est la pratique qui fait le métier. J'ai fait beaucoup d'émissions sur ces sujets : typographe, cheminot, ouvrier, domestique, médecin de famille d'avant la guerre de 40, etc.

Cette première expérience vous a permis d'acquérir le savoir-faire que vous exercez maintenant...

Avec toutefois un aspect très différent : main-

« J'aime travailler avec les gens de conviction qui allient savoir-faire et tempérament. »

tenant, j'agis sur un territoire. Quand on fait un reportage, on rencontre, on écoute, on enregistre, on s'en va. Revenu à la Maison de la radio, on monte et on diffuse. Mais on n'est plus sur place, on ne se « coltine » pas les conséquences sur les gens et les choses. Il faut pourtant faire des choix : entre l'anecdotique et le significatif, le singulier et l'universel, le fabriqué et l'authentique, le déjà vu et l'inédit, le sincère et... Il faut choisir et hiérarchiser. Il faut donc écarter et ce n'est pas le plus facile. Bien sûr, il ne faut pas faire ça tout seul, il faut s'appuyer sur des compétences et une méthode.

Aujourd'hui, que produisez-vous exactement ?

Essentiellement la collection des « Archives du sensible » et le festival « Identiterres ». Les « Archives », c'est la volonté de resti-

tuer un territoire à travers le savoir théorique enrichi de l'expérience vécue. Nous produisons avec la Drac Languedoc-Roussillon, les archives départementales, l'association Garae¹. Avec eux, nous avons constitué un groupe de projet qui sert de référent à chaque nouvelle publication, en associant quelquefois le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement. En premier lieu, une étude documentaire exhaustive est commandée : ethnologique, historique, artistique... Parmi les sources, il y a souvent des photos. Puis une brochure sur le même thème est éditée à destination du grand public, faite par l'auteur de l'étude ou par un autre chercheur. De plus en plus souvent, nous complétons avec un film en vidéo. C'est ainsi que nous avons traité le thème de la chasse, avec plusieurs regards portés sur le sujet et l'analyse d'un ethnologue. Ou bien sur le « bétou » : le bateau de tra-

CI-CONTRE, LA CARABANE, SCÈNE ITINÉRANTE MI-CABANE MI-CARAVANE, ÉTABLIE ICI SUR LES RUINES DU CHÂTEAU DE LEUCATE.

vail des étangs; la « robine » (la vie des gens du canal du Midi). Dans le même esprit, nous avons également réalisé « La Nadière, l'île paradoxale² », construit autour du témoignage de la dernière personne qui y est née.

La Nadière, l'île de l'étang de Bages-Sigean où vivaient des pêcheurs privés d'eau et d'électricité, régulièrement inondés et qui avaient obtenu du pouvoir central, à Paris, à la fin du 19^e siècle, une passerelle qui leur permettait d'envoyer leurs enfants à l'école. Le documentaire sur cette île « paradoxale », au cœur de l'identité de la Narbonnaise, évoque des souvenirs de rudesse et de difficultés.

C'est à partir de là que la collection a vraiment pris son essor avec « La Nautique » publié pour le centenaire de la société de navigation de plaisance et les portraits de personnages choisis pour leur capacité à incarner « l'esprit des lieux ». Des « passeurs de territoire » qui explorent ses richesses et le réinventent chaque jour. Piet Moget, un peintre d'origine néerlandaise, peint la lumière qui se dégage de la mer derrière la jetée. Marc Pala, un viticulteur géologue et archéologue spécialiste de « l'ancienne frontière » entre la Catalogne et l'Occitanie. François Marty, un pêcheur formé à l'ethnologie dont le texte est illustré par les aquarelles de son épouse. Jürgen Schilling, historien de l'art et plasticien, qui analyse l'esthétique des paysages d'ici, ses mutations et la construction du « pittoresque ».

C'est cela le projet culturel du Parc naturel régional de la Narbonnaise ?

L'idée, c'est de travailler sur l'enracinement à travers le thème du « territoire réel, imaginaire et rêvé ». Mais pas l'enracinement qui exclut, au contraire: celui qui crée de la relation, pas la racine mais le rhizome. Loin de tout repli identitaire.

Si vous deviez définir le profil du poste de « chargé de mission culturelle », que diriez-vous ?

Tout dépend comment on le conçoit: il peut s'agir d'un profil patrimonial (conservateur du patrimoine) en relation avec des projets très contemporains comme ceux du « Pays d'art et d'histoire³ ». Ou bien d'un profil très lié à l'image: un documentariste, pour-

quoi pas, qui associerait le contenu et la forme dans la démarche d'animation.

Cela peut-être aussi un « artisan/auteur » capable d'imaginer un programme culturel, avec une ligne directrice: un « auteur » c'est quelqu'un qui ne reproduit pas, qui élabore au fur et à mesure, qui s'empare des matériaux les plus modestes pour en faire « quelque chose », avec un savoir-faire.

Comment sont perçues les propositions du parc par le public local ?

Il n'y a pas d'hiatus entre le patrimoine et l'art contemporain. Tout ce qui a trait au patrimoine « modeste » est très bien perçu: c'est « ce à quoi on tient »; mais des idées plus décoiffantes fonctionnent aussi si on sait les rendre accessibles. Ainsi un spectacle de musique très moderne, avec des sonnailles, parlait autant aux amateurs de contemporain qu'aux oreilles de ceux qui reconnaissent les sons d'autrefois. Nous avons un chanteur, Laurent Cavalié, qui fait des ateliers de « mémoire chantée », avec un travail de collectage et de ré-appropriation auprès des habitants. Cela pourrait être « ringard » mais c'est tout le contraire, car il est très exigeant. Il faut qu'une politique de la culture produise de la qualité, donc qu'elle écarte ce qui n'est pas au niveau exigé. C'est à cela que l'on reconnaît une « ligne éditoriale ». Un parc naturel régional doit défendre la qualité dans tous les domaines. Nous faisons des commandes artistiques aussi: photos, peintures, « bâton de sculpture », textes, spectacles. Après quatre ans de travail et suite à une résidence artistique, un ouvrage a été édité. Le principe était: un auteur/un nombre de pages défini/un photographe/un nombre de photos défini. Chaque « couple » était associé pour produire un regard sur le paysage: certains avaient des origines locales, d'autres

« Une politique de la culture doit produire de la qualité. Il faut écarter tout ce qui n'a pas le niveau exigé ».



© Sherpa

n'étaient jamais venus ici. Le résultat est saisissant⁴.

Pour ma part, j'aime à travailler avec des gens de conviction qui allient le savoir-faire et le tempérament. Bien sûr cela suppose des controverses, voire des conflits: mais ce sont les compromis que l'on signe qui nous font avancer. ■

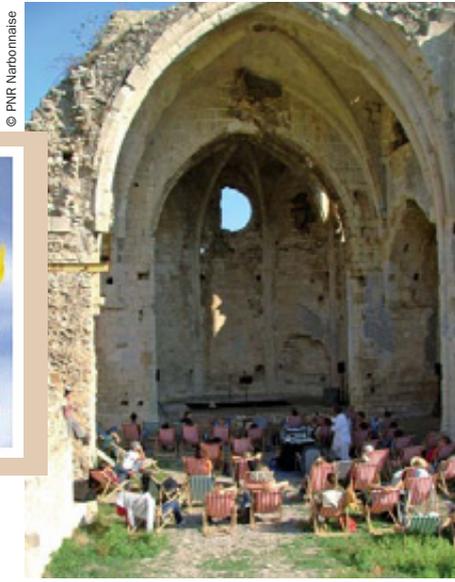
RECUEILLI PAR MICHELLE SABATIER

1. Groupe audois de recherche et d'animation ethnologique.
2. www.parc-naturel-narbonnaise.fr/actus/articles/la_nadiere_le_carnet_et_le_film
3. Le ministère de la Culture et de la communication assure depuis 1985 la mise en œuvre d'une politique d'animation et de valorisation du patrimoine, en partenariat avec les collectivités territoriales, qui se concrétise par l'attribution d'un label « Villes et pays d'art et d'histoire ».
4. *La Narbonnaise en Méditerranée, regards croisés sur un parc naturel régional*, ouvrage collectif, Éditions de l'Aube, 2006.

LE PARC SOUTIEN L'ART CONTEMPORAIN EN ACQUÉRANT DES ŒUVRES OU EN ORGANISANT DES SPECTACLES. CI-CONTRE, BÂTON DE SCULPTURE DE SERGE PEY, CRÉATION SUR LA THÉMATIQUE DU VENT. DESSOUS À GAUCHE, TRIPTYQUE DE BÉATRICE SLASAK QUI RÉINVENTE LA CHAMBRE NOIRE SUR L'APPAREIL PHOTO NUMÉRIQUE. DESSOUS À DROITE, UN SPECTACLE DE MUSIQUE, « SIESTE HAUT-PARLANTE », À NOTRE-DAME DES OUBIELS (PORTEL DES CORBIÈRES).



© Béatrice Slasak



© PNR Narbonnaise

En savoir plus

Marion Thiba : m.thiba@parc-naturel-narbonnaise.fr

Des compétences pour faire face au changement

Métiers de la nature : savoir s'adapter aux évolutions pour rester performant

En novembre dernier se déroulait le séminaire *Jobs for nature*. Isabelle Rambaud¹ y animait l'atelier « *Manager le changement* ». Souvent amenés à solliciter chez d'autres un changement de leurs valeurs et de leurs comportements, les gestionnaires d'espaces naturels n'ont pas toujours conscience de la difficulté que cela représente. Eux-mêmes pourtant, dans de multiples circonstances, doivent agir dans une dynamique de changement. Analyser les processus en œuvre permet de mieux les comprendre et donc de développer des compétences particulières. Lesquelles ?

Être en prise avec son environnement et traiter l'information. Être en capacité de changer suppose de s'informer en permanence sur l'évolution de son environnement et de savoir traiter l'information recueillie. Clive Walmsley, responsable des impacts environnementaux au *Countryside council for Wales* (Écosse), insiste sur l'importance de mettre en œuvre de nouvelles pratiques de planification et de gestion des espaces naturels afin d'évaluer l'impact probable du changement climatique. « L'approche doit être scientifique et rationnelle : veiller réglementaire et technique sont indispensables mais une démarche plus globale doit permettre d'apprécier les évolutions à venir, dans leur globalité et leur complexité. À la manière de Monsieur Jourdain, chacun, peu ou prou, met cette approche en œuvre. Mais elle doit s'appuyer sur un travail soutenu d'information, de développement et d'entretien de réseaux professionnels. Elle interpelle fortement nos capacités à traiter, analyser, hiérarchiser, donner du sens à des informations pléthoriques mais fractionnées. »

Faire le deuil des équilibres passés. Les changements répétés mettent à mal les équilibres que nous avions mis du temps à construire. Telle est la principale origine des résistances au changement que, d'ailleurs, chacun peine à reconnaître. Être en capacité de changer, c'est accepter de cheminer pour renoncer aux équilibres passés avec la volonté d'en créer de nouveaux. Plus facile à dire qu'à faire ? Sans doute, puisqu'il s'agit de prendre conscience de ses résistances, d'en situer l'origine, d'accepter l'inconnu et d'y voir une source d'opportunités... L'exemple développé par Stéphanie Savel, directrice de recherche chez ASG (cabinet d'étude et de conseil), concerne la sensibilisation et la mise en œuvre de la démarche écoresponsable. Elle explique que cette évolution s'opère d'autant plus facilement que les résistances sont acceptées et verbalisées. Pour ce faire, elle



DÉVELOPPER SES CAPACITÉS D'ADAPTATION.

s'appuie sur la forme théâtrale². « Celle-ci facilite l'expression des résistances et l'adoption de comportements écoresponsables. »

S'inscrire dans un projet. L'implication dans l'action est le meilleur levier pour s'inscrire dans une logique de changement. Se doter de buts communs, identifier des opportunités de projets, adopter des modes de fonctionnement tout en intégrant les aléas de parcours, pour faire court « se mettre en mode projet », est la meilleure façon de se rendre collectivement plus apte à digérer le changement et en faire une opportunité.

Fort de son expérience menée au Parc national du Mercantour³, Florent Favier, responsable de la communication développe : « La capacité collective à se mettre en mode projet doit pouvoir faire écho des capacités individuelles d'interroger régulièrement son projet personnel (professionnel et de vie), à être en prise avec ses envies, ses priorités, ses capacités, les évolutions de son métier. Il faut être à même de dégager les lignes directrices qui nourriront son implication et sa motivation. »

Plus que jamais. La capacité à développer ses compétences est une autre clé majeure. Collectivement, il s'agira de mettre en place

des modes de fonctionnement « apprenants » qui font la part belle à l'expérimentation, l'innovation, mais aussi l'évaluation des pratiques, le retour sur expérience, le travail collaboratif. Enjeu : développer l'intelligence collective, apprendre à fonctionner ensemble de façon plus souple, plus efficace.

Individuellement, il est nécessaire de se considérer comme le premier gestionnaire de ses compétences, identifier ses besoins, évaluer sa pratique professionnelle, consacrer du temps à sa formation.

Changer. Comment apprendre à changer ? Probablement en étant régulièrement placé en situation de reconsidérer ses façons de penser et d'agir. Un processus qui sera facilité par un management adapté, capable de rassurer, de rendre lisibles les évolutions à venir, d'accepter les manifestations de résistances et de contribuer au cheminement de chacun. Sans oublier les outils et dispositifs conçus pour mieux prendre en main sa destinée professionnelle : bilans de compétences, validation des acquis de l'expérience (VAE) et, au niveau des espaces naturels, le répertoire des métiers et le dictionnaire des compétences des gestionnaires des espaces naturels. ■

ISABELLE RAMBAUD CARASSUS
ADVISEA CONSEIL

>>> Mèl : isabelle.rambaud@advisea.fr

1. Isabelle Rambaud Carassus a également accompagné la démarche « référentiel métiers » de l'Aten.

>>> www.metiers.espaces-naturels.fr
2. Cf. *Espaces naturels* n°17 - janvier 2007 - page 31.

3. Une stratégie de communication et de management a été déployée afin d'accompagner les agents du parc national du Mercantour vers les changements induits par la nouvelle loi Parcs de 2006.

1. PAIN EN FORME D'AMMONITE • 2. GRANDES AMMONITES DÉROULÉES À L'ENTRÉE DE BARRÈME • 3. VITRINE SUR LE SITE DE MÉLAN • 4 & 5. TABLETTE DE LECTURE ET AMÉNAGEMENTS SUR LE SITE L'ICHTYOSAURE DE LA MÉLAIE.



© Réserve géologique

© Réserve géologique

Patrimoine géologique atout du développement

La Réserve géologique de Haute-Provence s'attèle au géotourisme¹

Le développement économique ne fait pas partie des missions d'une réserve ? Depuis dix ans pourtant, la Réserve géologique de Haute-Provence travaille au soutien du tissu économique local et constate une appropriation du patrimoine géologique par les habitants, contribuant ainsi à sa préservation. Il est vrai que la réserve présente la particularité d'avoir un périmètre de protection très vaste (2300 km²) permettant d'asseoir une notion de territoire: un concept essentiel pour bâtir un projet de développement et faire adhérer à une dynamique identitaire les institutions, habitants, socioprofessionnels, élus...

Au commencement du projet, un constat récurrent: certaines zones du territoire souffrent d'une sous-fréquentation touristique, alors que d'autres (gorges du Verdon) sont saturées en haute saison. La réserve imagine alors de générer de nouveaux flux touristiques vers les secteurs défavorisés. Des sites géologiques de grand intérêt existent dans les coins les plus reculés du territoire, le long de petites routes départementales, parfois à proximité de gîtes ou autres lieux d'accueil: pourquoi ne pas profiter de cet atout ?

La réserve conçoit alors un projet de développement du géotourisme¹ qu'elle met en œuvre dans le cadre du programme européen Leader II.

Dans un premier temps, l'association gestionnaire initie une dynamique de réseaux

de partenaires. Avec les accompagnateurs, restaurateurs, gestionnaires de gîtes, d'hôtels, de campings, artisans, bibliothèques, elle cherche à créer de nouveaux produits spécifiques (touristiques, pédagogiques, artisanaux, culturels). Il lui faut alors délivrer des formations *ad hoc* et organiser des rencontres afin d'aider les partenaires à se développer et faire connaître leurs produits. Des circuits de découverte et des pôles muséographiques consacrés à un thème en lien avec le patrimoine géologique sont créés. Il en est ainsi de la Route du temps partant de Sisteron. De l'horloge florale, aux estrans fossiles en passant par les cadrans solaires, le visiteur découvre la richesse des vallées et des massifs locaux. Sur un autre registre, la réserve développe une politique d'organisation d'accueil de colloques ou de rencontres professionnelles, drainant ainsi un nouveau public de scientifiques, gestionnaires d'espaces naturels, techniciens d'institutions...

Une autre expérience: le projet «Refuges d'art» consiste en un itinéraire de découverte associant la géologie à l'art contemporain. Fruit d'un partenariat entre la réserve géologique et le musée Gassendi de Digne, ce parcours attire les amateurs d'art, public généralement plus capté par les thématiques culturelles que naturelles. Globalement, le projet génère des retombées quantifiables, tous les travaux d'aménagement ayant été réalisés par des entreprises

locales. Le budget global de l'opération sur cinq ans atteint les 500 000 euros. Une enquête, menée par l'agence régionale du patrimoine, estime à 1,6 million d'euros les retombées induites par 31 000 nuitées par an. Les difficultés n'ont pas manqué. Elles sont principalement liées au facteur temps et à l'accompagnement d'actions lancées dans le cadre de programmes à court terme. Avec la fin du programme Leader II et des contrats Emplois jeunes par exemple, la dynamique des réseaux initiés par la réserve a périéclité. Un agent de développement avait bien été recruté, mais ce poste n'a pu être pérennisé, même par une autre structure.

Par ailleurs, le bilan économique est difficilement quantifiable. En effet, sur un territoire de cette grandeur, les retombées économiques sont souvent diffuses.

La notoriété de la réserve et de ses partenaires s'est également trouvée renforcée, comme en témoigne le nombre croissant, de délégations d'élus et de techniciens venant découvrir cette expérience.

Quoi qu'il en soit, le constat s'impose: le patrimoine géologique est un atout pour les acteurs locaux. La complémentarité acteurs «de la nature» et professionnels de l'économie peut constituer une synergie, à condition de travailler de concert. ■

MYETTE GUIOMAR

RÉSERVE NATURELLE DE HAUTE-PROVENCE

>>> Mèl: m.guiomar@resgeol04.org

1. Tourisme développé autour de la découverte du patrimoine géologique.

Goûtez les paysages

Lier patrimoine et produit alimentaire emblématique d'un territoire

Les Sites remarquables du goût mobilisent le gourmet qui est en nous pour lui faire goûter le paysage.

Le local de l'association d'éducation à l'environnement Les Galapians (CPIE du bassin de Thau) est investi par un petit groupe de vacanciers de passage à Bouzigues. Ambiance joyeuse et studieuse pour un cours de cuisine où se prépare une soupe d'huîtres. Tablier blanc noué à la taille, Jean-Michel Manibal dirige la manœuvre. Ce cuisinier de formation est aujourd'hui l'un des animateurs impliqués dans le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement : il intervient dans le cadre du Site remarquable du goût de la Lagune de Thau. Et maintenant, précisément, il pousse la réflexion des participants sur la qualité du milieu. Il porte le dialogue sur l'enjeu que représente la qualité des eaux pour les centaines de paysans de la mer qui vivent de l'ostréiculture et sont les garants d'une faune et d'une flore exceptionnelles. Au milieu des plats, trône une maquette sur laquelle Aura Penloup, directrice des Galapians, montre comment se mêlent eaux douces et eaux salées. Demain, elle accompagnera les visiteurs pour une petite pêche d'observation : elle leur parlera du rôle de filtre du Lido et les incitera à regarder différemment le paysage, avant une dégustation dans un mas ostréicole de l'étang de Thau (34).

Comme Jean-Michel, d'autres exercent la même activité. Annaïg Boulo, conjointe de paludier, accompagne des visites sensorielles dans les marais salants de Guérande (Loire-Atlantique). Nelly Choffrut, agricultrice à Billom, fait visiter son exploitation dans le cadre d'un circuit proposé par l'office de tourisme et qui associe paysages de la Limagne et culture de l'ail rose d'Auvergne. Tous trois ont suivi une formation de guide du goût.

PROMENADE « DES GOÛTS ET DES SAVEURS », SPECTACLE ÉCRIT PAR STÉPHANIE TESSON. JOUÉ ICI À VERSAILLES (2008) PAR LES COMÉDIENS DE PHÉNOMÈNE ET CIE. LA SAYNÈTE « ET QUE ÇA SAUTE » MET EN SCÈNE LE SITE REMARQUABLE DU GOÛT DE L'AVENUE DE CHAMPAGNE À EPERNAY.

Comme à Thau, des dizaines d'autres Sites remarquables du goût en France travaillent à faire évoluer le regard des visiteurs, des décideurs et des habitants sur les richesses patrimoniales. Déguster un vin amènera à poser des questions sur le milieu naturel, sur l'économie ; à lire le paysage et à s'intéresser à l'architecture.

Le décideur va s'interroger sur le maintien d'une qualité paysagère et va faire réaliser une étude paysagère pour en identifier la singularité. L'agriculteur va trouver de nouveaux arguments pour maintenir une race d'élevage ou un savoir-faire traditionnel. L'enjeu d'un Site remarquable du goût vise à renforcer l'attractivité d'un territoire et le concept favorise les collaborations entre acteurs peu habitués à travailler en partenariat. Il dote des groupes de personnes d'un cadre pour concevoir des projets, canalise

des énergies et génère de l'enthousiasme. Ainsi à Bouzigues, le site animé au départ par la mairie est aujourd'hui porté par une association locale dont le président, Alain Sacaze, est également celui de l'organisation des producteurs qui regroupe plus de cent ostréiculteurs engagés dans une démarche de qualité. L'association Les Galapians propose aux centres de loisirs et maisons de retraite mais aussi aux écoles et villages de vacances du territoire des animations qui associent « écologie » et « goût ». L'association des amis du musée de l'étang de Thau, le centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural, des restaurateurs mais également une agence immobilière qui gère des locations saisonnières, sont tous membres de l'association locale du Site remarquable du goût de la Lagune de Thau. Des programmations touristiques associent aux dégustations et repas des balades et visites, des cours de cuisine et des animations pédagogiques dans des séjours de deux ou trois jours. L'un des projets de l'association est d'aménager un mas ostréicole et d'y installer, avec l'appui de la Fondation du patrimoine, un laboratoire et une cuisine pédagogiques pour mieux recevoir scolaires et visiteurs. L'ensemble s'inscrit dans le schéma de cohérence du bassin de Thau.

Un examen d'aptitude est en préparation pour les guides du goût. Il viendra reconnaître des compétences de médiateur mais aussi des connaissances et des pratiques associant approche sensorielle et interprétation des paysages, conjuguant approche artistique avec tourisme et développement durable. ■

MURIELLE BOUSQUET - EX-DIRECTRICE ASSOCIATION NATIONALE DES SITES REMARQUABLES DU GOÛT

>>> Mél: direction@source.asso.fr

Poser sa candidature

Les dossiers de candidature sont étudiés par une commission composée de représentants des ministères en charge de l'agriculture et de la pêche, de la culture, de l'écologie et du développement durable, du tourisme. Le dossier de candidature peut être téléchargé : www.sitesremarquablesdugout.com

© Philippe Fretaut



Périodiquement se pose le problème des compétences des gestionnaires en matière de communication : y a-t-il les « spécialistes » et les autres, qui seraient dispensés de ce savoir-faire ? Mais ne pas communiquer, ou mal communiquer, n'est pas neutre : cela produit des effets...

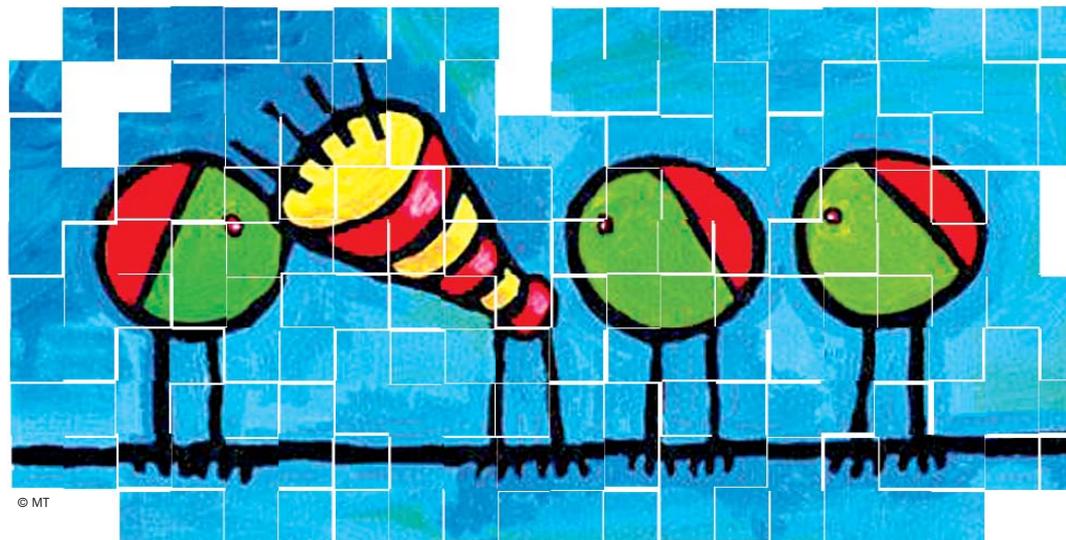
Communiquer sur la biodiversité

Interagir avec son interlocuteur pour le convaincre

Il n'y a pas de communication sans stratégie. Tout d'abord bien réaliser « d'où l'on parle » : ce n'est pas du tout la même chose de convaincre un public de téléspectateurs du bien-fondé de la protection de la biodiversité, quand ce message ne vient en rien contredire le déroulement de leurs activités ou de leurs projets, et de convaincre, par ailleurs, un conseil municipal de renoncer à un aménagement pour cause d'espèce en danger. Ce n'est pas la même chose de s'adresser à l'individu, en tant que tel, et de s'adresser à l'individu dans son rôle institutionnel, représentant l'État, le conseil municipal, la chambre d'agriculture, etc. On passe du relationnel au jeu de rôles. Il faut savoir décrypter ces jeux sociaux pour ne pas se laisser entraîner trop loin. Et il n'y a pas de communication sans légitimité acceptée par l'auditeur : peu importe votre légitimité institutionnelle, si votre discours n'a pas de « fond », si vous vous contentez de répéter ce que l'on vous a dit, de croire sans critiquer, de dire sans approfondir, alors votre communication sera vite perçue comme quantité négligeable. N'avancez d'arguments que lorsqu'ils sont appuyés sur votre vécu et votre engagement : ne parlez pas au nom d'untel (fut-il une sommité) mais au nom de vos convictions et en mesurant (« principe de précaution ») jusqu'à quel point elles sont étayées¹.

Multipliez les registres. La première chose est d'établir le contact. Tout se joue dans les trente premières secondes. Et pour y parvenir, il n'y a qu'un moyen : connaître assez le public auquel vous vous adressez, là, immédiatement, dans sa singularité, pour entrer en empathie avec lui. Dans cette tentative d'établir un contact, vous mesurerez l'importance de la communication non verbale. Ensuite, il faut panacher les propositions car nous ne réagissons pas tous aux mêmes stimulus en fonction des diverses facettes de notre intelligence² :

- l'intelligence sensible, qui fait appel à l'émotion, en est une : le sentiment esthétique fait partie de ce registre ;



- l'intelligence corporelle s'exprime par des actions physiques : elle pourra passer par la randonnée ou le parcours sportif ;
- l'intelligence sensorielle répond fortement aux images, aux sons, aux odeurs, aux goûts : elle convainc d'autant plus que l'expérience est intime ;
- l'intelligence verbale a besoin du fil rouge du récit : avec un début, un déroulement, une fin ;
- l'intelligence logique fait appel aux catégories de la cause et de l'effet, les mathématiciens apprécieront.

Il y a aussi une forme d'intelligence qui emploie le registre de l'humour, du ridicule, de l'insolite ou de l'absurde : elle consiste à se regarder agir avec une distance amusée. Attention aux effets pervers dans des contextes culturels inexplorés ! Dans tout public, il y a forcément plusieurs types d'intelligences et il faut donc utiliser plusieurs registres.

Entrer en relation. Interagir avec son interlocuteur est bien plus convaincant que de lui adresser un dépliant trois volets ! Qu'on lui parle directement, qu'on l'invite à réagir au cours d'un exposé, qu'on orga-

nise l'expression autour de tables rondes ou d'ateliers ! Cette démarche demande de l'expérience et/ou de la formation :

- s'entendre au préalable sur le rôle de chacun et l'interdépendance qui en résulte ;
- clarifier le sens des mots pour les uns ou pour les autres ;
- établir des règles acceptées par tous ;
- ne pas incriminer la personne qui soutient une position antagoniste ;
- distinguer clairement ce qui peut être changé de ce qui ne le peut pas ;
- avoir assez de latitude pour « bouger » dans la position défendue, etc.³

Quoi qu'il en soit, difficile de ne pas faire d'erreurs et pour ne parler que de la plus fréquente : ne pas savoir s'arrêter à temps ! Pour communiquer, il faut doser son approche ! En laisser pour les autres, et pour d'autres jours. Communiquer n'est pas une science, c'est un art qui se perfectionne à condition de se remettre en cause assez souvent. ■

MICHELLE SABATIER

ATEN, RESPONSABLE COMMUNICATION ET DOCUMENTATION

>>> **Mél :**

michelle.sabatier@espaces-naturels.fr

1. Pensez aussi à ne pas « gober » tous les arguments qui sont dans l'air : que pensez-vous aujourd'hui des médecins qui vantaient l'usage du tabac voici 50 ans ? Qu'en est-il des discours sur la « chaîne » écologique à laquelle aucun maillon ne devait manquer quand on sait aujourd'hui que la biodiversité est un concept dynamique et que ses perturbations font partie du processus d'évolution ?

2. Gardner H., *Frames of mind*, Basic Books, New York, 1983.

3. D'après *Communiquer et négocier pour la conservation de la Nature*, Tom Kavocs, ECNC, Aten, 2002.

DÉBARQUEMENT DE LA PÊCHE AU VILLAGE DE R'GUEIBA. LES IMRAGUEN BÉNÉFICIENT D'UN DROIT D'ACCÈS EXCLUSIF À LA RESSOURCE POUR PRATIQUER LEUR PÊCHE TRADITIONNELLE À LA VOILE.



>>> Mauritanie

Dix ans de surveillance participative

Le Parc national du banc d'Arguin organise la surveillance maritime avec la population

Une population de pêcheurs traditionnels habite là, en Mauritanie, sur le territoire du Parc national du banc d'Arguin (PNBA) dont le littoral s'étend sur plus de 200 km. Les Imraguen qui résident au sein de huit villages bénéficient d'un droit ancestral et aujourd'hui exclusif d'accès à la ressource halieutique dans le cadre de leur pêche traditionnelle. Ce droit permet notamment de sauvegarder la seule culture maritime du pays et une des dernières flottilles de pêche à la voile au monde. L'aire est d'importance mondiale sur le plan écologique. Le parc est une zone de nurserie et de reproduction pour plusieurs espèces de poissons et d'oiseaux marins. C'est également un site d'accueil pour d'énormes concentrations d'échassiers migrateurs. En effet, l'ancien estuaire, avec ses herbiers de phanérogames et les hauts fonds de différents substrats, constitue un refuge irremplaçable pour plusieurs espèces menacées (tortues, dauphins, requins et raies) ainsi que pour d'autres populations (crevettes, mullets, courbines, daurades...). **Très convoité.** Si le Parc national du banc d'Arguin contribue au maintien des res-

sources halieutiques, il est très convoité par la pêche artisanale comme par la flottille industrielle internationale qui sillonne en permanence ses eaux limitrophes.

La protection de la zone est donc essentielle. Certes en termes de biodiversité, mais également pour contribuer au maintien de la pêche: activité économique majeure pour la Mauritanie. C'est pourquoi, le Parc national du banc d'Arguin, avec l'aide de

ses partenaires nationaux et internationaux, a mis en place un système de surveillance maritime. Efficace, il est également respectueux des populations locales: la navigation d'embarcations motorisées est interdite; la surveillance maritime est assurée par des contrôles en mer. Ce contrôle, exercé de manière permanente sur la zone marine du parc, garantit aux pêcheurs imraguen un accès exclusif à la ressource.

Les cent quatorze lanches¹ autorisées à pêcher sur le banc d'Arguin sont, elles aussi, soumises à un contrôle. Des accords régissent leurs conditions d'accès à la ressource; ils sont régulièrement négociés avec les populations locales, dans le cadre d'un processus de gestion participative.

Une surveillance participative. Le système de surveillance mis en place en 1998 par les autorités, en collaboration avec la Fondation internationale du banc d'Arguin (avec l'appui financier du WWF, de l'Union européenne puis de la Coopération espagnole), a la particularité d'être participatif. C'est une collaboration étroite entre le parc, la délégation à la surveillance des pêches et au contrôle en mer (DSPCM) et les popu-

© Antonio Araujo - FIBA



LES VEGETTES D'INTERVENTION RAPIDE PATROUILLENT TOUTS LES JOURS. LES ÉQUIPAGES SONT COMPOSÉS D'UN CHEF DE BORD, D'UN ÉQUIPIER DE LA DÉLÉGATION À LA SURVEILLANCE DES PÊCHES, D'UN AGENT DU PARC ET D'UN GUIDE IMRAGUEN.



LE PARC NATIONAL DU BANC D'ARGUIN EST UN SITE D'IMPORTANCE MONDIALE POUR LES OISEAUX, NOTAMMENT LES ESPÈCES MIGRATRICES. ICI LA SPATULE BLANCHE.

lations résidentes qui donne tout son sens à cet adjectif.

Dans le cadre de ces accords, les équipages des vedettes de surveillance comprennent un agent du parc, un guide imraguen et deux agents de la DSPCM, dont le chef de bord. Les intérêts des différentes parties prenantes sont représentés. Cette mixité à bord garantit une efficacité accrue de la surveillance et une transparence optimale. Leur rôle vise en effet à la fois le contrôle et la coercition.

Aujourd'hui, le système de surveillance maritime repose sur trois radars et six vedettes d'intervention rapide dont au moins trois actives en permanence. Une embarcation supplémentaire est destinée presque exclusivement au ramassage des filets posés illégalement et abandonnés à la dérive dans les eaux du parc. Le fonctionnement de ces équipements induit, bien sûr, l'existence de moyens à terre, mobilisés pour la continuité de la surveillance maritime, la gestion du personnel ainsi que sa formation.

Toute une logistique a été mise en place permettant le ravitaillement en carburant, l'entretien des vedettes et des moyens de communication.

Effet dissuasif. Le fonctionnement de la surveillance est évalué mensuellement et les missions en mer font l'objet de rapports journaliers. Les missions logistiques sont organisées en fonction de besoins exprimés via des messages radios lancés par les responsables du terrain, au moins une fois par mois. Les contrevenants arraisonnés (issus en grande majorité de la pêche artisanale piroguère) voient leur embarcation immobilisée sur le rivage. Leur dossier est transféré à Nouadhibou devant la Commission restreinte de transaction pour la pêche artisanale en Mauritanie. Une fois les amendes payées au Trésor et la situation régularisée, les propriétaires peuvent récupérer leurs embarcations.

L'ampleur des enjeux et les moyens mis en œuvre impliquent nécessairement une formation adaptée des personnels embarqués. C'est pourquoi des cycles de formation dispensés par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ont lieu annuellement, sur des thèmes comme la navigation, l'utilisation du matériel de positionnement ou l'interpellation des contrevenants.

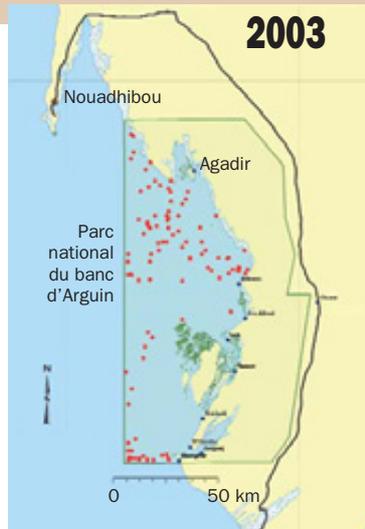
Le coût de la surveillance, environ 150 000 €

par an, est encore entièrement à la charge des partenaires du parc, dont la Fondation internationale du banc d'Arguin et le WWF dans le cadre du Programme régional marin et côtier (PRMC). Cependant, le parc est aujourd'hui techniquement autonome en ce qui concerne l'organisation et la gestion de cette activité.

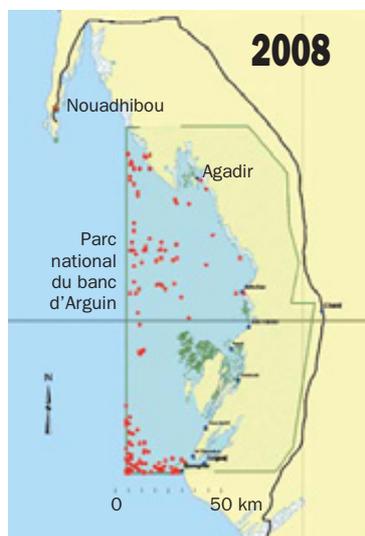
Quelques chiffres sont nécessaires pour avoir une idée de l'effort de surveillance annuel dans le parc : en 2008, 390 missions ont été réalisées pour 2 250 heures en mer et 172 embarcations arraisonnées. Soit en moyenne une mission par jour équivalente à six heures de surveillance en mer pour l'arraisonnement d'une embarcation tous les deux jours.

Ces chiffres ont beaucoup évolué depuis

Points d'arraisonnement



LES PIROGUES MOTORISÉES SONT ARRAISONNÉES DE PLUS EN PLUS LOIN DES ZONES CÔTIÈRES FRAGILES.



© Observatoire de l'environnement du PNBA - Mohamed Ahmed Ould Sidi Cheikh

1998 : l'effort de surveillance a augmenté et, parallèlement, le nombre d'arraisonnements ne cesse de diminuer depuis la création du système de surveillance.

Malgré la situation de plus en plus dramatique de la pêche artisanale côtière en Afrique de l'Ouest qui fait face à l'effondrement des ressources, la surveillance sur le PNBA semble avoir un effet dissuasif remarquable. À ce titre, on peut également souligner que les positions géographiques des points d'arraisonnement ont reculé au large du parc, contre sa limite. L'analyse des cartes de la surveillance montre que ces points sont désormais loin des zones littorales les plus sensibles (voir cartes). On pourrait même en déduire que les pêcheurs reconnaissent et acceptent l'existence de cette zone interdite à la pêche motorisée. Il n'y a d'ailleurs jamais eu de conflits majeurs entre les brigades de surveillance et les pêcheurs de l'extérieur du parc.

Dix ans d'expérience. Malgré son coût élevé et les interrogations qui se posent sur sa durabilité, cette surveillance maritime capitalise plus de dix ans d'expérience. Face aux menaces d'intrusions venant de l'extérieur, on peut affirmer qu'elle a fait ses preuves. Quant à l'intérieur du parc, le contrôle de la pêcherie des populations résidentes continue d'évoluer pour intégrer au mieux les enjeux écologiques.

Ce système de surveillance est aujourd'hui un modèle reproduit au sein du réseau des aires marines protégées d'Afrique de l'Ouest. Le Parc national du banc d'Arguin renforce ainsi son rôle de zone d'expérimentation au profit de la conservation et du développement durable dans cette région. ■

MARION BROQUÈRE - ASSISTANTE TECHNIQUE DE PROJET FONDATION INTERNATIONALE DU BANC D'ARGUIN AU PARC NATIONAL DU BANC D'ARGUIN

>>> **Mél : broquere@lafiba.org**

1. Embarcation de pêche, non motorisée. Dotée d'une voile latine (sans baume), il s'agit d'une construction très simple en bois. Le mât est maintenu en place grâce à des cales. La voile est manœuvrée à l'aide de palans.

Patrimoine mondial

Aire protégée marine et côtière, le Parc national du banc d'Arguin (PNBA) s'étend sur un tiers de la côte de la République islamique de Mauritanie. Il couvre une superficie de 12 000 km² dont environ 6 000 km² de zone marine. Créé en 1976, le PNBA est reconnu site Ramsar en 1982 et site du patrimoine mondial de l'Unesco en 1989. En 2002, l'ONG WWF international déclare le parc « don à la Terre ». Cette déclaration fait suite à la promulgation d'une loi garantissant l'avenir de cette réserve protégée d'importance planétaire. ■



UN GOÉLAND RAILLEUR
AVEC SON POUSSIN. LE
SALIN D'AIGUES-
MORTES A ACCUEILLI LA
SEULE COLONIE
FRANÇAISE DE CETTE
ESPÈCE EN 2008 GRÂCE
À LA CRÉATION D'ILOTS.



SORTIE
EN JOËLETTE.

Améliorer l'accessibilité des sites profite à tous

« Pour une nature ouverte à tous » : le Forum des gestionnaires s'est tenu à Lille les 5 et 6 mars derniers. Je retiendrais une idée force : à quoi faut-il penser pour rendre les sites naturels accessibles à tous ? aux personnes handicapées (moteur, visuel, auditif, mental) mais aussi à ceux qui ne sont pas très alertes (personnes âgées, femmes enceintes, jeunes enfants, personnes accidentées...) ou qui ne se sentent pas vraiment « chez eux » en nature (milieux socio-culturels éloignés du contact avec la nature ou en difficulté économiques et sociales).

En savoir plus :
<http://forumdesgestionnaires.espaces-naturels.fr>

La loi de 2005 sur le handicap stipule que tout espace recevant du public doit être accessible, en tout temps, aux personnes handicapées de manière autonome. Même sans décret d'application, cette loi impose une obligation de résultats sous peine de sanctions pénales (au moins théoriquement)¹. On retiendra cependant que les personnes concernées par le handicap savent faire la différence entre les barrières que la société leur impose et celles que la nature dresse devant elles : le sommet du mont Blanc ne sera pas rendu accessible par une rampe à 5% ! Ces personnes ont besoin d'une information précise : où sont situés les accès ? quand sont-ils disponibles ? quel niveau de difficulté vont-elles rencontrer ? quelle sécurité leur est offerte ? quelle est la durée du parcours ? Etc.

L'approche des gestionnaires doit donc être globale. Il convient de penser aux parkings, aux toilettes, à l'hébergement-restauration, aux centres d'intérêts accessibles mais aussi aux services proposés aux environs. Pour cela, il est utile de s'entourer de compétences appropriées. Le mieux d'ailleurs est de faire appel aux associations (Association des paralysés de France, Access-Cible, maisons départementales du

handicap...) et aux bureaux de contrôle compétents pour la sécurité.

Il faut, aussi, identifier les compétences et les motivations internes et prévoir les formations nécessaires, pour les animateurs comme pour les décideurs, notamment par des « mises en situation » de handicap.

En matière d'aménagement : trouver la juste mesure entre « adapter le terrain » (aménagement lourd) et « adapter à la personne » (équipements individuels). Dans le domaine de l'interprétation : penser à s'appuyer sur tous les sens (ouïe, odorat, toucher), pas seulement sur la vue.

Il faut penser aussi à toutes les innovations qui ont vu le jour ces dernières années. Il est en effet plus facile de trouver des financements pour des projets innovants que pour une mise aux normes (*Conversor Pack* pour les malentendants, *I-Cane system* intégrant un GPS et un détecteur d'obstacle, tire-à-l'eau pour la baignade, joëlette humano-tractée pour la randonnée, émetteurs et capteurs sonores pour l'escalade, maquettes tactiles, fil d'ariane...). Chacun de nous, en vieillissant, pouvant être confronté à des difficultés de déplacement, de vision, d'audition, de mémoire, l'amélioration de l'accessibilité profite à tous. Pour les catégories sociales peu habituées aux loisirs de nature, des approches participatives pourront avoir un résultat appréciable.

C'est pourquoi on peut utilement imaginer de co-construire un projet territorial, d'associer des centres d'accueil thérapeutique à l'entretien de la nature et, inversement, faire de la nature un « soin » pour ces personnes, d'attribuer des marchés à des centres d'aide par le travail. Et bien sûr, d'embaucher des personnels handicapés (la loi impose 6% de l'équipe pour les structures de plus de 30 personnes). ■

MONIQUE FABBRO - ATEN

POUR LE COMITÉ D'ORGANISATION DU FORUM

1. L'absence de jurisprudence concernant les espaces naturels incite à la prudence, et notamment à concevoir les nouveaux sites d'accueil avec associations de handicapés, bureaux d'études spécialisés... Une attention particulière sera portée à l'intention du propriétaire du site, vérifiant notamment les démarches d'études de faisabilité qui auront été faites.



ILOT DE NIDIFICATION CRÉÉ - SALIN D'AIGUES-MORTES.

La production de sel de mer protège les zones humides

Les salins méditerranéens sont de véritables réserves naturelles accueillant une faune et une flore dont l'importance est reconnue par de multiples zonages de protection. La plupart des salins sont d'ailleurs inclus dans la liste Ramsar des zones humides d'importance internationale. De plus, en Europe, ils sont tous intégrés au réseau Natura 2000. Les salins abritent plus de la moitié des espèces visées par la directive Oiseaux et la plupart des milieux saliniers représentent un intérêt prioritaire d'après la directive Habitats. Du reste, le groupe Salins, producteur de sel sur plusieurs sites de la côte méditerranéenne (ils représentent environ 25 000 ha en France, 3 100 ha en Espagne et 2 600 ha en Tunisie) intègre ces nouvelles exigences dans sa gestion courante.

- Ainsi, les sites espagnols, tous localisés dans des parcs naturels, suivent la démarche Natura 2000 en appliquant des instruments légaux déjà existants : au niveau territorial, le plan *d'Ordenación de los recursos naturales* définit la planification et la gestion des espaces naturels ; au niveau des espaces naturels protégés, le plan *Rector de uso y gestion* définit des objectifs et des mesures de gestion. Les parcs naturels sont particulièrement impliqués dans la mise en œuvre de ces actions. Ils réalisent eux-mêmes des actions de connaissance et de conservation de la nature sur les salins.

- En France, le groupe Salins, (représenté par la compagnie des Salins du Midi) s'est impliqué activement dans la mise en œuvre de

Natura 2000. Une responsable des espaces naturels a été recrutée pour définir et mettre en œuvre la stratégie environnementale qui implique les partenaires scientifiques et le personnel salinier.

Pour chaque site, un plan de gestion écologique doit être défini. Ce document vient d'ailleurs d'être finalisé sur le salin d'Aigues-Mortes (www.salins.com). Sa première partie évalue les aspects sociaux, économiques et écologiques tandis que la seconde précise les objectifs de conservation de la nature, d'amélioration des connaissances biologiques et de valorisation des produits saliniers.

Pour réaliser certaines de ces opérations, le groupe Salins peut s'engager auprès des autorités locales françaises en utilisant deux instruments : le contrat Natura 2000 qui contient des engagements d'investissement et la charte Natura 2000 qui énonce des engagements communs de gestion. Ces dispositions permettent au propriétaire de bénéficier d'une exonération partielle des taxes foncières.

En 2008, Salins a signé un contrat Natura 2000 afin de créer des sites de nidification destinés aux larolimicoles coloniaux. Il pourra adhérer à la charte Natura 2000 dès que cet outil sera disponible. ■

SONIA SÉJOURNÉ

COMPAGNIE DES SALINS DU MIDI ET DES SALINES DE L'EST

>>> Mél: ssejourne@salins.com

© S. Tollari

1 an
4 numéros
33,50 €
seulement

Espaces NATURELS
oui, je m'abonne

Je souscris..... abonnements à 33,50 €, soit un total de..... €

Destinataire(s) :

Adresse de facturation :

Règlement par chèque à l'ordre de M. l'agent comptable de l'Aten

Règlement par mandat administratif : joindre un bon de commande administratif à l'ordre du GIP Aten

À retourner à :

Espaces naturels • service abonnements • Médiaterra • Route Royale • 20600 Bastia

Renseignements: 04 95 31 1221 • espaces-naturels@mediaterra.fr

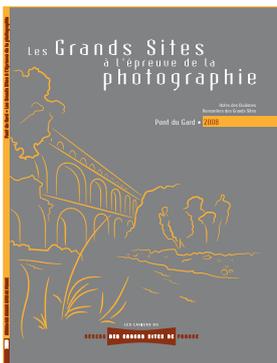


● Gestion

Aires protégées, espaces durables ?

Les aires protégées représentent 12 % des surfaces émergées. Elles servent des objectifs de conservation de la biodiversité et de développement social. Quelles sont leurs nouvelles formes juridiques ? Comment s'inscrivent-elles dans les infrastructures naturelles régionales et réseaux écologiques transnationaux ? Quelle valorisation économique peuvent-elles offrir ? Écologues, juristes, anthropologues, géographes tentent de répondre.

C. AUBERTIN ET E. RODARY • 104 PAGES • IRD ÉDITIONS • 25 EUROS.



● Bonnes pratiques

Les Grands Sites à l'épreuve de la photographie

La dixième Rencontre du réseau des Grands Sites de France avait pour thème la photographie. Comment renouveler l'image stéréotypée des Grands Sites ? Comment la photographie peut-elle rendre compte de leurs valeurs ? De nombreux professionnels de l'image tentent de répondre à ces questions par leur expérience, leur savoir-faire.

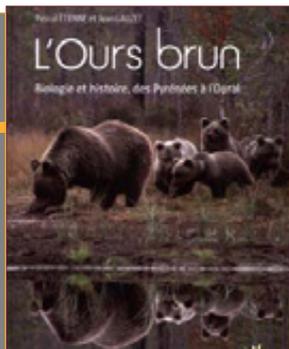
RÉSEAU DES GRANDS SITES DE FRANCE • 88 PAGES • 23 EUROS.

● Espèce

L'ours brun. Biologie et histoire, des Pyrénées à l'Oural

De très nombreuses photographies, réalisées pour la plupart en milieu naturel, accompagnent cette monographie. Celle-ci synthétise toutes les connaissances actuelles en Europe et dans les Pyrénées. Le lecteur y trouve des informations sur la biologie de l'espèce et sur ses relations avec l'homme. L'ouvrage intègre une multitude d'anecdotes vécues par les auteurs. Des carnets de terrains sont repris sous forme de 19 fiches pratiques pour reconnaître facilement les indices de la présence de l'ours.

P. ETIENNE ET J. LAUZET • 399 PAGES • PUBLICATION SCIENTIFIQUE DU MUSÉUM - BIOTOPE • 43 EUROS.



● Éducation

Dans la peau d'un animateur

Téléchargeable, ce guide a pour objectif de faire partager quelques expériences d'animation de réunions et séances de Copil Natura 2000. Comment favoriser la créativité d'un groupe ? Comment décider démocratiquement ? Comment apaiser les tensions ? Toutes ces réflexions sont issues du vécu. Ce document est aussi disponible dans votre Diren. Destiné aux opérateurs des sites Natura 2000.

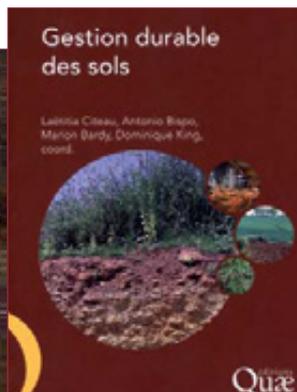
DIREN PACA - DIALTER, • 20 PAGES • MEEDDAT • GRATUIT.

● Science

Gestion durable des sols

Le bilan des dégradations des sols et des solutions pour leur gestion durable : cet ouvrage synthétise les résultats d'un programme de recherche sur la gestion du patrimoine sol. Il fournit de nouvelles connaissances sur les différents types de dégradation constatés. Il propose également des méthodes alternatives de gestion des sols destinées à préserver durablement leurs fonctions environnementales. Accessible.

L. CITEAU ET AL. • 336 PAGES • ÉDITION QUAE • 45 EUROS.



● International

Les parcs nationaux dans le monde

Treize chercheurs travaillant sur les parcs nationaux apportent leurs éclairages sur des situations très diverses offrent un tour d'horizon des problématiques de protection et de développement durable autour des aires de conservation. C'est sous l'angle de la gestion, et notamment celle de la compatibilité entre activités humaines et objectifs de préservation, que se construit cet ouvrage.

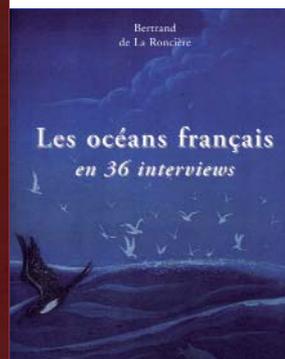
S. HÉRITIER ET L. LASLAZ • 312 PAGES • CNRS - ELLIPSES • 25 EUROS.

● Politiques publiques

Les océans français en 36 interviews

La France possède 11 millions de km² d'océans et 350 îles : le deuxième patrimoine maritime au monde après les États-Unis. Or, « les potentialités économiques de la mer sont considérables et exacerbent les convoitises », explique Yves Jégo, secrétaire d'État à l'outre-mer qui signe la préface de cet ouvrage où 36 personnalités proches de la mer sont interviewées. La lecture montre que la France ne semble pas se préoccuper de lutter contre un désastre écologique menaçant.

B. DE LA RONCIÈRE • 258 PAGES • L'HARMATTAN • 25 EUROS.



● Gouvernance

Environnement : décider autrement

Dans la décennie 1990, la montée de la concertation s'est traduite par une multiplication d'expériences. Dans le cadre du programme « Concertation, décision et environnement », trente équipes de recherche ont étudié ce foisonnement. Une sélection de travaux est présentée ici. Chaque auteur développe une réflexion sur les modalités de la concertation, ses enjeux, ses problèmes et perspectives.

L. MERMET ET M. BERLANDARQUÉ • 370 PAGES • L'HARMATTAN • 34 EUROS.

● Enjeux sociaux

Aspects sociaux des politiques environnementales

Dans le cadre de débats sur les inégalités écologiques, le rapport fait le point sur la qualité de l'environnement en fonction du lieu de résidence des ménages. Ainsi par exemple, les travaux rapprochant pratiques environnementales et caractéristiques sociales montrent que si un revenu plus élevé favorise l'adoption de « gestes » environnementaux, le revenu n'est pas le seul critère déterminant.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES COMPTES ET DE L'ÉCONOMIE DE L'ENVIRONNEMENT • 118 PAGES • LA DOCUMENTATION FRANÇAISE • 17 EUROS.



● Éducation

Le guide nature du Parc naturel régional Périgord-Limousin

« Ce guide, nous le voulions beau comme le sont nos paysages, mais aussi propre à attiser votre curiosité, pour qu'à votre tour vous partiez à la découverte du parc », expliquent les auteurs de ce petit livret où se mélangent informations naturalistes sur les habitats, les espèces, le paysage... Un joli carnet de voyage.

TEXTES A. LOMBARDI, ILLUSTRATIONS P. VANARDOIS • 52 PAGES • PNR PÉRIGORD-LIMOUSIN • GRATUIT.



● Conservation

Internet dédié aux espèces exotiques envahissantes en outre-mer

Ce site rassemble notamment : • une base de données munie d'un moteur de recherche permettant l'accès à des informations sur plus de 600 espèces introduites en outre-mer • une base bibliographique avec près de 400 références sur le sujet • un accès direct aux textes de réglementations nationales • des documents disponibles en téléchargement • une série de liens utiles et de nombreux contacts d'experts et personnes ressources dans toutes les collectivités d'outre-mer.

HTTP://WWW.ESPECES-ENVAHISSANTES-OUTREMER.FR



COUP DE CŒUR

Vautours en Baronnies

Déifiés en Égypte ancienne, considérés comme l'image de la protection en Afrique, les vautours ont été persécutés en France. Dans les années 60, seul un petit nombre de vautours fauves survivait à l'ouest des Pyrénées. Les vautours moines avaient disparu. Illustré de splendides photos signées Thierry Vezon, l'ouvrage explique pourquoi les vautours fauves sont de retour dans les Baronnies provençales, suivis quelques années plus tard par les vautours moines et les percnoptères d'Égypte (un vautour migrateur). Il décrit le mode de vie des trois espèces.

>>> R. MORVAN - T. VEZON • 105 PAGES • ÉDITIONS HESSE • 25 EUROS.

Développement local

6 au 8 juillet - Clermont-Ferrand

Entre projets locaux de développement et globalisation de l'économie : quels équilibres pour les espaces régionaux ? Quels dispositifs de valorisation des aires protégées ? Ce colloque traitera des instruments économiques et juridiques à adopter ainsi que des formes de gouvernance. Organisé par l'association de Science régionale de langue française.

► <http://asrdlf.u-bordeaux4.fr>

Environnement marin

31 août et 1^{er} septembre - Concarneau

Organisé par la station de biologie marine de Concarneau, ce colloque national s'adresse aux chercheurs, aux agents territoriaux, élus, gestionnaires d'espaces naturels...

► Yves Le Gal, y.legal2@orange.fr

Rencontres nationales de l'animation scientifique

10 et 11 septembre - Tours

Ces journées professionnelles veulent permettre aux acteurs, médiateurs et animateurs de prendre connaissance des nouveaux outils éducatifs et de faire le point sur l'évolution de l'exercice de leurs pratiques.

► centre.sciences@wanadoo.fr

Espaces protégés, acception sociale et conflits

16 au 18 septembre - Chambéry

Colloque international, il rassemblera des chercheurs en sciences sociales travaillant sur les espaces protégés. La problématique ? La prise en compte des contextes conflictuels dans la politique de gestion des espaces protégés, en vue de meilleurs

fonctionnements. Organisé par Edytem (université de Savoie).

► lionel.laslaz@univ-savoie.fr

Écologie humaine

24 et 25 septembre - Montpellier

Lors de ces 21^e journées scientifiques, la Société d'écologie humaine abordera le thème des transmissions entre générations et de leur incidence sur la gestion de l'environnement ; les transmissions : investissement parental et interactions au sein de la cellule familiale.

► edmond.dounias@ird.fr

Université d'été Environnement

30 septembre au 1^{er} novembre - Lyon

Rendez-vous majeur pour les professionnels de l'environnement, de l'énergie et du développement durable, la 4^e édition de cette université d'été vise à valoriser les savoir-faire et les éco-technologies, encourager les projets collaboratifs, développer la performance des participants.

► www.universite-ete-environnement.org

Grands Sites

15 et 16 octobre - Pas-de-Calais

« Valeurs universelles, valeurs locales. Pour qui, pour quoi un site est-il grand ? » Ce colloque, co-organisé par Icomos France et le réseau des Grands Sites de France, propose aux responsables de sites patrimoniaux français et étrangers de réfléchir sur la question du partage des valeurs des sites qu'ils gèrent. Deux jours pour identifier les conditions permettant d'établir durablement le dialogue.

► lauremaraval@grandsitedefrance.com

BROCHURES

Le Grenelle en marche. 20 pages, pour expliquer les 13 domaines d'action du projet de loi adopté en première lecture au Parlement. >>> www.legrenelle-environnement.fr

Les roselières de France ; recensement et caractérisation. Edité par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage. 16 pages. Cartes et photos à l'appui. >>> www.oncfs.gouv.fr

Les espaces protégés français : une diversité d'outils au service de la protection de la biodiversité. UICN France. 67 pages pour expliquer chaque statut et localiser les sites. >>> www.uicn.fr

Travailler avec les mammifères marins. Pour s'ouvrir des perspectives de carrières. Institut océanographique. 32 pages >>> www.oceano.org

Le réseau Natura 2000 en France. 48 pages qui présentent toutes les facettes de ce réseau. >>> www.developpement-durable.gouv.fr

Réseau Plantes invasives du bassin Loire-Bretagne. La nouvelle plaquette informant des démarches et outils vient de paraître. >>> 02 38 24 55 00

Un jeu qui sensibilise à la gestion différenciée

L'arrivée de la nature en ville nécessite une sensibilisation des usagers, du personnel et des élus à la mise en place de la gestion différenciée. Pour ce faire, un jeu coopératif peut constituer un excellent outil. Celui-ci, conçu par la mission gestion différenciée Nord-Pas-de-Calais se nomme « Un peu, beaucoup, passionnément... » et permet d'initier le grand public aux problématiques de gestion des espaces verts urbains et aux principes de gestion plus écologique. Guidés par un animateur, les joueurs sont amenés à faire des choix de gestion ou d'aménagement en respectant l'environnement, en tenant compte des usages par les habitants, sur des thèmes comme la haie, la prairie, les pieds d'immeubles... Le paysage de la ville se constitue ainsi, petit à petit, sur un plateau évolutif.

Cet outil pédagogique, qui trouvera sa place lors de fêtes, formations, réunions de concertation... coûte 100 euros.

Il est disponible au prêt sur le territoire du Nord-Pas-de-Calais. Les futurs animateurs peuvent suivre une journée d'appropriation afin d'exploiter son potentiel. Une session est organisée à partir de 10 inscrits (60€). ■

Plus d'infos ?

www.gestiondifferenciee.org/spip.php?article100 •

Marjorie Duchène : 0320 12 85 00



Petit traité des Grands Sites

Réfléchir et agir
sur les hauts lieux de notre patrimoine

Coordonné par Jean-Pierre Thibault

ACTES SUD | ICOMOS-FRANCE

Nombre de sites, petits ou grands, sont menacés d'altération, de dégradation, voire d'indifférence. Cet ouvrage s'adresse à ceux que cette situation préoccupe ou qui entretiennent une démarche de gestion ou de sauvegarde fondée sur l'esprit des lieux. Ce guide de bonnes pratiques repose sur l'expérience des grands sites de France depuis 1976 (enrichi d'exemples de sites étrangers). Il propose des réponses ou des pistes de réflexions à plusieurs questions fondamentales.
COORDONNÉ PAR J.P. THIBAUT • 220 PAGES • ACTES SUD - ICOMOS • 39 EUROS.